



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation externe

Section : Sciences économiques et sociales

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Marc Montoussé
président du jury

SOMMAIRE

I - Introduction générale

- 1.1. Description des épreuves
- 1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission
- 1.3. Tendances d'ensemble

II - Epreuve de composition de sciences économiques

- 2.1. Les résultats : distribution des notes
- 2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 2.3. Proposition de corrigé

III - Epreuve de composition de sociologie

- 3.1. Les résultats : distribution des notes
- 3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 3.3. Proposition de corrigé

IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

- 4.1. Les résultats : distribution des notes
- 4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 4.3. Proposition de corrigé

V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

- 5.1. Les résultats : distribution des notes
- 5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 5.3. Proposition de corrigé

VI - Epreuve orale de leçon

- 6.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 6.2. Les résultats : distribution des notes
- 6.3. Liste des sujets
- 6.4. Commentaires et recommandations

VII - Epreuve de dossier

- 7.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 7.2. Les résultats : distribution des notes
- 7.3. Commentaires et recommandations

VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

- 8.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 8.2. Les résultats : distribution des notes
- 8.3. Commentaires et recommandations
- 8.4. Exemples de sujets proposés

Annexe : Exemples de bonnes copies

- En sciences économiques
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique

I - Introduction générale

Le nombre de postes au concours externe de l'agrégation de sciences économiques et sociales continue d'augmenter par rapport aux années précédentes : 50 postes pour cette session 2015 (42 à la session 2014, 40 à la session 2013, 35 à la session 2012 contre seulement 23 à la session 2011).

Le nombre de candidats inscrits était de 628 (contre 663 en 2014, 655 en 2013 et 549 en 2012). Le nombre de candidats ayant composé aux trois épreuves était de 240 (contre 212 en 2014 et 176 en 2013), ce qui correspond à nouveau à une augmentation significative de 13% cette année (après une croissance de 20 % en 2014 et de 23% en 2013), et révèle une meilleure préparation d'ensemble des candidats au concours, justifiant la hausse du nombre des postes.

101 candidats ont été déclarés admissibles (contre 87 en 2014, 79 en 2013, 63 en 2012 et 46 en 2011) et leur moyenne générale était de 11,5/20 (contre 10,68 en 2014, 10,7 en 2013 et 10,6 en 2012), le dernier admissible ayant 8,6/20 (contre 8,4 l'an dernier) ; ce qui témoigne d'une amélioration du niveau général.

50 candidats ont été déclarés admis (tous les postes ont été pourvus) et leur moyenne générale était de 12,68/20 (contre 11,80 en 2014, 11,31 en 2013 et 11,95 en 2012), le dernier admis ayant 10,75/20 (contre 9,75 en 2014, 9,80 en 2013 et 9,65 en 2012) ; ce qui témoigne de nouveau d'une amélioration très nette du niveau général des candidats.

1.1. Description des épreuves

➤ Epreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 :

« A. - Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2). »

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. Cette année les thèmes étaient les suivants :

- en Sciences économiques : « Economie géographique », « Economie publique » et « Finance internationale ». Le premier thème laissera place à « Economie des institutions » pour la session 2016 ;

- en Sociologie : « L'Exclusion sociale », « Sociologie du genre » et « La déviance ». Le premier thème laissera place à « La société des individus » pour la session 2016.

L'épreuve optionnelle ne comporte que deux thèmes (renouvelables par moitié) :

- en Histoire et géographie du monde contemporain : « Crédit, banque et banquiers en France, de la Révolution aux années 1980 » et « Consommateurs et consommation en Europe (France, Royaume-Uni, Allemagne) et aux Etats-Unis, 19^e-20^e siècles ». Le premier thème laissera place à « Industrialisation et désindustrialisation en France de 1815 à la fin des années 1980 » pour la session 2016 ;

- en Droit public et science politique : « Les mutations des démocraties contemporaines » et « Opinion publique et démocratie ». Le premier thème laissera place à « Les partis politiques dans les démocraties contemporaines » pour la session 2016.

➤ Epreuves orales d'admission

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011 et l'arrêté du 25 juillet 2014 :

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013. » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 1° Leçon portant sur le programme de l'option sciences économiques et sociales de la classe de seconde ou sur le programme de sciences économiques et sociales de première ou de terminale ES des lycées (y compris sur le programme de l'option sciences économiques et sociales en première ES et sur celui de l'enseignement de spécialité en classe de terminale ES), suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 5). » Arrêté du 6 janvier 2011.

« 2° Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : trente minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 3° Epreuve de mathématiques et statistique appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2). » Arrêté du 6 janvier 2011. Le programme de cette épreuve est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité.

1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

Évolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sciences économiques	192	146	153	144	125	159	191	242	262
Sociologie	188	136	143	138	121	151	181	223	248
Histoire/géographie	103	59	59	73	62	56	46	63	77
Droit public et science pol.	79	72	81	62	54	89	130	149	167

➤ Bilan de l'admissibilité

La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet	1
Manque important de références de base – pas d'argumentation	2-4
Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration / manque de pertinence du plan / peu de références de base)	5-8
Une problématique et une démonstration correctes, des références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle ; des erreurs)	9-12
Problématique et démonstration solides - références bien maîtrisées	13-15

Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides)	16-18
Copies remarquables	19-20

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) était de 8,02/20 ; en hausse significative par rapport aux années précédentes (7,39 en 2014, 7,71 en 2013 ; 7,4 en 2012 ; 7,72 en 2011). La moyenne générale des seuls admissibles était quant à elle de 11,5/20 s'établissant à un niveau supérieur à celui des années précédentes (10,68 en 2014, 10,65 en 2013 ; 10,6 en 2012). La barre d'admissibilité se situe à 8,6/20 au-dessus de celles des années précédentes (8,4 en 2014 et en 2013 ; 8 en 2012 et de nouveau 8,4 en 2011).

Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

Admissibilité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Barre	8,8	10	11	10,2	9,4	9,4	10	8,4	8	8,4	8,4	8,6
Nombre	59	63	50	44	44	47	44	46	63	79	87	101

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont en hausse par rapport aux années précédentes :

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve	Présents et ayant composé	Moy. / 20	2014	2013
Économie	253	7,29	6,75	7,62
Sociologie	245	8,19	7,07	7,18
Droit et science po.	166	8,32	7,05	7,55
Hist-Géo	76	8,51		

➤ **Bilan de l'admission**

Sur les 101 candidats déclarés admissibles, 98 se sont présentés aux épreuves orales d'admission. Tous les postes mis au concours ont été pourvus, le nombre de candidats admis est donc de 50.

La moyenne des notes des 98 candidats présents aux épreuves d'admission s'élève à 10,47 (contre 9,48 en 2014, 9,46 en 2013, 10,38 en 2012 et 10,16), ce qui traduit une augmentation du niveau moyen, et ce malgré l'augmentation du nombre d'admissibles.

Épreuves orales d'admission

	Présents	Admis	Moyenne des présents	2014	2013
Leçon	98	50	10,43	9,27	8,92
Dossier (+ éthique avant 2015)	98	50	10,46	9,14	9,7
Mathématiques et Stats	98	50	10,57	10,54	9,7

Les notes de leçon et de dossier sont donc en nette augmentation.

Avec une moyenne générale de 17,3, le major du concours réalise une véritable performance ; ses notes aux épreuves d'admission sont impressionnantes (19, 19 et 20). Il mérite les félicitations du jury. Les 10 premiers candidats ont obtenu une moyenne générale (admissibilité et admission) supérieure à 14, ce qui confirme le très bon niveau des candidats cette année.

Selon le genre

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Homme	16	10	13	7	10	10	14	11	15	21	31
Femme	17	13	10	16	13	13	9	24	25	21	19

Selon l'âge

La structure par âge des admis confirme la très forte polarisation sur la jeune génération (45 candidats admis sur 50 ont moins de 27 ans).

Années de naissance	Admissibles	Admis
1958-1969	3	0
1970-1979	9	2
1980-1987	13	3
1988-1990	33	19
1991-1992	40	24
1993	3	2

Selon l'origine ou l'activité des candidats

Sur les 36 normaliens présents (20 l'an dernier), 35 ont été déclarés admissibles (20 l'an dernier) et 22 admis (13 l'an dernier). A noter que les normaliens et les étudiants (hors ESPE) totalisent 43 postes sur les 50 et que les enseignants titulaires représentent un poids plus faible que l'an dernier avec seulement 3 admis.

2015	Présents	Admissibles	Admis	2014	2013	2012	2011	2010
ENS	36	35	22	13	15	6	0	10
Etudiants (hors ESPE)	44	33	21	18	19	19	10	7
ESPE (IUFM)	15	2	1	2	0	0	1	0
Enseignants titulaires	114	22	3	7	5	10	11	6
Autres	31	9	3	2	1	0	1	0

Répartition par académie

Une très grande stabilité des admis par académie est à signaler : comme les années passées, la moitié des agrégés externes sont franciliens. Les préparations lilloise et lyonnaise restent particulièrement performantes.

Académies	Présents	Admissibles	Admis	2014	2013	2012
Aix-Marseille	15	5	0	1	1	0
Besançon	1	0	0	0	0	0
Bordeaux	11	5	2	3	2	4
Caen	2	0	0	0	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	0	0	0	0
Dijon	2	0	0	0	0	0
Grenoble	10	1	1	0	1	0
Lille	28	21	11	7	9	6
Lyon	19	10	6	4	5	3
Montpellier	11	3	0	1	1	0
Nancy-Metz	3	0	0	1	0	2
Poitiers	9	2	1	0	0	0
Rennes	3	0	0	1	0	1
Strasbourg	4	0	0	1	1	1
Toulouse	4	1	0	0	0	1
Nantes	3	1	0	1	0	0
Orléans-Tours	4	0	0	0	0	0
Reims	5	2	0	0	0	0
Amiens	1	0	0	1	0	2
Rouen	6	2	2	0	0	1
Limoges	3	0	0	0	0	0
Nice	6	1	1	0	0	0
Corse	1	0	0	0	0	0
DOM	6	0	0	0	0	0
Paris-Créteil-Versailles	107	47	26	21	20	14

1.3. Tendances d'ensemble

La session 2015 conforte les grandes tendances des sessions précédentes :

- le nombre de postes continue à augmenter ;
- le nombre de candidats réalisant les trois épreuves continue aussi à augmenter ;
- le niveau de recrutement est très satisfaisant puisque, malgré la hausse du nombre d'admissibles et du nombre d'admis, les moyennes du dernier admissible et du dernier admis augmentent ;
- une excellente réussite des normaliens et des étudiants hors ESPE ;
- de très bonnes performances des académies franciliennes, de Lille et de Lyon ;
- une bonne performance de la jeune génération.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2015 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury (et plus particulièrement les vice-présidents Maryse Bresson et Philippe Deubel), les surveillantes du concours qui, comme d'habitude ont fait preuve de grandes qualités – compétence, disponibilité et gentillesse avec les candidats - et l'administration de l'UFR de sciences économiques de Caen au sein de laquelle se tenaient les oraux, sans oublier la gestionnaire du concours, Hadia Daoussi, dont l'aide est particulièrement précieuse.

Marc Montoussé

II - Epreuve de composition de sciences économiques

Jury : Camille Abeille-Becker, Basudeb Chaudhuri, Jean-Yves Deler, Catherine Fenet, Damien Heurtevent, Aurélien Saidi, Cécile Vollaire, Sandrine Yvaniès.

Rapport : Basudeb Chaudhuri et Aurélien Saidi.

Sujet : « Les pouvoirs publics doivent-ils nécessairement arbitrer entre le court et le long terme ? »

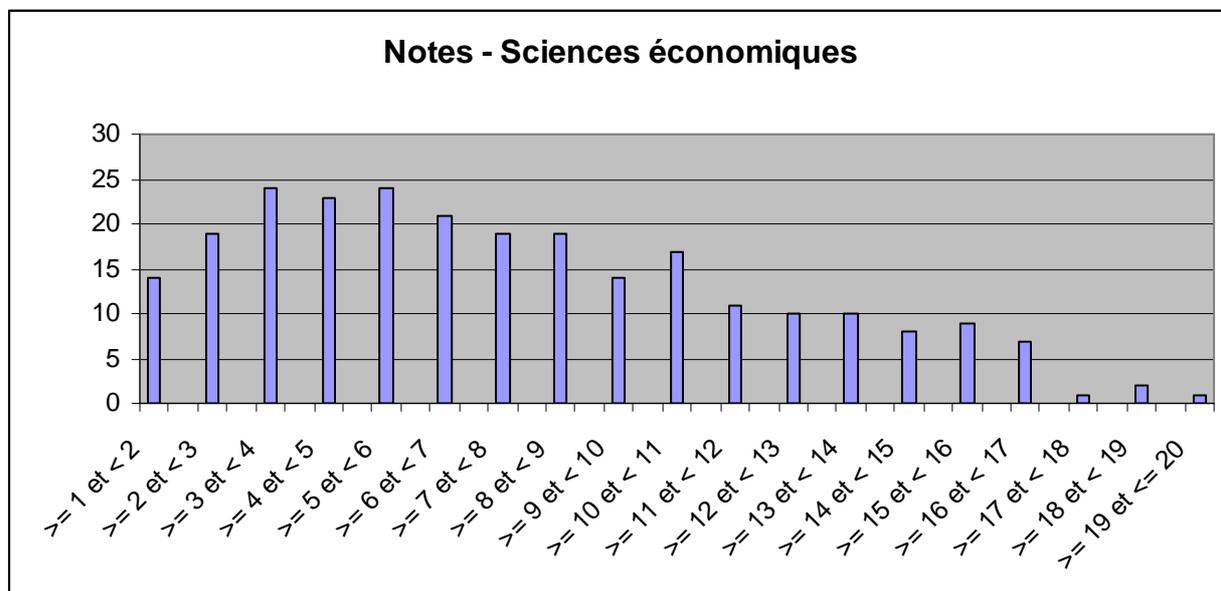
2.1. Les résultats : distribution des notes

253 candidats présents et ayant composé, 9 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 7,29/20, bien au-dessus de l'an dernier (6,75 en 2014 ; 7,62 en 2013 ; 6,57 en 2012 ; 7,19 en 2011 ; 7,26 en 2010 ; 6,71 en 2009).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.

Notes	Nombre de copies
1 à 3	57
4 à 6	68
7 à 9	52
10 à 12	38
13 à 15	27
16 et plus	11
Total	253



2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le sujet posé devait permettre au candidat d'éprouver ses connaissances sur la thématique de l'économie publique, sans pour autant l'empêcher de mobiliser des éléments relatifs aux deux autres thématiques. Il a – semble-t-il – désarçonné nombre d'agrégatifs, qui ne sont pas parvenus à retranscrire ce qu'ils savaient ou avaient appris durant l'année. Il est impératif pour un candidat,

plus encore lorsque le sujet lui paraît peu familier, de passer du temps à construire sa problématique. Une problématique fouillée, réflexive et personnelle permet souvent de compenser un manque de contenu au sein du développement. De même, on ne saurait concevoir à ce niveau d'études que le candidat recopie la question posée en guise de problématique, sans l'avoir véritablement travaillée, démembrée, malmenée et reconstruite.

La principale difficulté du sujet résidait sans doute dans la délimitation claire du périmètre de son objet d'étude. Plusieurs angles d'attaque s'offraient au candidat, qui doit pouvoir assumer ses choix de problématisation, quitte à passer sous silence quelques éléments qui auraient légitimement pu être traités. Pour ce faire, l'analyse des termes du sujet est clef. Elle peut donner des indications quant à la structuration du devoir :

- que recouvre la dénomination de « pouvoirs publics » ? Faut-il s'arrêter ou se focaliser sur l'Etat, doit-on inclure l'ensemble des administrations publiques (qui tiennent leur part dans la redistribution et aident au développement des infrastructures), étendre la définition aux institutions supranationales (qui représentent une contrainte extérieure pour les Etats) ? Par ailleurs, ces pouvoirs publics agissent-ils en planificateur désintéressé ? N'existe-t-il pas des conflits entre l'intérêt public des administrés et l'intérêt privé des décideurs politiques ? Sous cet angle, le *design of incentives and regulations*, pour reprendre le vocable de l'économie politique contemporaine, s'impose comme une contrainte additionnelle aux politiques publiques.
- si le sujet part du constat qu'il prévaut un arbitrage, rien n'indique si ce constat est d'ordre normatif (il convient aux décideurs de privilégier certains objectifs à d'autres pour des raisons d'équité ou d'efficacité), ou d'ordre positif (les décideurs – dans la pratique de leur charge – sont poussés à privilégier rationnellement certains objectifs à d'autres, plus favorables à leurs intérêts personnels, quels qu'ils soient). Le candidat est ainsi amené à se poser la question de la nature de la contrainte démocratique.
- l'arbitrage s'opère-t-il entre des objectifs distincts (croissance, emploi, stabilité des prix, équilibre extérieur, pour reprendre le carré magique de Kaldor) ? Entre des intérêts particuliers (public vs privés, capital vs travail, créanciers vs débiteurs, premier décile vs dernier décile, etc.) ?
- quand s'achève le court terme ? Quand commence le long terme ? La distinction est-elle exogène ou endogène au jeu des acteurs (agents économiques privés comme décideurs publics) ? Est-ce la temporalité des objectifs qui oppose les deux approches (politiques conjoncturelles vs structurelles) ? Ou l'horizon des agents économiques ?

Il semblerait qu'après avoir identifié la thématique dominante du sujet, certains candidats se soient lancés dans une liste à la Prévert des connaissances relatives à cette thématique... plutôt qu'au sujet lui-même. Il apparaissait important de prendre du recul sur la thématique générique et de mobiliser des éléments connexes afin de ne pas plaquer ses connaissances sans autre forme de procès.

Compte tenu de l'ampleur du sujet, il était inenvisageable en sept heures de pouvoir couvrir de manière exhaustive les moindres recoins de la question posée : économie du Public Choice, effets désincitatifs de la redistribution intergénérationnelle, problématique environnementale, arbitrage entre l'objectif de stabilisation et de soutenabilité de la dette publique, dilemme de la cohérence intertemporelle (règle vs discrétion), etc. Si le jury pouvait s'attendre à ne voir abordé qu'un nombre restreint de ces thèmes, certaines notions générales – comme la contrainte budgétaire intertemporelle de l'Etat – étaient cependant considérées comme incontournables sur un tel sujet. De même, les candidats qui n'auraient traité qu'un seul des thèmes suscités se sont vus pénalisés : le travail proposé se doit d'avoir une visée suffisamment large.

2.3. Proposition de corrigé

Introduction

La typologie tissée par Richard Musgrave dans son ouvrage de 1959, *The Theory of Public Finance: A Study in Public Economy.*, offre un point de départ idéal pour discuter des fondements économiques de l'intervention de l'Etat, et plus généralement de celle des pouvoirs publics. Dans un contexte socio-économique de croissance rapide des dépenses sociales, où les thématiques de la pauvreté et de la justice sociale font désormais partie intégrante des préoccupations premières des dirigeants politiques, Musgrave rompt avec une vision exclusivement régaliennne du rôle de l'Etat – déjà mise à mal par la longue dépression des années 30. Il lui reconnaît ainsi des fonctions qui débordent très largement le périmètre de la police, de la justice et de l'armée, fonctions qu'il ventile au sein d'une taxonomie, passée depuis à la postérité : affectation, (re)distribution et stabilisation.

Pour compléter ce triptyque, on peut – comme le propose Bénard [1985] – isoler au sein de la fonction d'allocation l'activité de législation, dont le but est d'établir « les règles de droit qui définissent le cadre institutionnel et les normes du jeu de la vie économique ». Ce cadre réglementaire – comme en témoignent les travaux de Laffont et Tirole [1993] ou de l'école du Choix public – peut représenter une source d'incitations pour les acteurs économiques autant qu'un frein à l'efficacité des marchés, avec des coûts de transaction élevés qui détournent l'activité des acteurs vers la recherche de rentes.

L'intégration progressive du modèle d'équilibre général à la théorie macroéconomique d'inspiration keynésienne a fini d'établir un cadre et une méthodologie utiles à la bonne compréhension des arbitrages opérés par les pouvoirs publics. Ce type d'approches stratégiques conduit plutôt à considérer la notion de *pouvoirs publics* dans une acception très large, incluant aussi bien les administrations et les entreprises en délégation de service public, que les collectivités territoriales ou les institutions supranationales (particulièrement pour les pays de l'Union européenne), dont le rôle se révèle souvent clef dans la gestion des territoires, la diminution des inégalités régionales et l'émergence d'une offre de services relevant d'une logique non marchande (protection de l'environnement, du patrimoine culturel, etc.). De même, l'analyse de la diversité des mesures et de leurs motivations est d'autant plus pertinente qu'elle ne se borne pas à considérer les pouvoirs publics comme imperméables aux intérêts privés qui les composent.

Compte tenu du fort degré d'interdépendance entre les fonctions du triptyque, il serait vain de vouloir les étudier séparément. Cette interdépendance peut d'ailleurs conduire les autorités publiques (notamment budgétaires et monétaires) à devoir arbitrer entre les objectifs à atteindre (cf. carré magique de Kaldor) ou entre les différents horizons temporels, les trois fonctions partageant rarement le même horizon. De plus, au sein d'une même fonction, certains objectifs finals ne sont atteignables que sur longue période, quand des objectifs opérationnels ou intermédiaires sont plus directement accessibles. Ainsi, si les pouvoirs publics peuvent apporter des solutions immédiates à la recherche de l'efficacité dans l'affectation des ressources marchandes et au respect des règles concurrentielles, la prise en compte d'éléments susceptibles de remettre en cause le premier théorème du bien-être – tels les externalités, les biens publics, les monopoles naturels ou encore les biens tutélaires – est souvent un travail de plus longue haleine.

Dans cette optique, la fonction d'affectation procède d'un horizon bien trop éloigné pour nombre de décideurs politiques, plus enclins à remplir la fonction de stabilisation à des fins électoralistes qu'à l'orienter vers des objectifs de long terme (croissance, équilibres commerciaux, stabilité des changes, etc.). Or, l'usage des instruments de politique économique n'est pas neutre, ni en termes de finances publiques, ni en termes redistributifs :

- toute politique budgétaire expansionniste pose la question de son financement, soit à court terme via le prélèvement d'impôts additionnels, soit à long terme afin de respecter la contrainte budgétaire intertemporelle qui s'impose aux administrations publiques (ou qu'imposent les traités internationaux comme le Pacte de Stabilité et de Croissance) ;
- toute « consolidation » budgétaire, destinée à respecter les grands équilibres de long terme et à gagner en crédibilité auprès des agents économiques, amène à des coupes qui peuvent aller à l'encontre des objectifs de redistribution verticale préalablement adoptés, c'est ainsi le cas si l'on restreint l'accès à tout ou partie des services publics ;

- toute politique monétaire expansionniste est susceptible de créer des tensions inflationnistes qui opèrent une taxation des rentiers au profit des débiteurs.

Pour ne citer que ces quelques exemples, qui dans le contexte économique actuel, ont su monopoliser les débats médiatiques : crise des dettes publiques, politiques d'assouplissement quantitatif, etc. Enfin, les objectifs de lutte contre la pauvreté qui peuvent alimenter les enjeux de la fonction de redistribution ne sont-ils pas susceptibles également, au nom de la réduction des inégalités à court et moyen termes, d'entraver l'efficacité dynamique d'une économie ou ses performances de croissance le long de son sentier d'équilibre.

Aussi, les trois fonctions délimitées par Musgrave peuvent-elles entrer en conflit. Ce conflit ne se pose pas nécessairement de manière instantanée : les autorités publiques sont censées choisir parmi l'ensemble des allocations optimales (au sens de Pareto) celle qui satisfait le mieux à l'objectif de redistribution des richesses acté dans le champ du politique. Pour autant, les contraintes – qu'elles soient d'ordre budgétaire, institutionnel ou électoral – obligent ces mêmes autorités, au premier rang desquelles l'Etat, à privilégier instantanément une fonction à une autre, particulièrement en temps de crise, comme celle à laquelle font face les différentes économies depuis 2008. Et les choix présents des décideurs qui en découlent peuvent parfois obérer plus ou moins gravement la réussite future d'une ou plusieurs autres fonctions qui leur incombent.

Parmi les mesures de politique économique adoptées à court terme par les administrations publiques et les institutions supranationales, quelles sont celles susceptibles de grever la réussite des objectifs de long terme ? Des dispositions sont-elles alors envisageables pour répondre à ces antagonismes et aux éventuelles divergences entre l'intérêt général et les intérêts privés des décideurs publics ?

Nous aborderons dans une première partie les nécessaires arbitrages auxquels font face les pouvoirs publics dans la recherche de politiques de stabilisation qui soient tout autant adaptées à la conjoncture économique que soutenables sur le long terme. Puis, dans une deuxième partie, nous étudierons la relation ambiguë qu'entretiennent croissance économique et réduction des inégalités, évoluant tantôt conjointement, tantôt en sens contraires, et de manière possiblement différente à court et à long terme. A travers l'exemple du financement des biens publics, notamment de l'éducation, nous évoquerons les principaux arbitrages que s'imposent aux pouvoirs publics. Enfin, en intégrant dans l'analyse les intérêts privés des décideurs publics, nous tenterons de comprendre dans une troisième partie comment l'arbitrage qui oppose court et long termes est moins la résultante d'une planification optimale d'institutions altruistes que du calcul opportuniste ou partisan des individus qui les composent.

I. Stabilisation de court terme contre soutenabilité de long terme : les antagonismes nés de la contrainte budgétaire intertemporelle des Etats

Les arguments qui militent pour une augmentation de la demande à la faveur d'incitations fiscales et/ou de politiques contracycliques sont essentiellement court-termistes. La plupart de ces arguments sont développés dans un cadre dit keynésien.¹ Des études récentes montrent que les effets de ce type d'incitations sont de relativement courte durée. Les effets structurels escomptés ne sont quant à eux pas significatifs : l'appareil productif n'est généralement pas influencé de façon pérenne par ces politiques, d'autant plus qu'une partie de la dépense de consommation peut s'orienter vers les biens importés.

Au contraire, l'ensemble des dépenses dites structurelles sont censées avoir des effets positifs à long terme. Cependant, si l'on exclut les politiques visant à la construction d'infrastructures et de biens publics – qui répondent aux besoins nés des déficiences du marché et à l'amélioration de la productivité de l'économie sur le long terme, l'analyse positive des politiques structurelles questionne le rôle de l'Etat dans nombre de domaines (e.g. les politiques industrielles) en ce sens que la justification en termes d'efficacité ou d'équité n'est pas toujours évidente.

¹ Des mesures similaires peuvent également être analysées dans un cadre néoclassique d'arbitrage intertemporel. C'est le cas, par exemple, des mesures incitatives pour le remplacement des anciennes voitures (primes à la casse) – conjuguant à l'effet de relance de l'activité automobile des objectifs environnementaux – régulièrement mises en œuvre dans de nombreux pays, à l'instar de la France ou des Etats-Unis.

Les limites du rôle de l'Etat résident donc dans un arbitrage équité-efficacité des dépenses publiques, notamment pour ce qui concerne les politiques de lutte contre le chômage qui, dans le contexte actuel, doivent tenir compte de contraintes – souvent contradictoires – imposées par l'environnement socio-économique, national comme international (équilibres budgétaire et extérieur). Même si la « règle d'or »² n'a pas de justification théorique en soi, l'utilisation de ce terme est entrée dans le vocabulaire politique courant pour contraindre les Etats à une discipline coopérative à l'échelle européenne (voire mondiale).

a. Repousser à demain la pression fiscale...

i. Avec la crise, un raccourcissement des horizons temporels

Dans le contexte économique actuel, les dirigeants politiques sont incités à mettre en œuvre des politiques de stabilisation en vue d'améliorer la situation sur le marché de l'emploi et relancer la croissance à court terme. L'augmentation des dépenses publiques, si elle peut soutenir de manière directe une demande agrégée insuffisante pour garantir le plein emploi, est – par le biais de l'accroissement des revenus qu'elle engendre – à l'origine d'effets positifs indirects sur la consommation, fonction croissante du revenu disponible d'agents économiques non ricardiens. Se basant sur les données trimestrielles de la période 1970-2010, Batini, Callegari et Melina [2012] situent le multiplicateur des dépenses publiques français entre 1,6 et 1,9. Ce multiplicateur serait même plus élevé encore durant les phases de récession, comme celle que nous connaissons depuis 2008 (avec un multiplicateur compris entre 1,8 et 2,1).

Cette conclusion, partagée par un large consensus (e.g. Auerbach et Gorodnichenko [2012] ou Baum, Poplawski-Ribeiro et Weber [2012]), justifie (partiellement) sur des bases empiriques le recours aux politiques budgétaires, notamment en cas de ralentissement de l'activité. Dans le cas contraire, on est en droit d'attendre d'une politique restrictive (dite de *consolidation budgétaire*) qu'elle ait des conséquences inverses à celles visées : couper dans les dépenses publiques, au lieu de diminuer ou supprimer le déficit courant, peut conduire via un effet multiplicateur négatif à une compression plus forte de la demande agrégée et par suite des recettes publiques. Ainsi, dans le contexte du traité de Maastricht, la tentative de rétablissement des comptes publics en 1995 avait conduit à déprécier un peu plus l'activité et avait accru davantage le déficit par le simple jeu des stabilisateurs automatiques.

Pour autant, toute hausse de la dépense publique pose immédiatement la question de son financement. Or, en la matière, les autorités publiques n'ont que trois manières de la financer : l'impôt, l'emprunt et la création monétaire (lorsque les autorités monétaires sont inféodées au pouvoir en place). Si l'on exclut le recours à la création monétaire (notamment pour les pays européens), un arbitrage fiscal entre le court et le long terme se pose nécessairement aux Etats. S'ils s'engagent à respecter leur « contrainte budgétaire intertemporelle » (absence de schème de Ponzi), la somme actualisée de leurs recettes fiscales doit couvrir la somme actualisée de leurs dépenses. L'augmentation courante de la dépense à pression fiscale constante devra donc être compensée à l'avenir par le prélèvement de nouveaux impôts. Cet arbitrage fiscal engendre des effets redistributifs entre les générations.

On peut arguer du fait qu'une politique budgétaire d'inspiration keynésienne, dès lors qu'elle vient à porter ses fruits, doit conduire à un accroissement des recettes publiques généré par le surcroît d'activité (augmentation des rentrées d'impôts directs comme indirects) et une diminution des dépenses conjoncturelles (prestations chômage par exemple). L'arbitrage fiscal imposé par la contrainte budgétaire intertemporelle n'est donc effectif que si la hausse des recettes (à taux de prélèvements obligatoires inchangé) ne vient pas compenser l'augmentation préalable des dépenses. Les données disponibles en la matière laissent à penser que l'arbitrage fiscal se pose avec plus d'acuité pour certains pays que pour d'autres.

Dans les périodes de (fort) ralentissement, les autorités publiques ont tendance à privilégier le court terme, par la mise en œuvre de mesures actives de stabilisation financées par emprunt, sans nécessairement se soucier des effets de long terme qu'engendrent de tels choix.

ii. Raccourcissement des horizons temporel et soutenabilité de la dette publique

² Dans le sens récent de ne pas financer des dépenses sur compte courant par des déficits, de financer uniquement des investissements par des déficits.

Si le budget des administrations publiques françaises n'est plus à l'équilibre depuis maintenant cinquante ans, le niveau des déficits des deux dernières décennies a pu faire craindre à nombre d'observateurs un dérapage des finances publiques et pose désormais la question de la soutenabilité à long terme de la dette des administrations publiques, soit leur capacité à honorer les futures échéances. Il n'existe aucune mesure formelle communément acceptée du degré de solvabilité d'un État ou de la soutenabilité de sa dette. Cependant, certains indicateurs reviennent régulièrement dans le débat public. C'est le cas par exemple du ratio dette sur PIB, composante incontournable du Pacte de Stabilité et de Croissance, qu'il convient aux pays signataires de maintenir (ou de descendre) sous la barre des 60 %.

Peu de pays européens respectent actuellement cette valeur de référence, qui est d'ailleurs moins scrutée aujourd'hui par les institutions européennes – au premier rang desquelles la Commission – que le seuil des 3 % du PIB que le déficit public ne doit pas excéder. S'il n'existe aucune valeur du ratio dette sur PIB qui exclut *a priori* son remboursement (60 % n'ayant pas plus de fondements économiques que 90 ou 120 %), les marchés financiers considèrent cependant subjectivement que certains pays présentent plus de risques que d'autres : la Grèce (176 % en janvier 2015), le Portugal (131,4 %) ou l'Irlande (114,8 %) font partie de ceux-là. L'arbitrage entre la stabilisation de court terme et la soutenabilité de long terme se fait pour eux durement ressentir dès lors qu'ils sont astreints à devoir payer des primes de risque jusqu'à mille points de base au-dessus des taux allemands (pour la Grèce et 400 points de base pour le Portugal et l'Irlande), les contraignant irrémédiablement à la consolidation budgétaire afin de donner des gages sur leur capacité de long terme à rembourser leurs échéances. Ces politiques restrictives surviennent au plus mauvais moment, à une période où la croissance en Europe est atone et les difficultés économiques et sociales particulièrement prégnantes.

L'augmentation notable des taux d'intérêt servis par ces pays réduit d'autant les marges de manœuvre des différents gouvernements en matière de politique économique (conjoncturelle comme structurelle). Les échéances successives ne peuvent être honorées qu'en réduisant drastiquement les dépenses publiques et en augmentant sensiblement les impôts. Des augmentations trop brutales sont susceptibles d'engendrer des effets désincitatifs sur les comportements d'investissement, de consommation et d'offre de travail des agents économiques : une hausse de l'impôt sur les sociétés diminue les flux nets attendus de l'investissement et le taux de rendement interne, un accroissement de la fiscalité sur le travail favorise le choix du loisir dans l'arbitrage qui les oppose, etc. Ces effets désincitatifs ont un coût en termes de croissance potentielle. De même, une augmentation de la fiscalité sur le travail par l'accroissement des cotisations sociales peut induire un renchérissement des coûts de production des entreprises et une perte de compétitivité-prix des produits domestiques, éventuellement accompagnés sur moyen-long terme d'une baisse des exportations et de déséquilibres commerciaux.

Enfin, lorsque le taux d'intérêt moyen (i_t) de la dette (D_t) devient supérieur au taux de croissance de l'économie (g_t), le ratio dette sur PIB (d_t) augmente alors même que le déficit primaire est nul

$\frac{S_t}{Y_t}$:

$$d_{t+1} = \frac{D_{t+1}}{Y_{t+1}} = \frac{1 + i_t}{1 + g_t} d_t - \frac{S_t}{Y_t}$$

Dans ces conditions, une part croissante des recettes publiques devra être allouée à la charge de la dette. L'économie peut connaître une détérioration continue de ses finances publiques sans que les autorités budgétaires ne décident d'aucune dépense nouvelle, avec des primes de risque sans cesse revues à la hausse (effet « boule de neige »).

iii. Et de laisser de côté les nécessaires réformes structurelles

Sylvain Fontan [2013] résume de façon succincte le douloureux arbitrage que n'importe quel gouvernement doit faire pour la réforme des retraites : « Le projet de loi de réforme des retraites [de septembre 2013] n'est pas structurel. En effet, il n'entraîne pas de grands bouleversements. Il se contente de jouer à la marge sur certains leviers et exclut les aspects susceptibles de réellement pérenniser le système de retraite (report de l'âge légal de départ à la retraite, harmonisation des systèmes publics et privés, suppression des régimes spéciaux, etc.). De plus, une large partie des décisions ne sera applicable qu'après les prochaines échéances électorales importantes, diminuant encore les effets de la « réforme. »

Le système des retraites français fonctionne sur le principe de la répartition. Dès lors, cela implique que les cotisations des personnes actives financent les pensions des retraités. Autrement dit, les travailleurs actuels ne cotisent pas pour leur propre retraite, ce sont les futurs actifs qui cotiseront à leur tour pour eux, et ainsi de suite. L'architecture actuelle fait une large place à la confiance. En effet, le système ne peut fonctionner que si les actifs actuels ont la certitude que leur retraite sera financée par les cotisations des futurs actifs. Les actifs ne consentent donc à cotiser que si leur retraite est garantie. Si d'aventure cela devait ne plus être le cas, les retraités actuels ne pourraient plus percevoir de pensions, et les actifs devraient financer eux-mêmes leur retraite. Le système de répartition intergénérationnel (entre les générations) serait abandonné de fait au bénéfice d'un système par capitalisation où chacun cotise en fonction de ses moyens actuels et de ses besoins futurs anticipés.

La solidarité intergénérationnelle ne peut pas être décrétée. Si une « société de défiance » émerge (pour reprendre le vocable de Cahuc et Zylberberg), les mécanismes de solidarité et de confiance qui ont bien fonctionné jusque-là devront être abandonnés pour un système par capitalisation. L'augmentation de la diversité sociale et culturelle (comme c'est le cas aux Etats Unis) peut être un frein à un modèle fondé sur la solidarité et peut conduire à la sortie des personnes à revenus élevés de la société (« vote avec ses pieds » de Tiebout, ou « Exit, Loyalty and Voice » de Hirschmann).

Par ailleurs, l'arbitrage passe également par des effets sur le marché du travail. Gilles Saint-Paul [2014] nous en fournit un exemple avec le cas des politiques d'indemnisation du chômage : le niveau élevé de protection dans des pays comme la France augmente les inégalités entre les chômeurs « insiders », qui bénéficient de cette protection durant des périodes assez longues, et les chômeurs « outsiders » qui n'en bénéficient pas. Au contraire, le coût de maintien au chômage pour des durées longues n'est pas politiquement accepté aux Etats unis, où il n'y a pas de préférence pour un maintien de la protection financée par des taxes.

b. ... Ou limiter la dépense publique courante ?

i. Des conséquences qui peuvent néfastes à long terme

Faire le choix de se passer de politique de stabilisation à court terme, voire de procéder à des politiques restrictives, pour garantir la soutenabilité des finances publiques à long terme a également certains inconvénients notables :

- diminution de l'investissement public comme privé. Possibilité d'instauration d'une règle d'or (de type britannique) pour éviter cet écueil.
- coupes dans l'enseignement et dans la formation. On limite ainsi l'accumulation de capital humain, ce qui peut conduire à une baisse des performances de croissance à long terme [Lucas, 1988].
- effets d'hystérèse qui complètent le point précédent : détérioration progressive du capital humain pour les chômeurs de longue durée [Blanchard et Summers, 1986]

ii. Une consolidation budgétaire sans larme est-elle possible ?

La récession de 2008 peut être perçue, au moins par certains courants en économie, comme la revanche de Keynes sur la nouvelle économie classique des années Reagan-Thatcher (avec quelques modifications néanmoins). Des politiques budgétaires et monétaires expansionnistes ont été massivement mises en œuvre afin de stimuler l'économie, notamment via des soutiens au système bancaire. L'arbitrage des pouvoirs publics a ainsi tourné à l'avantage de la stabilisation de court terme au détriment de la soutenabilité de long terme.

Cet arbitrage était-il nécessaire ? Pas si l'on en croit les arguments en faveur de la *consolidation budgétaire*, avancées par Alesina-Perotti [1995] et Alesina et Ardagna [2009]. Dans cette optique, une réduction des dépenses stimulerait l'économie plutôt qu'une hausse des dépenses financée par impôts. En s'appuyant sur des données des pays OCDE, ils trouvent que suite à des crises, des consolidations budgétaires fondées sur des réductions de dépenses sont associées à des augmentations de production et des consommations privées supérieures à des consolidations basées sur des augmentations des revenus fiscaux, qui peuvent prolonger les récessions.

Parmi l'ensemble des ajustements budgétaires observés depuis les années 60 au sein des pays de l'OCDE (et notamment les pays européens), Alesina et Perotti [1995] distinguent deux compositions principales lors d'un assainissement des dépenses publiques :

- L'assainissement peut être recherché par une coupe dans les dépenses sociales et une diminution de l'emploi public. Les auteurs l'appellent *ajustement de type 1*.
- L'assainissement peut être recherché par une augmentation des taxes sur les revenus du travail et une diminution de l'investissement public. Il est alors nommé *ajustement de type 2*.

Il est important selon les auteurs de distinguer entre les deux types d'ajustements car leur composition n'engendre pas les mêmes types d'effets (dits *effets de composition*) :

- Les ajustements de type 1 ont souvent des effets permanents quant à la réduction de la dette et du déficit primaire structurel. En effet, ils sont souvent plus coûteux politiquement et réclament donc une volonté politique plus forte et déterminée. Ils sont aussi associés avec une hausse du taux de croissance, de l'investissement et une baisse du taux de chômage, des taux d'intérêt à long terme et du coût relatif moyen du travail par rapport aux partenaires commerciaux, durant la phase d'ajustement, ainsi que les deux ans qui suivent.
- Les ajustements de type 2 ont souvent peu d'effets à long terme sur la dette et le déficit primaire structurel. Les effets sur les variables macroéconomiques sont à l'opposé de ceux décrits pour les ajustements de type 1.

Dans tous les cas, Giavazzi and Pagano [1996] montrent que la consommation privée est susceptible d'augmenter durant ces phases, avec d'autant plus d'acuité que la réduction du déficit est franche, qu'elle soit concomitante d'une augmentation des impôts ou d'une réduction des transferts ou de la consommation publique. Ces effets sur la consommation sont les plus marqués et les plus robustes. La corrélation négative entre consommations publique et privée est relativement standard dans un contexte néoclassique, via l'effet de richesse qu'une coupe non-anticipée et durable des dépenses publiques est susceptible d'engendrer.

Néanmoins, cette hypothèse de consolidation fiscale expansionniste est contestée par les travaux du FMI. Cette contestation est fondée sur des problèmes de méthodologie : les travaux précités ne parviendraient pas suffisamment à distinguer les effets des politiques discrétionnaires des conséquences des stabilisateurs automatiques.³ Elle a cependant le mérite de souligner le choix qui s'impose aux pouvoirs publics du type de dépenses à couper en cas de consolidation budgétaire ou de ses modalités : faut-il raboter chacun des postes de dépense uniformément (sur le modèle des coupes *across-the-board* réclamées par le FMI aux pays en développement) ou au contraire en privilégier certains au détriment d'autres.

Pour avoir des effets positifs de long terme, l'idée de s'appuyer sur la courbe de Laffer a fait son chemin : baisser les taux d'imposition permettrait d'accélérer la croissance et par suite les recettes fiscales. Dans cette optique, l'arbitrage auquel font face les pouvoirs publics oppose la pression fiscale (engendrant une opposition sociale, voire de l'exil fiscal) et un niveau d'endettement trop élevé (avec des conséquences sur le niveau de confiance des créanciers, voire des sanctions pour les pays-membres de l'UE). Même si la validité empirique de l'effet d'une baisse des taux d'imposition sur les recettes fiscales futures n'est pas clairement établie, il est mécaniquement vrai et observable – notamment dans les pays émergents – qu'une augmentation de la croissance a des effets très positifs sur les finances publiques via les rentrées fiscales. L'utilisation de ces recettes, pour le remboursement des dettes ou pour des nouveaux investissements, devient une source additionnelle d'arbitrage.

Avec les difficultés de la théorie standard de générer des consolidations expansionnistes, l'accent est mis sur le rôle des anticipations. Bertola et Drazen [1993] développent un modèle dit à *effets de seuil*, où les dépenses gouvernementales sont intrinsèquement instables. Tant que l'endettement public n'est pas critique, les autorités ne sont pas incitées à réduire leurs dépenses : les agents sont amenés à penser qu'un ajustement budgétaire n'est pas imminent et à ignorer les conséquences des impôts futurs (ils agissent ainsi de manière non ricardienne). Au contraire, lorsque le seuil d'endettement critique se rapproche, les autorités sont contraintes de réduire les dépenses pour rendre la politique soutenable : les agents savent qu'un ajustement prochain est inévitable et anticipent donc une augmentation des prélèvements obligatoires en épargnant plus (ou consomment plus en cas de baisse durable de la dépense publique). Ils adoptent ainsi un comportement ricardien en accord avec le modèle néoclassique standard. Aussi, une situation fiscale qui se détériore

³ Voir Perotti [2011].

augmente la probabilité d'entrer dans une période de consolidation fiscale qui peut à son tour conduire à une sortie de crise.

II. Politique de croissance et réduction des inégalités : une convergence... à long terme uniquement ?

Les inégalités, de revenu ou de patrimoine notamment, relèvent directement de l'une des trois principales fonctions qui incombent aux pouvoirs publics : la fonction de redistribution. Si elle ne semble pas de prime abord entrer en contradiction avec l'objectif de stabilisation, sa coexistence avec l'objectif d'allocation peut en revanche s'avérer plus délicate, sur le court comme sur le long terme. Depuis quelques trois décennies, de nombreux travaux ont posé, discuté et amendé l'idée d'une convergence entre redistribution et croissance, qui autoriserait les pouvoirs publics à ne pas sacrifier un objectif à l'autre, sinon sur la seule courte période. Nous nous proposons dans cette partie d'étudier plus avant la relation qui unit réduction des inégalités et croissance économique afin de conclure sur la nécessité pour les administrations publiques d'arbitrer entre ces deux objectifs sur court et/ou long terme.

S'il paraît exclu de couvrir cette littérature de manière exhaustive, deux approches notables peuvent cependant être retenues. On s'intéressera dans une première approche aux enjeux de la production des biens publics au travers du prisme de l'éducation. D'un côté, l'inégal accès à la formation peut pénaliser durablement la croissance de long terme en limitant l'investissement en capital humain des agents et en réduisant les externalités positives qui en découlent. D'un autre côté, un certain degré de stratification sociale (donc d'inégalités) peut également fluidifier le processus de production et favoriser la croissance. Quel que soit l'effet dominant d'une réduction des inégalités sur la croissance économique, l'enseignement « laïque et gratuit » – pour reprendre l'expression de 1882 – pose à court terme la question de son financement, majoritairement supporté par les contribuables les plus aisés alors que la consommation de ce bien public non-rival bénéficie à l'ensemble des ménages. Dans les sociétés démocratiques, ce financement (et son acception) est donc largement tributaire de l'hétérogénéité sociale, ou plus précisément du ratio entre le nombre de contribuables et le nombre d'électeurs.

Pour autant, la mise en place de politiques de redistribution (par le jeu des transferts sociaux, en nature ou en espèce) dans le but de réduire les écarts de revenus disponibles est susceptible – par les effets désincitatifs qu'elles engendrent à court terme – de limiter la croissance à long terme en détournant l'allocation des ressources des activités les plus productives. Il nous faudra donc juger dans une seconde approche de l'efficacité des dépenses publiques ayant pour but de favoriser la croissance à long terme tout en accompagnant cette dynamique d'une réduction de tout ou partie des inégalités (préexistant ou non au processus d'expansion). Parmi elles : le soutien à la recherche et à l'innovation, et la mise en œuvre des politiques industrielles. Ces dispositifs résultent aussi bien de choix stratégiques adoptés par les Etats que du jeu démocratique orchestré par les lobbies économiques et sociaux. Le choix de politiques industrielles est souvent influencé par des objectifs stabilisateurs lorsque la préférence pour des politiques de recherche et d'innovation répond plus couramment à des objectifs plus structurels. On notera enfin que derrière chacune de ces deux options se cache une vision particulière du rôle stratégique de l'Etat et de son niveau optimal d'intervention dans l'économie.

a. Croissance et réductions des inégalités : quel rôle pour les biens publics ?

Il existe une catégorie de modèles et de contextes où l'abandon des hypothèses de technologies convexes et de marchés de capitaux parfaits conduit à une augmentation de croissance si l'inégalité est réduite par la fiscalité.

i. Biens publics : réduire l'hétérogénéité sociale pour gagner en croissance

De Lucas à Piketty en passant par Benabou, le rôle des biens publics sur le capital humain et la croissance est un sujet majeur des théories de l'arbitrage entre la croissance et la réduction des inégalités. Les débats, initiés dans le contexte américain, arrivent aujourd'hui en Europe : ils se concentrent notamment sur les problèmes de ségrégation urbaine, de gestion de la diversité ethnique et du choix des modes de financement de l'école, sur lesquels nous reviendrons par la suite. L'article majeur de Benabou [1996], que nous allons présenter dans les grandes lignes, permet de structurer le débat. Il observe qu'aux Etats Unis la localité où réside un habitant est un indicateur de

son revenu, de son origine ethnique, de son éducation et de son mode de vie. A l'extrême, de riches « communautés fermées » (*gated communities*) se multiplient tandis que la pauvreté s'enracine durablement dans les quartiers périphériques. Ce niveau élevé de ségrégation, combiné à un système de financement de l'éducation primaire et secondaire par le biais des impôts fonciers, crée des disparités considérables entre les établissements en termes de ressources, d'équipement et d'infrastructures. Ces inégalités de financement se combinent chez les jeunes avec des divergences dans les normes de comportement, les valeurs ou les « modèles » (au sens des *success stories*, si importantes dans le contexte américain) pour parvenir à façonner les trajectoires individuelles. Enfin, Benabou cite un rapport du MIT relatif à la productivité des travailleurs, montrant que l'analphabétisme et les difficultés en calcul élémentaire ont sur cette dernière des conséquences alarmantes pour une partie de la jeunesse américaine.

Fort de ce constat, l'auteur développe un modèle pour analyser la dynamique de la distribution des revenus, du capital humain et de la croissance de la productivité dans des économies caractérisées par l'existence de biens publics locaux et d'externalités positives (qu'elles soient d'ordre local comme dans le cas d'effets de voisinage ou d'ordre macroéconomique comme par exemple les complémentarités sectorielles ou la diffusion des connaissances). Il tente de répondre aux deux questions suivantes. Quelle organisation sociale est la plus efficace : la stratification/ségrégation des communautés (ethniques, géographiques, etc.) en fonction de leur statut économique ou l'intégration de ces mêmes communautés ? Dès lors, l'éducation doit-elle être financée au niveau local, national ou par des ressources privées ?

Benabou démontre que la réponse dépend intrinsèquement de l'interaction entre deux effets contraires, conduisant à des arbitrages intertemporels. Le premier effet mesure l'efficacité de chaque structure sociale à traiter l'hétérogénéité de ses communautés, soit sa capacité à transformer et incorporer des niveaux de capital humain et de connaissances différents au sein d'un processus de production unifié. La stratification sociale minimise l'effet de ralentissement de la croissance pour un niveau d'hétérogénéité donné, particulièrement quand les variables familiale et/ou communautaire jouent un rôle complémentaire dans l'éducation. Le deuxième effet est dynamique : une société intégrée est capable de mieux réduire l'hétérogénéité. Elle converge plus rapidement vers des résultats homogènes (dans la création de revenus notamment), et dans l'éventualité de chocs, conduit à une répartition moins inégale des compétences et des savoir-faire (*skills*). L'intégration crée donc un effet positif sur la croissance dans le long terme mais peut ralentir la croissance à court terme. Au début d'un processus d'intégration, les familles aisées peuvent perdre plus que ne gagnent les familles pauvres (en termes d'augmentation des revenus) mais dans le long terme, tous les revenus augmentent. Il est ainsi possible d'améliorer l'efficacité parétienne d'une telle économie dès lors que le taux d'actualisation des agents économiques, c'est-à-dire leur préférence pour le présent, est suffisamment faible.

Néanmoins, l'intégration n'est pas nécessairement plus efficace dans le long terme. Par exemple, la stratification reste préférable si le degré de complémentarité entre les différents niveaux de capital humain est plus fort dans des interactions locales que dans des interactions globales. Intuitivement, cela signifie qu'une disparité de connaissances au niveau des communautés (par exemple, à l'école) engendre des pertes de revenus plus importantes que des disparités macroéconomiques (par exemple, dans la production). Benabou identifie donc les coûts et les bénéfices de la stratification, notamment les paramètres qui les conditionnent (*spillovers*, effets de voisinage, de réseau) et qui peuvent ensuite être mesurés dans des contextes très différents.

ii. Le cas particulier de l'éducation

L'arbitrage intertemporel intervient de manière cruciale dans la problématique du financement de l'éducation, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe. Si l'Etat (fédéral) choisit de procéder à des subventions croisées au niveau de collectivités (e.g. les Etats dans le contexte américain), les communautés qui les composent, dont l'unique lien qu'elles entretiennent est le plus souvent d'ordre fiscal, peuvent ressentir un non-respect de leurs préférences individuelles dans le financement du système éducatif public, et réagir en quittant leur collectivité d'appartenance ou en transférant leurs enfants vers des établissements privés. Cette dynamique est alors susceptible d'engendrer des effets (désincitations ou *spillovers*) négatifs sur la croissance. Dans le long terme cependant, les gains de l'homogénéisation devraient dominer les effets de distorsion de court terme.

En effet, ces derniers proviennent des imperfections du marché du crédit qui empêchent les familles pauvres d'emprunter malgré le fait que la rentabilité de l'investissement en capital humain est plus élevée que celle des familles riches. Ainsi, un financement public de l'éducation, au niveau local ou national, par-delà le simple objectif de réduction des inégalités, obéit également à un objectif d'efficacité dynamique en ce qu'il influence l'allocation des ressources que parents et électeurs décident d'affecter au capital humain. Il remplit alors conjointement les deux fonctions de redistribution et d'allocation.

Les résultats de Benabou, obtenus sous les hypothèses de solidarité intergénérationnelle, de décisions intertemporelles cohérentes et de contrainte de liquidité, supportent l'argument en faveur des financements nationaux de l'éducation. De tels financements permettraient aux électeurs de mieux internaliser les effets externes (et intertemporels) de la mobilité entre communautés, ainsi que les complémentarités macroéconomiques au sein du système productif. Cependant, quand les marchés de capitaux sont parfaits, il peut y avoir des incitations à la stratification (par des individus cherchant à vivre dans des communautés homogènes) afin de bénéficier des avantages de certains systèmes éducatifs locaux. C'est également le point de vue adopté par Glomm et Ravikumar qui montrent que la croissance de long terme est plus élevée quand l'éducation est financée par des dépenses privées, ce qui inciterait les agents économiques à rationaliser l'investissement en capital humain.

Pour résumer, les effets différenciés des politiques redistributives dans le court, moyen et long terme sont complexes. L'accès à des biens publics est généralement considéré comme un moteur de la mobilité socio-économique. Mais nombre de politiques redistributives – subventions à la formation, aide à l'embauche ou développement des stages pour les jeunes, création d'emplois de courte durée dans la fonction publique – ont un impact négatif immédiat et notable sur les finances publiques sans que les bénéfices potentiels soient visibles ou même démontrables dans des délais courts. D'autres effets de long terme, par exemple *l'amélioration* de l'appareil productif, peuvent même ne pas apparaître dans une conjoncture internationale atone, qui pénalise la croissance nationale.

iii. Hétérogénéité sociale : enjeu politique du financement des politiques redistributives

Drazen [2000] présente une série de modèles de redistribution de revenus qui ont des implications pour la croissance, au premier rang desquels celui de Persson et Tabellini [1994]. Dans des économies où le revenu de l'électeur médian est inférieur au revenu moyen, une inégalité plus grande conduirait à une pression politique constante en faveur d'une redistribution des revenus, conduisant à moins d'accumulation de capital et donc à moins de croissance. Si l'on suit les conclusions de ces deux auteurs, toutes choses égales par ailleurs, la croissance devrait donc être plus forte dans les pays les plus égalitaristes.

Pour autant, les politiques redistributives, parfois perçues comme un mécanisme clientéliste à destination d'un électorat privilégié, peuvent être contestées sur des bases démocratiques et considérées comme contraires à l'intérêt général (au moins à long terme). Une augmentation de l'hétérogénéité sociale, notamment sous l'effet de mouvements migratoires, peut affecter la volonté d'une partie des contribuables de participer au financement des biens publics. Ces dernières décennies ont été le théâtre d'un rejet du modèle de société « multiculturelle » dans de nombreux Etats d'Europe occidentale et d'une augmentation forte des tensions entre communautés. Ce modèle promeut depuis la fin du XIXe siècle l'idée d'un financement socialisé des biens publics (e.g. la santé, la sécurité sociale ou l'éducation) comme vecteur de construction de l'identité nationale, développement des classes moyennes et outil de régulation du capitalisme. Il est pourtant, sinon remis en question, au moins largement contesté dans son efficacité et sa capacité à maintenir un modèle social aussi bien protecteur qu'évolutif.

Or, si les moyens mis en œuvre, d'aide aux catégories les plus vulnérables de la population notamment, s'avèrent insuffisants par rapport aux besoins, ce type de politiques ne préviendra ni du phénomène, ni du sentiment d'exclusion : il faudrait ainsi un budget mensuel de 1424 € pour une personne seule en 2014 afin de vivre décemment et avoir une participation effective à la vie sociale, selon les calculs de l'Observation nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Si la France se place honorablement dans les classements internationaux relatifs aux politiques d'aide contre

l'exclusion, les montants en jeu sont loin de converger vers l'estimation de l'ONPES. Pis, la démultiplication des postes de dépenses peut rapidement conduire à saupoudrage d'une aide publique contrainte par des impératifs comptables et incapable de satisfaire aux objectifs prioritaires.

Sur un autre plan, de nombreux travaux – récapitulés dans l'ouvrage de Bozio et Grenet [2010] – montrent le difficile arbitrage entre équité et efficacité dans le cadre des politiques d'aide au retour à l'emploi. Parmi eux, les travaux de Saez et de Laroque discutent les dispositifs alternatifs de soutien à l'emploi, nécessairement coûteux à court terme, mais qui peuvent aider la dynamique de croissance de longue période à condition que l'économie soit capable d'absorber les éventuelles innovations technologiques et d'assurer une bonne insertion au sein de l'économie mondiale. En effet, la mobilité du capital humain à l'échelle mondiale, notamment dans les pays où le taux de prélèvements obligatoires est élevé, complique la question du financement de l'éducation ou de la formation, et par la suite les perspectives d'emploi. Aussi bien dans les pays développés que pour les pays émergents ou en développement, la question de la fuite des cerveaux reste toujours d'actualité. Le choix des trajectoires individuelles de formation et de carrière pour ceux et celles qui bénéficient d'une éducation de qualité (les élites) est influencé non seulement par les espérances de revenus, mais aussi par d'autres facteurs comme la qualité du travail, l'attractivité d'un pays ou d'une région, et les possibilités de mobilité future. Il semble de plus en plus difficile de justifier ou de légitimer un financement entièrement public de ces choix individuels aussi bien dans les pays riches que dans des pays qui le sont moins, même dans des situations où une réduction de financement pour des biens publics comme l'éducation aura forcément des effets négatifs sur les possibilités de mobilité sociale des catégories sociales les plus modestes.

b. Croissance et réduction des inégalités : l'efficacité à long terme des dépenses publiques de court terme

La principale justification du recours à la dépense publique est la valeur sociale des investissements qu'elle permet de mettre en œuvre. Comme le rappellent Newbery et Stern dans leur ouvrage de 1987, l'augmentation de la fiscalité nécessaire au financement de ces dépenses se justifie pleinement dès lors que la valeur sociale qui leur est propre est supérieure à la valeur purement privée qu'en tirent les agents économiques. Par exemple, les externalités positives importantes engendrées par la recherche-développement constituent l'argument central pour réaliser des investissements publics (e.g. dans des laboratoires ou des universités) aussi bien que pour accorder des crédits d'impôts-recherche aux entreprises ou aux acteurs privés.

Parmi les différentes postures qui s'offrent à lui, l'Etat peut agir comme « facilitateur », par le biais d'instruments fiscaux le plus souvent, ou en « stratège », via l'usage de moyens plus interventionnistes, avec des avantages spécifiques accordés à des secteurs considérés comme stratégiques. Si les objectifs de long terme peuvent être identiques dans les deux cas, les mesures de politique économique prises à court terme pour les atteindre dépendent largement du degré d'interventionnisme souhaité par les pouvoirs publics, lui-même tributaire d'enjeux idéologiques et opportunistes.

i. Quel degré d'interventionnisme à court terme ?

Avec un budget de 79 milliard d'euros de soutien à la recherche, l'Union européenne souhaite faire de « l'économie de la connaissance » le fondement d'une « société inclusive ». Aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, l'innovation institutionnelle et de nouvelles méthodes d'organisation de l'apprentissage, de la formation et de la production des connaissances, sont les champs d'expérimentation d'une nouvelle croissance qui peut combattre les inégalités.

Pour autant, il est bien connu que les dynamiques de croissance schumpetériennes ont toujours été créatrices de nouvelles inégalités entre capital et travail, et entre les différentes catégories de travailleurs. Une société innovante, telle qu'elle est envisagée par l'Europe, ne peut être spontanément inclusive : le mouvement du progrès technologique, souvent rapide, a besoin d'être accompagné par un ensemble de politiques publiques afin d'atténuer les effets des inégalités qu'il engendre. Si l'Etat prend en charge – intégralement ou partiellement – le coût du redéploiement de la main d'œuvre, la soutenabilité de l'effort budgétaire nécessaire dans le long terme peut également devenir un problème d'arbitrage. En vue d'améliorer la croissance économique de longue période, deux visions du rôle de l'Etat, et plus généralement des pouvoirs publics,

s'opposent – sans pour autant être irréconciliables – dans le type de dépenses préconisées et dans leur justification.

Dans une vision plutôt libérale, qui est en œuvre actuellement, l'Etat joue le rôle de facilitateur via le financement public de l'innovation et de la recherche-développement à l'échelle européenne, en incitant aussi bien les acteurs publics que privés à agir dans un contexte de concurrence ouverte à l'échelle mondiale. Ce modèle, pour le cas européen, est centré sur ce que l'on a appelé l'économie de la connaissance, une économie orientée vers les secteurs à forte valeur ajoutée. Néanmoins, dans le débat européen sur la mondialisation et ses effets sur la main d'œuvre la moins qualifiée, une question n'est pas suffisamment abordée au-delà du cercle des spécialistes, celle du nombre d'emplois détruits et créés par l'ensemble des nouvelles technologies. Spence et Brynjolfsson [2011], McAfee et Spence [2014] et Brynjolfsson et McAfee (2014) montrent en effet que le basculement vers une économie hautement productive, de plus en plus robotisée et intégrée à l'échelle mondiale, aura pour effet de faire disparaître non seulement du travail dit moins qualifié, mais également des métiers intermédiaires, demandant un certain degré de qualification mais devenus redondants avec le progrès de l'intelligence artificielle ou les nouvelles technologies d'apprentissage. Or, la capacité des Etats ou des politiques nationales à accompagner ce mouvement n'est pas évidente : les politiques économiques doivent donc être orientées vers ce processus de reconversion et de « déversement » de la main-d'œuvre des secteurs en déclin vers les secteurs émergents.

Dans une vision plus interventionniste de l'Etat, Giraud [2013] avance une série d'arguments en faveur de la mise en place de politiques industrielles. Dans ce cadre, les enjeux stratégiques, notamment pour des pays comme l'Inde ou la Chine, ou les arguments plus anciens – hérités de Friedrich List – d'une industrialisation sous protection, toujours à l'œuvre dans les années 60-70 en Allemagne et au Japon, plaident en faveur d'un colbertisme moderne centré sur l'industrie manufacturière. Ils se doublent d'une critique désormais bien connue sur les insuffisances en termes d'emplois d'une économie essentiellement tirée par les services. Enfin, la politique allemande de concurrence par les coûts et de flexibilisation du marché du travail, dont les effets quantitatifs sur l'emploi sont incontestables dans un contexte international pourtant difficile, est (trop ?) souvent présentée comme un exemple à suivre de politique industrielle.

La confrontation de ces deux visions – Etat facilitateur qui accompagne par des soutiens financiers à la recherche et l'innovation contre Etat interventionniste et stratège qui influence les stratégies de développement industriel et technologique – peuvent *a priori* être tout autant complémentaires qu'exclusives, en fonction des implications qu'elles ont pour les finances publiques. Pour l'heure, il n'existe pas de réponse claire et le débat est loin d'être tranché, tant d'un point de vue théorique que d'un point de vue pratique, notamment entre règles et discrétion comme mode de décision. Le recours au cas par cas à des incitations en fonction des différents acteurs de l'économie de marché semble être le meilleur moyen de faire des choix pragmatiques. Néanmoins, comme nous le verrons dans la partie suivante, le recours systématique à un interventionniste discrétionnaire peut laisser craindre la survenance de cycles électoraux, de par le fonctionnement même des groupes de pression, légitimes au sein d'une démocratie et constitutifs du processus décisionnel. Cette alternance politique traduit la difficulté, sinon l'impossibilité, d'adopter des choix pragmatiques, tenant compte des contraintes structurelles de long terme et soucieux d'une certaine cohérence intertemporelle (au sens de Kydland et Prescott). Si l'on analyse l'historique de l'évolution de la dette en France et plus généralement dans les pays européens, on constate la démultiplication des interventions publiques et des dérapages budgétaires dans la seconde moitié du XXe siècle (et jusqu'à nos jours), tant à droite qu'à gauche, sans qu'il n'y ait nécessairement de cohérence entre deux majorités différentes, ni entre deux gouvernements différents d'une même majorité.

Pour autant, les décisions politiques prises à court terme ont des implications durables sur le long terme. Les modes de financement des politiques industrielles, les groupes sociaux avantagés ou désavantagés, les dynamiques régionales et européennes impulsées par les politiques sectorielles, engendrent forcément des effets complexes qui sont difficiles à anticiper avec précision, y compris et notamment dans leurs dimensions sociales ou environnementales (choix des modes énergétiques, par exemple). Le niveau optimal de l'intervention de l'Etat – local, régional, national, européen –

reste alors une question ouverte, qui revient de manière récurrente dans les débats sur la mondialisation.

ii. Entre opportunisme et idéologie : les effets (parfois) limités des politiques redistributives sur la croissance

Sur le plan mondial, lorsque l'on observe les périodes de développement technologique, les mutations de l'appareil éducatif ou la dynamique des mouvements migratoires, on constate un rôle accru de parties prenantes aussi diverses que les entreprises, les organisations parapubliques ou la société civile, conjointement au rôle structurant joué par l'Etat. Dans le contexte européen notamment, ce rôle est particulièrement prégnant. Il se caractérise par une double action, facilitatrice à l'égard des partenaires sociaux et protectrice envers les travailleurs et les ménages les moins favorisés.

Néanmoins, on s'aperçoit que si le jeu concurrentiel imposé par la mondialisation est globalement accepté par les pays, poussés à rechercher l'insertion la plus avantageuse au sein du commerce international, le rôle de l'Etat dans la recherche de la compétitivité-prix (baisse du coût de travail) et dans sa régulation est un sujet de divergences, aussi bien sur le plan politique que dans la sphère économique et sociale. Comme nous allons le voir maintenant, la réconciliation de ces divergences relatives à la place de l'Etat dans l'économie fait partie de l'arbitrage entre le court et le long terme. Les années 80, marqués par l'élection de Ronald Reagan aux Etats-Unis et l'administration ininterrompue de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, ont popularisé (sinon imposé) auprès des populations des pays du bloc de l'Ouest un discours idéologique prônant la responsabilité et l'effort individuel comme le pilier central du progrès économique dans les sociétés « libres et développées ». Dans le même temps, la contrainte extérieure, aussi bien sur le plan européen que sur le plan mondial, servait de justification première à une série de coupes budgétaires dans les dépenses sociales et à la recherche effrénée de compétitivité, souvent obtenue par le biais de la modération salariale. Il s'agit alors de se lier les mains – tel Ulysse avec les sirènes (pour reprendre l'image de Jon Elster) – afin d'émettre un signal quant à la capacité de l'Etat à résister aux groupes de pression, à se départir des intérêts électoraux et à effectuer les réformes souhaitables pour le long terme. Néanmoins, la conjoncture économique et les effets de la mondialisation sur les inégalités dans les pays développés vont progressivement avoir raison de cette volonté affichée (essentiellement idéologique) de réduire les domaines de l'intervention publique.

Les crises économiques qui se sont succédées depuis les années 1990, et principalement celle de 2008, dans un contexte de concurrence accrue des pays émergents, ont donné une nouvelle légitimité au discours sur l'Etat « protecteur », chargé d'endiguer les conséquences sociales de ces crises, au premier rang desquelles l'augmentation des inégalités. Ce discours, qui prévaut depuis une dizaine d'années maintenant, s'inscrit non seulement dans le domaine économique et social, mais également dans le domaine sécuritaire et militaire (favorisé en cela par les événements du 11 septembre). Pour les uns, les crises récentes montrent la nécessité d'une régulation internationale et d'interventions nationales de type keynésien. Pour les autres, plus hostiles à l'interventionnisme dans le domaine économique, une protection doit être assurée contre la concurrence considérée comme « déloyale » des pays émergents (dumping social, fiscal, etc.) et conduire à l'instauration de normes communes de protection sociale.

Il faut néanmoins observer un paradoxe dans ce débat sur le protectionnisme : toute différence dans le coût de la main-d'œuvre avec nos partenaires commerciaux, même européens, est immédiatement perçue comme une concurrence déloyale, alors qu'elle ne reflète parfois que l'existence d'avantages comparatifs. Plus généralement, le recours de plus en plus fréquent à un discours protectionniste, souvent électoraliste, fait perdre de vue toute réflexion stratégique sur les mécanismes complexes de la mondialisation, de la croissance, du progrès technologique, et leurs interactions. Le risque est alors de voir se systématiser la mise en œuvre à court terme de politiques redistributives, déconnectées de tout objectif économique de long terme et ne répondant à aucune logique de réduction des inégalités, car essentiellement impulsées par des intérêts de classe et des groupes de pression.

Afin de clôturer cette section, il nous paraît opportun de revenir sur l'un des éléments-clés des dynamiques longues de croissance. Depuis la seconde guerre mondiale, l'amélioration continue du niveau de vie dans un très grand nombre de pays a été facilitée par des baisses régulières des tarifs

douaniers, des barrières commerciales, et par conséquent une plus grande mobilité des capitaux, des biens et des services. Même le facteur travail, historiquement le moins mobile, a gagné en mobilité, sous l'effet notamment de l'accumulation du capital humain. Cette évolution a largement bénéficié dans les pays développés des accords de Bretton-Woods, soucieux de promouvoir l'intégration de tous les pays à l'économie mondiale. Les difficultés de la période récente, le ralentissement généralisé de la croissance et ses conséquences sur la main-d'œuvre la moins qualifiée, particulièrement en Europe, semblent remettre en cause le consensus né de ces accords. De la part des différents décideurs politiques, les tentations d'une redistribution à court terme qui n'améliore pas la productivité du capital humain à long terme sont plus que jamais présentes. Dans cette perspective, la discussion de Benabou sur l'effet positif de l'amélioration du capital humain sur la croissance de long terme est sans doute un résultat majeur des travaux récents. Ainsi, les dépenses orientées vers la recherche-développement et l'amélioration du capital humain restent une source majeure de la croissance économique et un moyen indirect de réduire durablement les inégalités.

III. Des choix largement dépendants des intérêts des décideurs publics

Lorsque les objectifs de court et de long termes révèlent des antagonismes irréconciliables, les pouvoirs publics sont contraints de privilégier un horizon temporel à l'autre. Ce choix s'effectue le plus souvent en fonction des intérêts bien compris des décideurs publics, une réalité qui tranche substantiellement avec la vision standard (au moins dans les modèles macroéconomiques les plus courants) du *planificateur social* recherchant de manière altruiste et bienveillante l'optimum parétien. L'aspect institutionnel de la décision publique doit alors faire l'objet d'une attention particulière pour comprendre la nature et les conséquences de l'arbitrage qui peut opposer courte et longue périodes.

En la matière, l'horizon temporel de la politique économique a tout lieu de se confondre avec la durée du mandat des décideurs publics. Ce dernier peut être relativement long lorsqu'il s'agit de fonctionnaires nationaux ou supranationaux dont le statut et l'indépendance sont garantis par des lois organiques ou des traités internationaux, comme c'est le cas pour le président ou le gouverneur d'une banque centrale (et particulièrement pour celui de la Banque centrale européenne). Dans ce cas, les objectifs finals visés sont souvent recherchés sur un horizon temporel plus long, fruits d'un consensus formé dans un contexte historique et idéologique particulier. La stratégie de ces fonctionnaires vise à construire pour leur institution d'appartenance une certaine crédibilité afin d'ancrer définitivement les anticipations des agents et de permettre à la politique économique de gagner en efficacité. Cependant, parce que cette stratégie – comme celle du ciblage de l'inflation pour les banques centrales – est susceptible d'engendrer un coût social important (en termes d'emploi, de pauvreté, etc.), les institutions ne sauraient ignorer longtemps les conséquences économiques et sociales de leurs décisions.

Ainsi, face à la pression sociale et à l'approche de la fin des mandatures, les décideurs publics – notamment lorsqu'ils sont élus – ont tendance à raccourcir l'horizon temporel de leurs décisions. La nécessité de se faire réélire ou de ne pas égratigner leur image peut les conduire à utiliser les outils de la stabilisation à des fins essentiellement électoralistes ou politiques. In fine, le choix qui leur incombe de privilégier la soutenabilité à la stabilité, la croissance à la lutte contre les inégalités, loin de s'établir sur les fondements de l'efficacité économique, peut fort bien se réduire à des jeux politiques, faisant de l'arbitrage entre le court et le long terme la résultante des intérêts de classe plutôt que de choix optimaux et cohérents dans le temps.

Lorsque les enjeux de réputation (perte de crédibilité, perte de confiance, opinion défavorable, etc.) ne suffisent pas à garantir le plein engagement des décideurs dans la réussite des objectifs de long terme, la délégation volontaire des instruments de politique économique à une institution nationale ou supranationale indépendante est souvent proposée comme une solution envisageable contre la tentation d'utiliser à mauvais escient les instruments de la politique conjoncturelle.

a. L'horizon électoral court des décideurs politiques

Dans sa biographie sur John Maynard Keynes, publiée en 1951, Harrod décrit de la part de son collègue une vision très élitiste de la gestion de l'Etat, selon laquelle les instruments de politique économique devaient être laissés entre les mains d'une petite aristocratie intellectuelle et éclairée. Contre cette vision « idéalisée » – pour reprendre le vocable de James Buchanan [1977] – les écoles

du Public Choice et de la nouvelle Economie politique reprennent une critique déjà formulée par Alexis de Tocqueville en 1835 à l'égard des sociétés démocratiques, et plus spécifiquement l'un de leurs modèles : « il est impossible de considérer la marche ordinaire des affaires aux Etats-Unis, sans s'apercevoir que le désir d'être réélu domine les pensées du président, que toute la politique de son administration tend vers ce point que ses moindres démarches sont subordonnées à cet objet; qu'à mesure surtout que le moment de la crise approche, l'intérêt individuel se substitue dans son esprit à l'intérêt général. »

Ainsi tiraillés entre des comportements opportunistes à la veille des grands rendez-vous électoraux et des présupposés idéologiques, le pouvoir politique – qui n'est que l'agrégation de décideurs aux intérêts souvent divergents de l'intérêt général – voit ses prescriptions régulièrement infléchies par nombre de variables qui ne relèvent pas des fondamentaux de l'économie, sinon du rapport de force politique. Ces prescriptions modifient sensiblement les choix opérés sous la contrainte budgétaire intertemporelle de l'Etat (ou des administrations publiques), engendrant des effets redistributifs des générations futures vers les générations présentes, d'autant plus fortes que la préférence pour le présent des décideurs politiques est élevée.

i. Comportements opportunistes et prises de décisions partisans

La démocratie électorale accorde une large place aux intérêts de l'électeur médian [Downs, 1957]. Si bien que les autorités publiques – lorsqu'elles sont élues, directement ou indirectement – doivent être considérées comme une variable endogène à la détermination des mesures de politique économique. En déléguant la prise de décision à ces mêmes autorités, les citoyens font face à un problème de type principal-agent, en ce sens que les élus ont des préférences qui ne coïncident qu'imparfaitement avec les leurs et sont susceptibles de prendre des décisions auxquelles ils n'adhèrent pas nécessairement. Ces décisions sont souvent tributaires de considérations tant électoralistes (Nordhaus 1975, Rogoff et Sibert 1988) – dans un souci de se faire réélire – qu'idéologiques (Hibbs 1977, Alesina 1987) – afin que les mesures prises épousent fidèlement les idées qu'ils promeuvent.

Dans un contexte économique et social peu favorable, les impétrants politiques subissent la menace directe d'une opposition capable de critiquer l'action du gouvernement et de formuler des promesses alternatives séduisantes (diminution des impôts, augmentation des revenus de transfert, création de certains avantages de classe, etc.). Les électeurs sont tentés de se tourner vers cette opposition, forçant du même fait l'alternance politique. La tentation est alors grande d'utiliser des armes de la politique économique à des fins opportunistes, en contradiction avec les objectifs de long terme (réduction des déficits publics de manière à satisfaire la contrainte budgétaire intertemporelle, modération de l'inflation, retour aux équilibres extérieurs, etc.).

Par exemple, forts des instruments de politique budgétaire qu'il a à sa disposition, le parti au pouvoir peut tirer avantage de la relation qui unit inflation et chômage à court terme afin d'optimiser son nombre d'élus lors de chaque échéance électorale. Au cours du processus, le taux de chômage est maintenu à un niveau inférieur à sa valeur de long terme, et en tout état de cause, inférieur au niveau de la « règle d'or » (celui qui ne privilégie aucune génération). Cette relation ne dure qu'aussi longtemps que les agents économiques n'ont pas intégré les nouvelles caractéristiques de l'inflation à leurs anticipations. Au cours de ce même processus, les variables économiques (inflation et chômage) n'ont cessé d'influencer les variables politiques (le pourcentage d'impétrants réélus) qui, à leur tour, rétroagissent sur les variables économiques.

Il n'est alors pas rare que le calendrier électoral impacte les décisions publiques. Cette intuition est corroborée par de nombreux travaux économétriques, notamment ceux de Schneider et Frey [1988], qui concluent à une significativité statistique des variables économiques (comme le chômage ou la croissance) sur le résultat des élections.

Un arbitrage intertemporel naît ainsi de la plus ou moins grande préférence pour le présent des pouvoirs publics. Cet arbitrage est rendu nécessaire non pour des raisons d'efficacité économique mais pour des questions de survie politique des dirigeants qui privilégient les intérêts de la première génération (compatibles avec les leurs) au détriment de ceux des générations suivantes.

ii. Quelles implications sur longue période ?

Les implications de l'existence de conflits d'intérêt entre les représentations et leurs mandataires doivent être étudiées au regard des trois fonctions qui incombent aux autorités publiques.

Du point de vue de la *fonction d'allocation*, le modèle d'opportunisme politique de Nordhaus conclut à la sous-optimalité de l'équilibre. En effet, à l'exception de la première génération qui jouit d'un contexte socio-économique plus favorable en termes d'utilité, toutes les générations suivantes voient leur taux de chômage temporairement réduit mais au prix d'une augmentation durable de l'inflation courante, même lorsque les gains en termes d'emploi ont disparu (partiellement ou totalement s'il existe un « taux de chômage naturel »). La dynamique prévue par le modèle débouche sur la persistance d'un « biais inflationniste » : sur longue période, l'inflation est maintenue à un niveau supérieur au niveau optimal sans que cela ne se traduise par un gain en termes d'utilité. L'arbitrage intertemporel qui avantage à court terme les intérêts des décideurs politiques se révèle ainsi largement défavorable à long terme pour les citoyens.

Pour éviter le trend haussier des prix, les décideurs ont la possibilité d'empêcher toute révision des anticipations d'inflation en opérant une politique restrictive au sortir de l'élection, dont le but affiché est de diminuer le taux d'inflation. Lors des élections suivantes, ils peuvent opérer un même jeu de va-et-vient entre politiques expansives et politiques restrictives, engendrant du même coup la formation de cycles économiques de courtes périodes, épousant relativement fidèlement les cycles électoraux. Si les préférences des agents sont convexes, ces cycles conduisent à une détérioration du bien-être par rapport à une trajectoire économique sur laquelle le niveau de consommation est lissé au cours du temps. C'est tout l'objet de la *fonction de stabilisation* de veiller à ce lissage et d'éviter – tant que faire se peut – les fluctuations de court terme, rarement souhaitables.

Enfin, d'un point de vue de la *fonction de redistribution*, le modèle de Nordhaus montre clairement comment les décideurs publics peuvent privilégier le bien-être de la présente génération, faisant porter sur toutes les générations ultérieures le coût économique de leurs décisions court-termistes. La redistribution qui s'opère des futurs citoyens vers les actuels recouvrent deux réalités. D'abord, en modifiant durablement les anticipations d'inflation, les autorités déportent progressivement la courbe de Phillips de court terme vers des combinaisons inflation-chômage moins génératrices de bien-être. Ensuite, en finançant les éventuelles dépenses publiques supplémentaires, elles exercent un effet de balancier sur la contrainte budgétaire intertemporelle au détriment de périodes futures, faisant resurgir le problème de l'arbitrage entre la stabilisation et la soutenabilité (développé dans la première partie de ce travail).

Au final, l'opportunisme électoral ou les choix partisans sont susceptibles de mettre à mal les principales fonctions qui incomberaient à un planificateur social, soucieux du seul bien-être collectif. L'arbitrage s'opère de manière intra (échec de la fonction de stabilisation) comme intertemporelle (échec des fonctions d'allocation et de redistribution) aux seuls profits (immédiats) des élites politiques. L'éloignement de l'horizon temporel dont bénéficient certains décideurs permettrait-il de dépasser cet arbitrage ?

b. ... Contraste-t-il vraiment avec l'horizon temporel (plus) long de la banque centrale ?

Parmi les décideurs publics confrontés à un horizon temporel long, les autorités monétaires font certainement figure de modèle. Le président de la Banque centrale européenne et les quatre membres du Directoire sont nommés pour huit ans et ce mandat n'est pas renouvelable. Quant aux membres du Conseil des gouverneurs de la Federal Reserve Bank, ils sont nommés pour quatorze ans. Et si son président n'est nommé que pour quatre ans, son mandat est indéfiniment prorogeable (et est généralement reconduit, sauf avis contraire du principal intéressé). L'absence d'épée de Damoclès électorale devrait les inciter à ignorer temporairement les conséquences immédiates de leurs décisions pour se focaliser sur les objectifs finals qu'ils se sont fixés.

i. Stabilité des prix : quel arbitrage entre le long et le court terme ?

L'objectif de ciblage de l'inflation affiché par les banques centrales – qu'il passe par un contrôle de la masse monétaire jusque dans les années 90, ou par l'utilisation des taux d'intérêt, depuis lors et jusqu'à la crise de 2008 – s'est accompagné d'un discours bien rodé sur les coûts de l'inflation : « coût de ressemelage » pour Bailey [1956] et Friedman [1969], « coûts de menu » selon Sheshinski et Weiss [1977], érosion des revenus en cas de rigidités nominales (e.g. salaires à la Fischer-Taylor ou prix à la Calvo). Parmi de nombreuses études sur le coût de la détention d'encaisses non rémunérées, Lucas [2000] estime le gain d'une réduction du taux annuel d'inflation de 10 à 0 % à près de 1 % du PIB.

Sans chercher à dresser un panorama exhaustif des arguments, tant théoriques qu'économétriques, en faveur d'un faible taux d'inflation (possiblement nul ou négatif), il est à noter que les banques centrales des pays de l'OCDE ont fait de la stabilité des prix l'une de leurs priorités (sinon l'unique). Pour autant, la diminution du taux d'inflation – si elle peut engendrer *in fine* des gains notables sur le bien-être des agents – s'accompagne souvent durant la phase de transition d'une perte en termes de revenu ou d'emploi, connue sous le nom de « ratio de sacrifice ». La politique de désinflation compétitive menée en France sous la gouvernance Trichet est à cet égard un modèle du genre : le nombre de chômeurs augmente de 60 % entre 1983 et 1994 (+ 1 millions de personnes environ).

L'ampleur du ratio de sacrifice est intrinsèquement liée à la nature des anticipations et à la crédibilité des autorités monétaires. A l'extrême, lorsque les anticipations se forment rationnellement et que les autorités bénéficient d'une certaine crédibilité, le coût de la désinflation devient nul : « dans un monde à la Sargent-Wallace, la Fed peut éliminer l'inflation en se contentant d'annoncer qu'elle établira l'offre de monnaie à un niveau compatible avec la stabilité des prix » [Gordon, 1978]. En l'absence de ratio de sacrifice, il n'existe donc plus d'antagonisme ni entre les fonctions qui incombent aux pouvoirs publics (au premier rang desquelles allocation et stabilisation), ni entre les différents horizons (court et long termes). Les autorités monétaires peuvent ainsi mener à bien leur objectif de long terme sans modifier les équilibres de court terme. Les hypothèses sur la rationalité des agents et sur la crédibilité de la banque centrale des tenants de la nouvelle école classique sont cependant très fortes. Au contraire, les économistes d'inspiration monétariste – même s'ils partagent (pour ne pas dire promeuvent) l'idée d'un taux de chômage naturel – s'accordent cependant avec les préceptes keynésiens sur le fait qu'une contraction monétaire s'accompagne nécessairement d'une hausse du chômage, tant que les prix et les salaires ne se sont pas correctement ajustés et que les anticipations (supposées adaptatives chez Friedman) n'ont pas intégré les nouveaux paramètres de la politique économique. Par ailleurs, même sous l'hypothèse d'anticipations rationnelles, la prévalence d'une certaine viscosité des prix et des salaires n'autorise pas l'ajustement instantané requis pour l'obtention d'un ratio de sacrifice nul. Aussi, le recours à la politique budgétaire ou à des mesures redistributives est susceptible de pallier les conséquences sociales transitionnelles d'une politique monétaire restrictive et ce faisant, accroît l'efficacité des politiques désinflationnistes [Lipsey, 1981]. C'est particulièrement le cas lorsque des effets d'hystérèse [Blanchard et Summers, 1986] conduisent à augmenter durablement le taux de chômage naturel : les effets à long terme d'une négligence des conséquences de court terme peuvent alors s'avérer pires que le mal inflationniste, poussant la banque centrale à mettre temporairement et légitimement en berne son objectif prioritaire de stabilité des prix.

ii. Tentation des politiques discrétionnaires et cohérence temporelle

Cependant, l'usage prolongé de politiques discrétionnaires peut grever durablement l'objectif final de stabilité des prix sans pour autant améliorer notablement la situation de l'emploi. Pire, dans une perspective purement normative, telle que celle établie par Tinbergen dans son ouvrage de 1952, *On the Theory of Economic Policy*, la banque centrale devrait en permanence utiliser de manière optimale les instruments qui concourent à la bonne réussite des objectifs fixés, dans le but de maximiser le bien-être social. Si une politique monétaire restrictive peut être optimale pour un état donné des anticipations (habituees à des taux à deux chiffres) dans la recherche conjointe des objectifs de stabilité des prix et d'emploi, elle peut se révéler par la suite sous-optimale lorsque les agents économiques revoient à la baisse leurs anticipations d'inflation. Une modification de la politique monétaire dans un sens qui favorise temporairement l'emploi au détriment de la stabilité des prix, bien qu'optimale à court terme, pourrait se révéler contreproductive sur le long terme, comme le note le papier fondateur de Kydland et Prescott [1977].

Selon ces auteurs, dès lors que les agents économiques forment rationnellement des anticipations prospectives, ils se trouvent impliqués dans un jeu dynamique à la *Stackelberg* avec les autorités monétaires (faisant office de leader). Si la règle de politique monétaire de long terme – établie de manière optimale pour un état donné des anticipations et officiellement annoncée par les autorités – se révèle sous-optimale à certaines périodes sous l'effet d'une modification de ces mêmes anticipations, les autorités sont incitées à dévier de la règle qu'elles se sont fixées initialement, donc à ne pas respecter leurs engagements, débouchant ainsi sur une situation d'« incohérence

temporelle » entre les décisions prises *ex ante* et *ex post*. Ce risque, lorsqu'il n'est pas ignoré des agents économiques, peut conduire à un « biais inflationniste », soit à une persistance de l'inflation sur le long terme à un niveau supérieur à celui qui aurait été atteint si la règle décidée initialement avait été scrupuleusement suivie. Dans ce type de jeu, à moins qu'il n'existe un engagement ferme de la part des autorités, les décisions de politique monétaire sont temporellement incohérentes : les autorités gagnent toujours à dévier de la politique annoncée initialement, jusqu'à atteindre le seul équilibre temporellement cohérent, soit un équilibre de Nash, sous-optimal, caractérisé par un taux d'inflation supérieur à ce qui serait socialement nécessaire, mais correctement perçu par les anticipations et que les autorités n'ont intérêt ni à accroître ni diminuer.

c. Quelles limites à l'arbitrage politique intertemporel ?

Le risque de voir perdurer ce « biais inflationniste » a non seulement dissuadé les pouvoirs publics des principaux pays de l'OCDE de recourir aux politiques monétaires mais les a également encouragés à décréter l'indépendance de leur banque centrale, se liant ainsi irrémédiablement (mais peut-être rationnellement ?) les mains, tel Ulysse au milieu des sirènes [Elster, 1984].

i. Recherche d'une crédibilité pérenne et enjeux de réputation

Ainsi, l'objectif de stabilité des prix – de par le caractère souvent autoréalisateur des croyances et des anticipations – requiert une crédibilité solide des autorités monétaires dans la lutte contre l'inflation. La politique du Franc fort en offre là encore une excellente illustration : durant l'année 1993, alors même que les autorités monétaires défendaient bec et ongle la parité avec le Deutschmark, la défiance des spéculateurs à l'égard de la Banque de France, soupçonnée de ne pas pouvoir tenir le cap dans un contexte socio-économique déprimé, a nécessité un sur-ajustement d'un taux d'intérêt, qui a fini de déprimer la consommation et l'investissement. La France a alors connu l'une des plus graves récessions de son histoire (avec une chute du PIB de près de 1 %). On est ici bien loin de la déflation sans peine attendue lorsque les anticipations sont rationnelles et l'information parfaite. Comme le soulignent Matthews et Minford [1987] pour la désinflation britannique de 80-81 (sous Margaret Thatcher), les effets immédiats ont été d'autant plus sévères que « les anticipations y étaient peu préparées ». On pourrait même arguer du fait qu'une récession est un mal nécessaire pour témoigner du sérieux de la banque centrale [Poole, 1988].

Aussi, la crédibilité ne saurait se construire que dans la durée, en se liant à un engagement sans faille à respecter une règle suffisamment transparente, qui permette d'ancrer définitivement les anticipations d'inflation. Il est aisé d'imaginer que si la construction de la réputation de la banque centrale requiert du temps, la perte de crédibilité peut être relativement rapide si les autorités se mettent à dévier (ne serait qu'une fois). Sur ces bases théoriques, les banques centrales ont pris la décision de privilégier la règle à la politique discrétionnaire, la stabilité des prix à la stabilisation (particulièrement lorsque – contrairement à l'exemple ci-dessus – l'output gap est strictement négatif), et enfin, le long terme au court terme. Ce choix est d'autant plus facile parfois qu'il ne relève pas d'un arbitrage économique mais d'effets de réputation personnelle (celles des autorités monétaires cette fois, et non celle de leur institution d'appartenance). Comme le note Peter Howitt [2001] : « en réalité, la tentation [des politiques discrétionnaires] n'existe simplement pas en ce sens que les praticiens des banques centrales sont employés sur la durée. [...] Il n'y a aucune raison de penser que les décisions des banques centrales, même discrétionnaires, ont un biais inflationniste comme celui prédit par la théorie des jeux. [...] Les responsables à qui l'on confie un travail aussi important et délicat que la gestion de la banque centrale d'un pays sont motivés par un désir de reconnaissance, de s'acquitter au mieux de leur tâche. »

L'équilibre temporellement cohérent (mais sous-efficace) soulevé par Kydland et Prescott n'a *a priori* aucune raison d'être la solution privilégiée du jeu opposant la banque centrale aux agents économiques. Cette solution sera d'ailleurs d'autant moins probable que les autorités monétaires verront leurs décisions encadrées par un système de règles incontournables. Même un gouvernement, exerçant une influence sur l'autorité monétaire pour la mise en œuvre de politiques discrétionnaires, peut être amené, afin de préserver sa réputation personnelle, à limiter le recours à de telles pratiques s'il estime qu'elles peuvent lui être préjudiciables en termes d'image ou s'il fait face à des mesures possibles de rétorsion (par le vote populaire ou des institutions supranationales). Selon Barro et Gordon [1993], dans une telle configuration, « une forme alternative d'équilibre peut émerger, dans laquelle les décideurs politiques renoncent à des gains de court terme pour maintenir

une réputation construite sur le long terme ». Dans leur modèle, l'économie se rapproche d'autant plus de l'équilibre de Kydland et Prescott que le taux de préférence pour le présent de la banque centrale est élevé. Au fur et à mesure que ce taux diminue, l'économie tend vers un équilibre optimal.

ii. L'indépendance de la banque centrale : une solution ?

Nombre de modèles sont ainsi venus promouvoir ou justifier le mouvement d'indépendance des banques centrales durant les années 90 en Europe : si celles de la Fed et de la Bundesbank (qui n'en porte pas encore le nom) étaient déjà acquises en 1951 et 1957, l'indépendance est officialisée pour la Banque de France et la Bank of England en 1993 et 1997 respectivement (même si pour cette dernière, l'indépendance ne frappe que les instruments, les objectifs restant quant à eux largement déterminés par la sphère politique). Ce statut aide sans doute à conférer à l'établissement monétaire un « bonus de crédibilité » qui facilite la transition vers la stabilité des prix et limite l'ampleur du ratio de sacrifice [Goodhart, 1994]. Aussi, une façon de lever l'arbitrage entre le court et le long terme consiste-t-elle pour les gouvernements à déléguer leurs instruments [Rogoff, 1985] à une institution indépendante (y compris dans ses objectifs), à défaut de se lier à un engagement contraignant. Une partie des instruments sont donc tournés vers la stabilité des prix lorsque d'autres sont cantonnés aux fonctions de stabilisation ou de redistribution. On retrouve ici les conclusions tirées par Tinbergen (dans un cadre théorique totalement linéaire) : afin qu'il existe au moins une solution optimale à un problème de finance publique mettant en compétition différents objectifs, il faut nécessairement que les autorités disposent de plus d'instruments que d'objectifs.

On pourra cependant opposer aux défenseurs de l'indépendance de la banque centrale que si leurs propositions semblent solutionner les problèmes de cohérence temporelle, elles ne répondent en aucune manière à la question de la cohérence courante entre les grandes fonctions du tryptique. L'histoire des faits économiques fournit à la matière quelques exemples notables. Ainsi, le binôme Volcker-Reagan a-t-il offert aux Etats-Unis l'un des policy mix les plus surprenants, alliant une contraction monétaire rarement égalée (avec des taux directeurs pouvant atteindre 20 %) à un niveau de dépenses publiques élevé (le déficit annuel moyen de 4,2 % du PIB est une fois et demie plus élevé que celui qui caractérise la période Carter). On comprend aisément qu'en l'absence de concertation, le policy mix émanant séparément des autorités budgétaires et monétaires puisse conduire à des mesures de politique économique sous-optimales, voire conflictuelles. La volonté d'écarter les politiques discrétionnaires en déléguant la gestion des instruments de politique monétaire afin de ne pas entraver l'optimalité économique à long terme est susceptible de conduire à sous-optimalité à court terme qui n'en est pas moins plus dérangeante du point de vue des devoirs qui incombent aux pouvoirs publics. Si ces derniers peuvent sortir de l'arbitrage intertemporel qui les contraint, rien n'indique qu'il serait judicieux qu'ils le fassent.

Aussi peut-on faire remarquer, à la suite des travaux de Bernanke et Mishin [1992], qu'aucune banque centrale ne se borne à respecter aveuglément quelque règle gravée dans le marbre, comme en témoigne le fameux « whatever it takes » lâché par Mario Draghi durant la dernière crise ou l'adoption de mesures non conventionnelles initiées par la Fed.

III - Epreuve de composition de sociologie

Jury : Maryse Bresson, Philippe Deubel, Loïc Bonneval, Marion Navarro, Stéphane Peltan, Pierre-Olivier Perl, Mickaël Sylvain.

Rapport : Maryse Bresson.

Sujet : « L'exclusion est-elle un échec des solidarités ? »

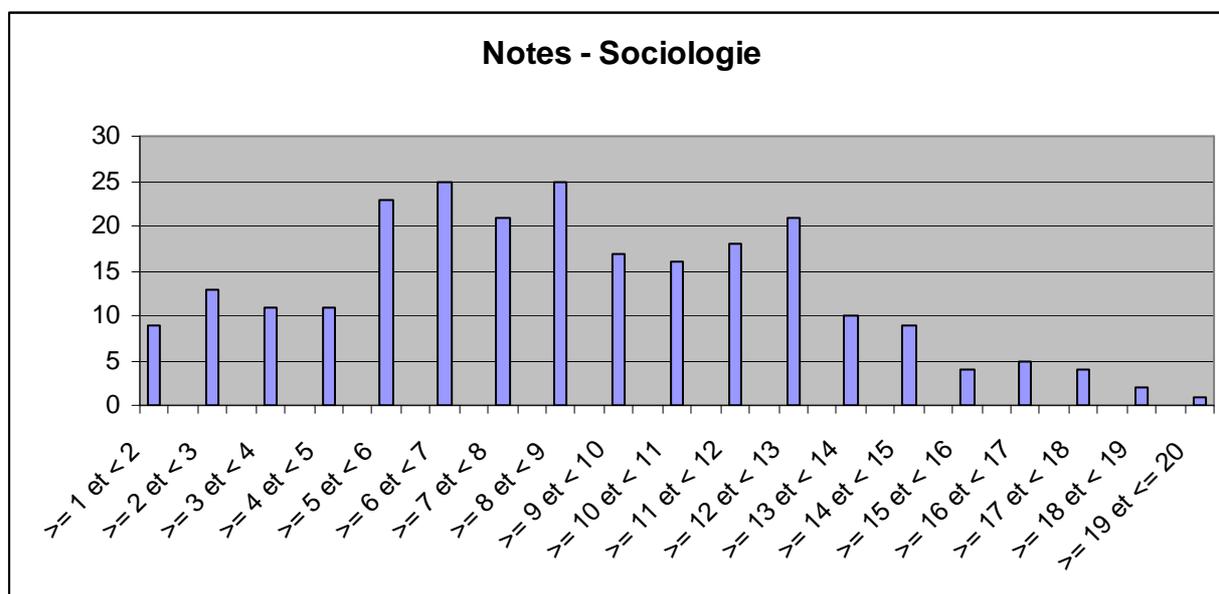
3.1. Les résultats : distribution des notes

245 candidats présents et ayant composé, 3 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 8,19/20, bien au-dessus de l'an dernier (7,07 en 2014 ; 7,18 en 2013 ; 7,23 en 2012 ; 8,84 en 2011 ; 7,6 en 2010).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.

Notes	Nombre de copies
1 à 3	33
4 à 6	59
7 à 9	63
10 à 12	55
13 à 15	23
16 et plus	12
Total	245



3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Tout d'abord on soulignera que les dissertations ont montré un vrai effort de préparation des candidats et étaient dans l'ensemble de très bon niveau, la lecture de certaines copies, notées au-dessus de 15, pouvant même être enthousiasmante. Les copies médiocres (à partir de 7) s'expliquent surtout par une mauvaise compréhension ou un mauvais ciblage du sujet et/ou ou comportaient trop d'erreurs, et ont été sanctionnées comme telles dans le cadre d'un concours visant à sélectionner

parmi un vivier de candidats bons dans l'ensemble. Les exigences de forme d'une copie d'agrégation, ont été rappelées dans le rapport l'année dernière, à savoir :

- orthographe correcte (pour ne citer qu'un exemple, désaffiliation prend deux F. La faute d'orthographe sur une notion aussi centrale pour le thème de l'exclusion est gênante).
- lisibilité du texte.
- présentation claire permettant aux correcteurs de repérer la structure du plan (qui peut être en deux ou trois parties).

Pour compléter sur les exigences de forme, on rappelle également que les noms des auteurs doivent être exacts et les titres complets. La date donnée pour une référence doit être en général celle de la première édition, en particulier pour les « classiques » (situer Le Suicide de Emile Durkheim en 2013 n'a guère de sens). Parmi les défauts récurrents, il convient aussi d'éviter de citer un livre ou un auteur en lui attribuant spécifiquement un argument que l'on retrouve un peu partout dans la littérature scientifique. Enfin, et sans prétendre à l'exhaustivité, le « on y reviendra » noté en cours de développement donne la mauvaise impression d'un plan mal maîtrisé.

Les références sont évidemment indispensables, mais une marge d'appréciation est laissée aux candidats, en fonction notamment de leur interprétation du sujet. Néanmoins, dans une dissertation en sociologie, les références doivent emprunter en priorité à la littérature de la discipline – des références à l'économie ou d'autres sciences humaines peuvent les enrichir mais non s'y substituer. Sur le sujet, on s'attendait à voir mobilisés des classiques comme E. Durkheim ou plus récemment, R. Castel, P. Rosanvallon. Aussi, la confusion récurrente entre La nouvelle question sociale (P. Rosanvallon, 1995) et Les métamorphoses de la question sociale (R. Castel, 1995) était d'autant plus regrettable que le titre de ces ouvrages en condense la thèse. Parmi les auteurs récents pouvant être cités à profit sur le sujet il y avait aussi, par exemple, Serge Paugam, Jacques Donzelot ou encore, le débat sur les ghettos entre les tourainiens (ex, D. Lapeyronnie et L. Courtois, Ghetto urbain, 2008) et les bourdieusiens (ex, L. Wacquant, Parias urbains. Ghettos, banlieues, Etat, 2006). Sur la marginalité et la déviance les références aux auteurs de Chicago (ex., N. Anderson, Le Hobo, 1923) pouvaient être pertinentes. Les références précises à des articles/numéros de revues sont appréciées et valorisées.

Sur le fond, le jury déplore que les dissertations qui ont analysé véritablement les termes du sujet et problématisé la relation entre exclusion et solidarités aient été minoritaires. Il invite les candidats à s'y préparer, la bonne assimilation de la bibliographie d'un thème ne suffisant pas à produire une bonne dissertation. En plus du travail d'assimilation, il est recommandé de se préparer en réfléchissant sur une série de sujets susceptibles d'être posés, d'anticiper des problématiques et des plans possibles.

Comme chaque année, le jury rappelle que le sujet proposé doit faire l'objet d'une lecture attentive. Si l'articulation des idées d'exclusion et de solidarités était bien sûr centrale, plusieurs traitements du sujet étaient possibles selon la définition des termes retenue et les étapes du raisonnement proposé. Une discussion des termes et de leur articulation est donc essentielle. Parmi les défauts récurrents, la relation entre pauvreté et exclusion a souvent été posée, mais rarement explicitée. S'il est possible de prendre le taux de pauvreté comme indicateur d'exclusion, encore faut-il le justifier, et éventuellement nuancer la pertinence de cet indicateur. Des éléments de réflexion sont attendus à propos de chaque terme du sujet (exclusion, solidarités mais aussi échec).

- Exclusion : sauf à réduire trop le sujet, il convenait de ne pas limiter le terme uniquement à la pauvreté, et d'élargir aux formes diverses de précarité, désaffiliation, disqualification etc. Par ailleurs, si l'exclusion sociale était évidemment centrale, le candidat pouvait choisir d'intégrer des éléments sur la déviance, en faisant par exemple le lien avec la marginalité et la mise en dehors de la société ou du groupe.
- Solidarités : le terme renvoie généralement à deux idées principales, avec une ambivalence qu'il convenait d'identifier et discuter. Premièrement, il désigne les « réponses » sociales aux problèmes d'exclusion : les politiques sociales, les dispositifs de protection sociale ou

même l'entraide « spontanée » et « désintéressée ». Deuxièmement dans la lignée de E. Durkheim, la solidarité désigne le lien social (au singulier), les interdépendances qui « font tenir les hommes en société » - ici les solidarités pouvaient renvoyer à la distinction solidarité mécanique/organique. Le pluriel (les solidarités) méritait d'être souligné.

- Echec : le terme suggère une opposition des termes (exclusion versus solidarités) mais aussi, un lien de causalité. Aussi, si l'opposition entre solidarité (comme interdépendance et/ou entraide) et exclusion (comme mise aux marges ou à l'écart de la société, du groupe) semble évidente, en revanche assimiler l'exclusion à un échec des solidarités signifie a contrario que si la solidarité fonctionne « bien », il n'y a pas d'exclusion – ce qui est moins évident et peut donc constituer le paradoxe de départ d'une dissertation.

Pour problématiser, et selon la conceptualisation retenue, plusieurs entrées étaient possibles, à condition de justifier celle choisie, sans trop « réduire » le sujet. Afin d'illustrer, on citera trois exemples de problématiques et plans qui ont été bien appréciés du jury :

Exemple 1. Peut-on réduire l'exclusion à l'absence de cohésion sociale, qui résulterait de la dissolution de la solidarité organique et marquerait l'échec du projet solidariste, ou l'exclusion recouvre-t-elle l'érosion de certaines solidarités seulement et ne représente-t-elle pas, à ce titre, l'échec de la cohésion sociale ?

- I- L'exclusion contemporaine marque un échec du projet solidariste, caractérisé par la rupture de la solidarité organique, qui s'origine dans le rapport des individus au travail et à l'emploi, et dont la dissolution occasionne une rupture cumulative d'autres solidarités.
- II- Cependant, le monde des exclus n'est pas dépourvu de liens sociaux et de solidarités, bien que leur force et leur accès diffèrent selon les trajectoires sociales des individus, et que la permanence de ces liens ne signifie pas nécessairement une meilleure autonomie des individus
- III- Se posera alors la question de savoir si l'Etat peut résoudre cette crise des solidarités, et si l'échec des solidarités ne cache pas l'échec de l'Etat à lutter contre l'exclusion.

Exemple 2. Demandons-nous de quelle manière les liens sociaux porteurs de solidarité se recomposent au regard de processus d'exclusion et l'influencent.

- I) L'exclusion des individus est provoquée par des liens sociaux fragilisés, au sens où la protection et/ou la reconnaissance sont affaiblies, et non par leur absence.
- II) Cette vulnérabilité à l'échelle individuelle est liée à une dynamique plus globale de renversement de la conception de la solidarité qui se traduit par des politiques d'activation.
- III) La mobilisation de certains membres de la société peut-elle recréer d'autres formes de solidarité pour contrer le processus d'exclusion ?

Exemple 3. Les manifestations variées de l'exclusion sont-elles le symptôme de dysfonctionnement ou d'une remise en cause des vecteurs de solidarité ?

- I. De prime abord, nous montrerons que les différentes manifestations de l'exclusion peuvent être analysées comme une remise en cause des vecteurs traditionnels d'intégration créateurs de solidarité.
- II. Ensuite, nous montrerons que si l'exclusion semble un symptôme du dysfonctionnement des solidarités à « endiguer » le phénomène, ce sont les solidarités qui révèlent l'exclusion, malgré leur fragilisation.
- III. Enfin nous montrerons que l'exclusion peut aussi amener à une recomposition de solidarités, celles-ci pouvant être moins intégratrices à l'échelle sociétale, voire, contribuer à renforcer l'exclusion.

Ces divers exemples illustrent que même si une dissertation d'agrégation est un exercice académique exigeant, différentes compositions peuvent conduire à un très bon résultat, le jury étant ouvert aux idées originales et pertinentes des bonnes ou très bonnes copies.

Pour conclure et à toutes fins utiles, on rappellera ici que dans une copie d'agrégation, on attend certes, une discussion des concepts, une bonne problématisation et des références bien présentées mais aussi des exemples et des formes d'application à la réalité sociale, étayés par des statistiques et/ou l'analyse argumentée de faits historiques ou contemporains par exemple, sur la pauvreté, le chômage, la solidarité familiale, la protection sociale... Dans le même ordre d'idées, (trop) rares sont les copies qui ont pensé à poser explicitement un cadre spatio-temporel en introduction. Ajoutons que si les amorces académiques, qui d'emblée donnent une définition de l'exclusion, sont possibles, elles s'avèrent souvent moins attrayantes que des références à l'actualité (les enfants de Don Quichotte et Manuel Valls ont souvent été cités) ou l'art (cinéma ou littérature).

3.3. Proposition de corrigé

En mars 2015, le premier ministre français Manuel Valls a présenté devant un public composé de journalistes et de représentants du monde associatif un « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » prévoyant, notamment, la création d'une prime d'activité fusionnant le revenu de solidarité active (RSA) avec la prime pour l'emploi et 48 autres mesures, comme le chèque énergie sous condition de ressources, un plan de construction des logements sociaux ou la garantie des loyers pour les jeunes et les précaires. Certains ont toutefois dénoncé des moyens insuffisants, eu égard à l'ampleur de la problématique de l'exclusion en France.

L'existence d'actions concertées des politiques publiques et de la société civile visant, au nom de la solidarité, à combattre l'exclusion conforte l'évidence d'opposer les deux termes. Cependant, la notion d'exclusion est complexe puisqu'elle peut désigner à la fois la pauvreté (définie par le manque de revenus), le chômage (absence d'emploi), la grande précarité associée à la rupture des liens, ou à l'absence de logement, mais aussi la marginalité causée par des faits de déviance, la mise à l'écart d'un groupe... Opposée aux solidarités, l'exclusion tend à englober un ensemble de problèmes sociaux dont les modes de désignations changent, et dont les modes de traitement suscitent des débats récurrents, comme le dilemme entre répression ou compassion, repéré dans l'histoire par B. Geremek dans La potence ou la pitié (1978). Le terme d'exclusion s'impose lui-même en France de manière tardive, au début des années 1980, corrélativement à la mise en œuvre de politiques d'insertion ou d'inclusion. Il suscite de nombreuses critiques : ainsi en 1995, dans Les métamorphoses de la question sociale. R. Castel met en cause la représentation qu'il véhicule d'une société duale, divisée entre « inclus » et « exclus », dont les positions semblent statiques et séparées ; il lui oppose l'idée de processus dynamiques qui précarisent la société salariale en son cœur (et pas seulement à ses marges) ; pouvant aboutir, pour certains individus particulièrement menacés par l'affaiblissement global des liens d'emploi et des liens de proximité (famille, voisinage...), à la désaffiliation.

Dans le prolongement de ce raisonnement, l'exclusion apparaît en effet comme un échec des solidarités, à la fois publiques et privées. Pourtant cette interprétation peut être contestée. En effet, elle présente une vision très pessimiste de l'évolution de la société ; de plus, elle semble faire reposer la responsabilité de l'échec sur « la société » (alors que les politiques récentes cherchent au contraire, à « responsabiliser » les individus qui bénéficient de secours). Ainsi, l'exclusion ne pourrait-elle pas constituer plutôt un effet transitoire, et temporaire, d'une transformation en cours du lien social, qui pourrait conduire par exemple vers une société de liens pluriels, choisis ? Si tel était le cas, alors il devrait être possible d'identifier aussi de nouvelles solidarités qui, en se recomposant, pourraient préfigurer une nouvelle société inclusive.

Pour traiter cette question, nous commencerons par rappeler dans un premier temps comment le phénomène d'exclusion sociale résulte, en effet, de l'échec des solidarités produites par les cadres sociaux traditionnels de la société industrielle (travail, protection sociale, solidarités de classe mais aussi famille et voisinage). Puis, dans un deuxième temps, nous proposerons de nuancer cette

analyse, en mettant en évidence comment les échecs apparents des solidarités pourraient refléter une mutation plus « positive » du lien social, dans le cadre de l'émergence d'une société d'individus en réseaux et/ou « responsables », pouvant multiplier les choix d'affiliations/désaffiliations et générant de nouvelles formes de solidarités (selon une interprétation des transformations sociétales, défendue par exemple par F. de Singly). Enfin, dans une troisième partie, nous reviendrons plus précisément sur les formes concrètes et les limites des nouvelles solidarités qui s'observent en réalité, en soulignant les risques pour certains groupes ou individus plus vulnérables, et les défis qui en résultent.

* *

En première approche, la montée des exclusions semble s'expliquer à l'échelle globale par l'affaiblissement des liens et l'échec des « cadres intégrateurs » qui constituaient, depuis l'avènement de la société industrielle, les ciments de la cohésion sociale – ou de la solidarité au sens d'Emile Durkheim.

Analysant les mutations de la solidarité à la fin du XIX^e siècle dans De la division du travail social, 1895, Durkheim propose une réponse originale à la question philosophique essentielle du XVIII^e siècle : qu'est-ce qui fait tenir les hommes ensemble ? En procédant à une comparaison dans le temps entre les sociétés traditionnelles et la société moderne (industrielle), il met en évidence deux grands fondements des solidarités. Dans les sociétés traditionnelles, le droit répressif reflète une solidarité dite mécanique ou par similitude : tous les individus se ressemblent, il y a peu de spécialisation et la communauté est fortement soudée. Cela s'explique selon E. Durkheim, parce que le lien social dans les sociétés traditionnelles est basé sur les liens de proximité (on est ensemble parce qu'on se ressemble, on est de la même famille, du même clan, du même village). Par différence, dans la société moderne, la solidarité est basée d'abord sur le lien organique et la complémentarité dans le cadre la division du travail. Cependant, le lien social organique apparaît aussi fragile à cause de l'affaiblissement de la conscience collective (définie comme l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres de la société). Dans les sociétés organiques, les individus perdent de vue le sens de leur complémentarité et ont tendance à se replier sur eux-mêmes. L'unité de la société apparaît plus faiblement et la société moderne comporte donc selon Durkheim, un risque de désagrégation et d'anomie. Son analyse met ainsi en évidence différentes solidarités (par la famille, la communauté villageoise, la division du travail) qui, en se renforçant ou au contraire, en s'affaiblissant produisent des effets sur la cohésion sociale (ou « la solidarité » au singulier). Par ailleurs, il défend aussi l'idée que l'Etat républicain et ses institutions ont le devoir de participer à intégrer l'ensemble des citoyens –idée qui, à la fin du XIX^e siècle justifie le développement de l'école, ou encore le projet solidariste de Léon Bourgeois, précurseur des assurances sociales.

De fait, pendant le XX^e siècle la croissance économique, l'augmentation des revenus et les progrès des droits sociaux et des solidarités publiques (l'Etat providence) ont semblé en mesure de vaincre la pauvreté, ainsi que le rappelle Serge Milano dans La pauvreté dans les pays riches, 1982. Pourtant la fin des années 1970 marque aussi un tournant. La « nouvelle pauvreté » est redécouverte avec la montée et le maintien durable d'un chômage de masse. En France, depuis 3 décennies, le taux de chômage est rarement descendu en-dessous de 8% (il atteint actuellement environ 10%). Des «travailleurs pauvres » sont aussi apparus au début des années 1990 : en 2012, 1,9 millions de personnes exercent un emploi mais disposent, après avoir comptabilisé les prestations sociales et intégré les revenus de leur conjoint, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (987 euros par mois en France en 2015). Récemment, un nouveau tournant a été observé avec l'augmentation du taux de pauvreté, depuis 2004. En 2012, la France comptait selon l'INSEE, 8,6 millions de pauvres soit, un taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu médian de 14% (au lieu de 12,6% en 2004). Simultanément, d'autres phénomènes médiatisés symbolisent la montée de l'exclusion sociale comme La question SDF (selon la formule de Julien Damon, 2002), celle des banlieues, désignées par Didier Lapeyronnie et Laurent Courtois comme un Ghetto urbain en 2008, ou encore, depuis quelques années en particulier, celle des migrants refoulés aux frontières de l'Europe.

Tous ces phénomènes d'exclusion semblent accréditer l'échec des anciennes solidarités, causé par l'affaiblissement des cadres intégrateurs de la société moderne. Dans le prolongement de l'analyse durkheimienne, Robert Castel dans Les métamorphoses de la question sociale, 1995, construit un schéma représentant l'intégration sociale comme un espace construit autour de deux axes : le rapport au travail et l'insertion relationnelle, qui délimite quatre zones : d'intégration, de vulnérabilité, de désaffiliation et d'assistance. La zone d'intégration est définie par les garanties d'un travail permanent et la solidité des supports relationnels. La zone de vulnérabilité est marquée par la précarité du travail et la fragilité relationnelle. La zone de désaffiliation est définie par l'absence de travail et l'isolement social. La zone d'assistance, par l'absence de travail et l'insertion sociale : c'est la dépendance secourue et intégrée. Selon cet auteur, la période actuelle se caractérise par un mouvement qui modifie la représentativité des différentes zones. Alors que dans les années 1960-1970 une forte zone d'intégration permettait de contrôler la zone de vulnérabilité et plaçait la zone de désaffiliation en position de survivance, aujourd'hui la zone d'intégration se fracture, la zone de vulnérabilité est en expansion et alimente continûment la zone de désaffiliation. De plus, pour chaque individu particulier, son intégration dépend de sa situation par rapport à ces axes. Ce schéma, souvent repris, suggère que les facteurs sociaux et individuels se combinent ; il met aussi en évidence les processus de délitement des anciens cadres intégrateurs mis en évidence par Emile Durkheim (travail, liens de proximité).

Simultanément, la protection sociale en place au XXe siècle par l'Etat pour compenser l'affaiblissement, dans la société industrielle des solidarités de proximité (famille, village) est également fragilisée. Pierre Rosanvallon montre dès 1981 dans La crise de l'Etat providence, comment les régimes de protection sociale traversent une triple crise de financement, d'efficacité et de légitimité. Dans Le salarier de la précarité, en 2000 Serge Paugam décrit comment s'opère ce délitement pour les salariés, à travers le double mécanisme de précarisation de l'emploi et du travail. L'affaiblissement des protections sociales est facilité par le développement de contrats de travail « atypiques ». De plus le salarié, même avec un emploi stable, peut souffrir d'une vulnérabilité relative au contenu de ses activités et à la non-reconnaissance de son travail au sein de l'entreprise.

L'échec d'autres cadres intégrateurs dérivés ou complémentaires au travail et l'emploi apparaît également comme facteur d'exclusion. À propos des banlieues, François Dubet et Didier Lapeyronnie soulignent, dans Les quartiers d'exil en 1992, l'impact de l'affaiblissement des solidarités de classes. Selon ces auteurs, la "lutte des classes" structurait la vie collective avant, dans les conflits qui à la fois divisaient et unifiaient le monde du travail. Mais aujourd'hui, bourgeois et des ouvriers se juxtaposent sans se rencontrer ni se combattre - parce qu'ils ne se rencontrent plus dans l'entreprise et qu'ils ne vivent pas dans les mêmes lieux. Les marginaux de banlieues, les minorités, les jeunes qui galèrent ne sont pas exploités. Ils sont ignorés et méprisés, n'accèdent plus à la représentation politique et sont relégués à la périphérie de nos villes. Cette analyse est confirmée par les données statistiques selon lesquelles le taux de participation aux élections dans les zones urbaines sensibles est très faible – estimé à 13 points de plus que la moyenne nationale aux élections de 2002, et aussi sur certains territoires une forte représentation du vote d'extrême droite.

Le délitement du lien social va en effet de pair avec un déclin de la sociabilité selon le politiste américain Robert D. Putnam dans Bowling Alone, 1995 : utilisant de très nombreuses données sur l'évolution des relations sociales aux États-Unis, il montre que l'on assiste à une baisse de la participation politique, civique, religieuse et syndicale et que cette baisse touche également les relations sociales informelles : moins de sorties, de réceptions, de repas familiaux, etc... Le diagnostic rejoint aussi celui de François Dubet dans Le déclin de l'institution, 2002 : selon lui, ce déclin s'étend aux programmes institutionnels et à la manière dont les individus étaient socialisés par l'école, le monde de la santé, le travail social ou même, la République. Pourtant, François Dubet met aussi en garde contre la tentation de réduire l'analyse à la plainte ou à la nostalgie.

En effet, si l'analyse durkheimienne, actualisée par Robert Castel ou Serge Paugam invite à considérer l'exclusion comme un symptôme de fragilisation de la société et comme un échec des solidarités qui touche, à des degrés divers, tous les groupes et tous les individus, et qui produit l'exclusion des plus fragiles ; un tel pessimisme peut aussi sembler excessif au regard de la réalité observée, comme du devenir du lien social : ne doit-il pas être nuancé ?

Plutôt que considérer les solidarités comme étant en échec ou en déclin, une interprétation moins pessimiste (ou plus optimiste) invite à repenser l'exclusion comme un processus qui peut certes, comporter des formes de désaffiliations/disqualifications, mais qui les constitue aussi comme partielles et réversibles ; et qui les combine à d'autres liens. En ce sens, les solidarités ne seraient pas en crise mais en recomposition, dans un contexte de mutation de la société et du lien social.

La question que nous nous posons donc maintenant est de savoir si, plutôt qu'un échec des solidarités, les phénomènes que recouvre la notion d' « exclusion » ne seraient pas des effets dommageables, mais somme toute limités et peut-être transitoires d'une transformation globale, qui tend à remplacer les formes anciennes de solidarités (familiales, de classes, du travail, de protection sociale) par d'autres solidarités émergentes, nouvelles ou renouvelées. Dans cette hypothèse optimiste, « l'exclusion » pourrait alors être aussi vouée à disparaître en même temps que deviendrait effective la mutation complète vers une nouvelle société, avec ses nouveaux vecteurs de cohésion sociale.

Mais si tel est le cas, il devrait être possible d'observer dès maintenant des recompositions des liens sociaux, contredisant en partie l'interprétation anémique. Or, de ce point de vue, deux arguments principaux peuvent être invoqués pour accréditer une perception optimiste du devenir des solidarités, et au-delà, de la cohésion sociale : le développement d'une société des réseaux et également, d'une société plus individualiste, fondée sur de nouvelles formes de liens « choisis ».

Ainsi, Pierre Merckle rappelle-t-il dans la nouvelle édition de Sociologie des réseaux en 2010 que si, début des années 2000, l'idée d'un déclin du lien social était très largement répandue, on était alors à la veille de l'explosion des nouvelles technologies de communication. Dix ans plus tard, avec l'irruption d'Internet, la donne lui semble avoir radicalement changé : plutôt qu'un « déclin de la sociabilité », il considère donc qu'il faudrait parler de l'avènement d'une « nouvelle sociabilité », profondément transformée et renouvelée. A l'appui de cette thèse, il rappelle qu'internet s'est imposé de façon massive comme une technologie multiforme de communication interpersonnelle, dont les « service de réseaux sociaux » (ou *Social Networking Services*, en anglais), constituent évidemment les incarnations les plus spectaculaires : à la suite de l'émergence du « Web 2.0 » dans la première moitié des années 2000, le succès massif est finalement arrivé avec *MySpace*, créé en 2003, et qui comptait 300 millions de membres au début de l'année 2010, et surtout avec *Facebook*, apparu l'année suivante, et qui revendique aujourd'hui un milliard d'individus connectés.

Pourtant, Pierre Merckle invite aussi à récuser les interprétations trop optimistes qui verraient dans les nouvelles technologies le fondement d'une nouvelle sociabilité plus égalitaire, moins hiérarchisée voire aussi, un renouvellement de la démocratie politique ; mais il invite plutôt à adopter une conception élargie de la sociabilité, dans laquelle les relations à distance seraient davantage prises en compte. Or, si l'on peut souscrire à une telle recommandation, il convient de souligner ses limites relativement à l'analyse de l'exclusion sociale. En effet, il n'est pas certain que de telles formes de renouvellement des liens sociaux pourraient recomposer suffisamment la cohésion sociale pour permettre de faire reculer l'exclusion dans les formes que nous avons rappelées : pauvreté, chômage, question SDF, banlieues et problème des migrants, par exemple. Au contraire, pour les exclus, la « fracture numérique » semble souvent se surajouter aux autres. En ce sens, la recomposition du lien social à l'échelle sociétale, même effective, pourrait s'avérer néanmoins impuissante à résoudre le problème de l'exclusion voire, être elle-même productrice d'exclusion.

La même interrogation peut être réitérée à propos de l'idée, souvent présentée comme complémentaire, d'une mutation globale vers une société plus individualiste. Rappelons d'abord que cette évolution n'est pas nouvelle. Dans la société des individus, 1987 Norbert Elias souligne que l'idée moderne d'individu est apparue en occident au terme d'un long processus historique. Dans le prolongement de cette analyse, l'évolution vers une société plus individualiste ne signifie pas une société fondée sur l'égoïsme ni le rejet des autres. Aussi, dans L'individualisme est un humanisme, 2007 François de Singly souligne que l'individualisme n'est pas le règne de la concurrence généralisée ni la guerre de tous contre tous. Mais l'individualisme occidental c'est, par exemple, avoir le droit d'aimer quelqu'un sans intervention familiale, participer à une élection démocratique et aux décisions concernant sa vie, dans une société qui donne aux individus les

moyens de devenir eux-mêmes et de ne pas subir de discriminations. Selon cet auteur, la seconde modernité aurait ainsi inventé et suscité un nouveau type de lien social qui, au lieu d'atomiser la société en un rassemblement factuel d'individus seuls et isolés, leur permet au contraire de devenir détachés de leurs appartenances traditionnelles et donc libres d'en renouer de nouvelles, plus authentiques car choisies. Par conséquent (à l'opposé de Robert Castel qui tend à assimiler les désaffiliés à des « inutiles au monde »), François de Singly considère un processus de désaffiliation positive, reposant sur le choix des appartenances. Simultanément, l'individualisation n'est pas vue comme un facteur d'anomie ni d'exclusion, au sens actuel mais plutôt comme le principe d'un lien social « idéal » puisqu'« électif ».

Cependant, si la thèse d'une mutation globale positive du lien social vers une société de réseaux, et/ou une société des individus présente de nombreux attraits, notamment par la vision optimiste qu'elle propose du devenir de la société, elle repose sur un glissement implicite discutable de l'idée de solidarité(s). En effet, les liens choisis et électifs n'ont pas de raison, a priori, d'englober tous les groupes minoritaires ni, encore moins, tous les individus dans une même entité (qu'on l'appelle la République, la Nation ou la Société). Le développement exclusif de tels liens éloigne donc en ce sens du projet républicain et solidariste, hérité du XIXe siècle d'intégrer tous les individus/citoyens. En ce sens, si l'exclusion ne serait pas à proprement parler, un échec pour les nouvelles solidarités, ni un échec des individus insuffisamment responsables, elle ne serait pas pour autant non plus un effet transitoire, ni, provisoire des recompositions en cours du lien social, puisque ces nouvelles solidarités ne viseraient précisément pas à produire de la cohésion sociale (ou de la solidarité) pour tous.

En effet, la possibilité de choisir ses affiliations et avec qui l'on souhaite développer des solidarités (au double sens d'avoir des liens et d'organiser des formes d'entraide ou de soutien mutuel) peut s'accommoder de produire des exclus –ce qui, sans que l'on puisse parler d'échec, constitue néanmoins une limite importante, du point de vue de l'idéal d'une société solidaire inclusive, du renouveau des solidarités actuellement en cours. Or, de fait, la modernité et l'individualisation croissante sont associées au risque et corrélativement, à l'idée de vulnérabilité. Dans La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, 1986 (traduit en 2001) Ulrich Beck met l'accent sur cette dimension essentielle associée à la « seconde modernité » (l'exposition aux risques ayant, selon cet auteur, remplacé la pénurie comme fléau social). D'après cet auteur, l'émancipation progressive à l'égard des institutions et des formes sociales typiques de la société industrielle engendre ainsi un manque de repères des individus par rapport à leur existence qui devient plus incertaine. Leurs choix de vie en sont fortement modifiés, d'autant plus que chacun est maître de ses décisions. Simultanément, cet auteur déduit que les risques de paupérisation nouvelle s'en trouvent aussi accrus, par exemple pour les femmes.

Dans le prolongement de cette réflexion, on peut donc se demander si les nouvelles formes de liens et, les nouvelles solidarités qui émergent ne sont pas productrices d'exclusions ou de fractionnement.

Pour le savoir, nous devons donc considérer maintenant plus précisément les formes objectivement observées dans la réalité sociale de ces nouvelles solidarités qui se développent et aussi des risques associés, dans le contexte que Robert Castel appelle en 2009 La montée des incertitudes, et qu'il associe au développement du précaire. Nous nous interrogerons également sur l'enjeu démocratique pour (re)faire société, ou refaire nation et pour passer d'un raisonnement fondé sur l'articulation solidarités/exclusion à un autre raisonnement qui pourrait coupler lutte contre les exclusions/solidarité (ou cohésion sociale) à l'échelle de la société.

**

Après avoir mis en évidence les échecs des solidarités traditionnelles de la société industrielle, révélées au début des années 1980 par la montée du phénomène d'exclusion ; puis, discuté l'idée d'un renouvellement des fondements de la cohésion sociale, nous allons nous interroger maintenant sur les limites des nouvelles solidarités qui s'observent concrètement aujourd'hui, et les enjeux politiques qui en découlent.

Les travaux sociologiques menés dans les mondes de l'exclusion confirment que, s'il y a bien recomposition du lien social fondée sur la mise en réseaux et le choix individuel de ses appartenances, celle-ci laisse se développer ou même contribue à produire des mécanismes d'exclusion subis par les plus vulnérables. Par exemple dans les banlieues, François Dubet et Didier Lapeyronnie mettent en évidence qu'il existe désormais des territoires où exclus sociaux et déviants se rejoignent, les « outsiders » étant exclus par les « insiders » de la deuxième (ou post) modernité. Le développement d'inégalités radicales, l'opposition entre un centre urbain qui se développe sans avoir besoin de sa périphérie, et même en l'ignorant illustrent la disparition progressive de la solidarité sociale au singulier, globale qui semble faire place à une somme de solidarités plurielles, partielles et qui s'ignorent.

Plus encore, c'est de la manière dont s'organisent et se recomposent des solidarités territoriales concrètes plurielles que semble dériver la remise en cause d'une certaine idée de la solidarité, inclusive et englobante, à l'échelle sociétale. Cet argument est largement développé par Jacques Donzelot et plusieurs autres auteurs dans deux numéros de la revue *Esprit* consacrés à la ville : *Quand la ville se défait*, 1999 et *La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation*, 2004. Dépassant toutefois la vision binaire d'une interprétation opposant simplement à l'échelle de la société « centre » et périphérie » (ou « inclus » et « exclus »), les auteurs soulignent pourtant le creusement de divisions, de fractionnements multiples à l'intérieur du tissu urbain des Etats-nations. Ils observent que diverses barrières existent notamment, entre la ville centre et les cités d'habitat social et aussi, entre les différentes banlieues. Plus précisément, Jacques Donzelot montre l'imbrication et le caractère inséparable des trois dimensions du processus récent d'urbanisation : le gentrification, la périurbanisation et la relégation. Dans l'article qui donne son titre au numéro de 2004, cet auteur souligne comment la volonté politique de réhabiliter les centres villes a chassé les pauvres et aussi, les classes moyennes de ces lieux, à fort patrimoine historique en Europe, les réservant aux classes supérieures qui par ailleurs désirent se rapprocher et se retrouver entre elles, à distance des classes moyennes et populaires. Les classes moyennes et les classes populaires les mieux intégrées ont elles aussi choisi, quand elles le pouvaient, de se regrouper par un mécanisme d'urbanisation affinitaire, en déménageant dans certaines zones pavillonnaires ou le périurbain. En revanche les plus pauvres, n'ayant pas les moyens de quitter leurs zones d'habitat social dégradées, se sont trouvés confinés avec les immigrés dans les territoires de relégation où se concentrent les indicateurs usuels de l'exclusion.

Dans le prolongement de ce raisonnement, il apparaît que le développement des moyens de communication, des réseaux sociaux et la revendication individualiste à choisir ses affiliations produisent des liens partiels et des solidarités restreintes, au prix toutefois de distances sociales voire, de fossés infranchissables creusés avec les individus ou les groupes que l'on n'a pas choisis, et qui se trouvent exclus du confort de l'entre-soi. En ce sens, ce n'est pas l'échec mais d'une certaine manière, la trop grande réussite de ces solidarités limitées, fractionnées et fermées qui est génératrice d'exclusion pour tous ceux qui n'appartiennent pas au groupe choisi.

Cette analyse permet aussi de rendre compte du fait, en apparence étonnant si l'on se contente d'opposer exclusion et solidarité, que des formes d'entraide qui se développent y compris, dans les mondes de l'exclusion. C'est le cas par exemple, entre les SDF à Paris qui, dans les files d'attente des services d'aide, font des échanges de bonnes adresses où ils pourront dormir, manger, obtenir un service de courrier. Même chez les clochards, la vie s'organise en petits groupes qui partagent leurs repas et les gains exceptionnels lors de petites fêtes autour d'une bouteille, comme le rappelle Maryse Bresson dans *Sociologie de la précarité*, 2010. Par ailleurs, dans les zones urbaines sensibles, David Lepoutre dans *Cœur de banlieue*, 1997 montre l'attachement émotionnel fort des jeunes à leur quartier, qui est pourtant aussi ambivalent puisqu'il se combine à l'aspiration à le quitter. Cet auteur observe des formes de solidarité excluante, les jeunes pré-adolescents « indigènes » refusant, malgré les efforts d'un enseignant, de l'accepter comme un des leurs, mais nuance pourtant l'idée de ghetto en montrant que ces jeunes, en grandissant finissent souvent par s'intégrer. De ce point de vue, l'idée optimiste selon laquelle l'exclusion pourrait disparaître au fur et à mesure que progresse la mutation du lien social apparaît contredit par les observations menées par les sociologues.

D'autant qu'à l'opposé, et de l'autre côté de l'échelle sociale, Michel Pinçon et Monique Pinçon Charlot Dans les beaux quartiers (1989), décrivent comment les classes supérieures se ménagent un espace résidentiel en s'en faisant un espace quasi privé, leur permettant de rester volontairement entre soi, par la création de clubs, ou de cercles privés comme le rallye qui permet d'orienter jusqu'à la rencontre amoureuse de leurs enfants, tout en leur apprenant à intérioriser l'habitus de classe et la reconnaissance de leur semblable. D'après ces auteurs, la ségrégation serait donc surtout voulue par les plus riches, et permise par le mécanisme de l'argent qui organise le marché immobilier. Elle produit d'ailleurs comme effet une extrême mobilité résidentielle des classes moyennes qui font des efforts désespérés pour se rapprocher des beaux quartiers. En revanche, ils évoquent les processus d'auto-exclusion des plus pauvres qui n'osent pas passer dans ces quartiers – et aussi celui des communautés à forte identité culturelle qui ne le souhaitent pas, préférant rester ensemble, et participant ainsi à s'exclure des autres parties de la ville. Dans La violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale, 2013 les mêmes auteurs mettent de nouveau en exergue la domination des plus riches en dénonçant cette fois la manière dont ils développent, dans le monde des affaires et dans le monde politique, des liens discrets et puissants qui leur permettent d'exclure les « salariés jetables » en organisant les fermetures d'usines et la précarisation de l'emploi.

Les travaux sociologiques menés sur les mécanismes concrets de solidarités au sein de groupes restreints ou de communautés limitées révèlent donc l'existence de liens d'entraide et de soutien horizontaux entre pairs, en cercles fermés. Mais ils montrent aussi que ces solidarités qui se renforcent et s'amplifient ne sont pas pour autant productrices de cohésion sociale à l'échelle de la société : au contraire elles contribuent, par leur addition et leur superposition, aux mécanismes de divisions sociales et de ségrégations.

En ce sens, l'exclusion ne s'explique donc pas, ou plutôt pas seulement, par le déclin des anciens cadres intégrateurs mais elle résulte directement aussi des formes concrètes prises par les nouvelles formes de solidarités concrètes. Et si tel est bien le cas, alors il ne faut pas s'attendre à ce que la mutation du lien social en cours aboutisse automatiquement, et en quelque sorte naturellement à réduire la pauvreté et les différentes manifestations de l'exclusion.

Par ailleurs, si l'exclusion est bien un phénomène inhérent à la transformation globale en cours et non un échec transitoire lié au déclin des anciens cadres intégrateurs de la société industrielle, alors la question doit être reposée de la responsabilité des politiques et des mesures à prendre pour tenter d'agréger ces solidarités trop partielles qui se développent aujourd'hui, et dépasser les désirs d'entre-soi. S'il y a échec en effet, ce serait finalement moins celui des solidarités nouvelles, multiples que celui des Etats (à la fois nations et providences), qui semblent aujourd'hui impuissants à promouvoir des formes de solidarité à l'échelle des communautés nationales, ou de la République. En ce sens, pour lutter contre l'exclusion dans un contexte de mondialisation, l'enjeu serait donc plus que jamais de « faire société » (selon la formule de Jacques Donzelot en 2003) ou de « refaire nation » (selon celle de Pierre Rosanvallon dans La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat providence en 1995) : ce qui inviterait aussi à repenser les moyens de préserver des cadres intégrateurs, ou d'en inventer de nouveaux, pour « faire tenir ensemble » toutes les couches d'une société, au contour territorial large, et repenser ainsi la solidarité au sens durkheimien.

**

Conclusion

Partant de la question de savoir si l'exclusion peut être considérée comme un échec des solidarités, nous avons défini l'exclusion comme l'ensemble des problèmes sociaux qui, depuis les années 1980, sont traités par des politiques d'inclusion/intégration visant à insérer par exemple, les chômeurs, les travailleurs pauvres, les SDF, les habitants de « banlieues - ghettos »...

A propos de ces populations, nous avons cherché à établir dans quelle mesure, dans le prolongement de l'analyse d'Emile Durkheim et plus récemment, de Robert Castel, l'exclusion peut être expliquée par une défaillance des solidarités ou des cadres sociaux intégrateurs de la société industrielle moderne : famille, emploi, travail, protection sociale... L'idée d'échec est accréditée par les nombreuses analyses qui mettent en évidence une « crise » ou un déclin des solidarités et des institutions, jadis intégratrices. Cette thèse est toutefois pessimiste : en particulier, elle semble pouvoir être au moins en partie contredite par les analyses qui insistent au contraire sur le renouveau ou l'émergence de nouvelles formes de liens, sous la forme des réseaux sociaux et de

liens « choisis » par les individus dans le cadre de la famille, des lieux d'habitation.... C'est pourquoi, nous nous sommes ensuite demandés dans quelle mesure l'exclusion ne pourrait pas être, plutôt qu'un échec, la manifestation d'une mutation des solidarités dans un contexte de transition vers une nouvelle forme de société. En ce sens, plutôt qu'un échec, l'exclusion pourrait en effet s'inscrire comme un effet transitoire préfigurant une nouvelle cohésion sociale ou une nouvelle solidarité (cette fois au singulier, au sens durkheimien).

Pour dépasser l'opposition de ces deux thèses, optimiste et pessimiste, portant sur le devenir de la société nous avons alors cherché à analyser les modalités concrètes déjà observables des nouvelles solidarités qui émergent : nous avons alors mis en évidence les risques de fermeture relative et les mécanismes d'exclusion qu'elles induisent aujourd'hui notamment, dans l'espace urbain à travers la constitution de quartiers de relégation pour les pauvres, séparés des zones pavillonnaires périurbaines et radicalement séparés des « ghettos de riches ».

Les travaux menés sur les solidarités concrètes invitent ainsi à la fois, à confirmer la thèse de recompositions et aussi, simultanément, à récuser l'optimisme simpliste selon lequel le renouveau de la cohésion sociale pourrait, sans autre action politique ou sociale volontaire, faire disparaître l'exclusion. En effet, les solidarités multiples, plurielles, en réseau et/ou choisies qui se développent sont aussi partielles, fermées et elles érigent des barrières visibles entre elles et les autres. Cette observation, que nous avons illustrée notamment par les mécanismes de la relégation urbaine, invite à considérer que la recomposition observée de solidarités nouvelles ne préfigure pas nécessairement une nouvelle société solidaire et inclusive. Au contraire, les multiples solidarités en réseaux et celles qui sont fondées sur le choix individuel de ses appartenances laissent se développer et même, contribuent aux phénomènes d'exclusion.

C'est pourquoi, lutter contre l'exclusion et également, réussir la solidarité semble impossible sans un projet politique de « faire société » - ce qui invite à poser la question de savoir de quelle manière, avec quelle articulation des solidarités privées et publiques et également, à quelle échelle territoriale, avec quel rôle de l'Etat ou des Etats, dans le contexte actuel de mondialisation.

IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

Jury : Béatrice Touchelay, Claire Zalc.

Rapport : Béatrice Touchelay.

Sujet : « La consommation de masse : origines, expansion et remises en cause – France, Royaume-Uni, Allemagne et Etats-Unis. »

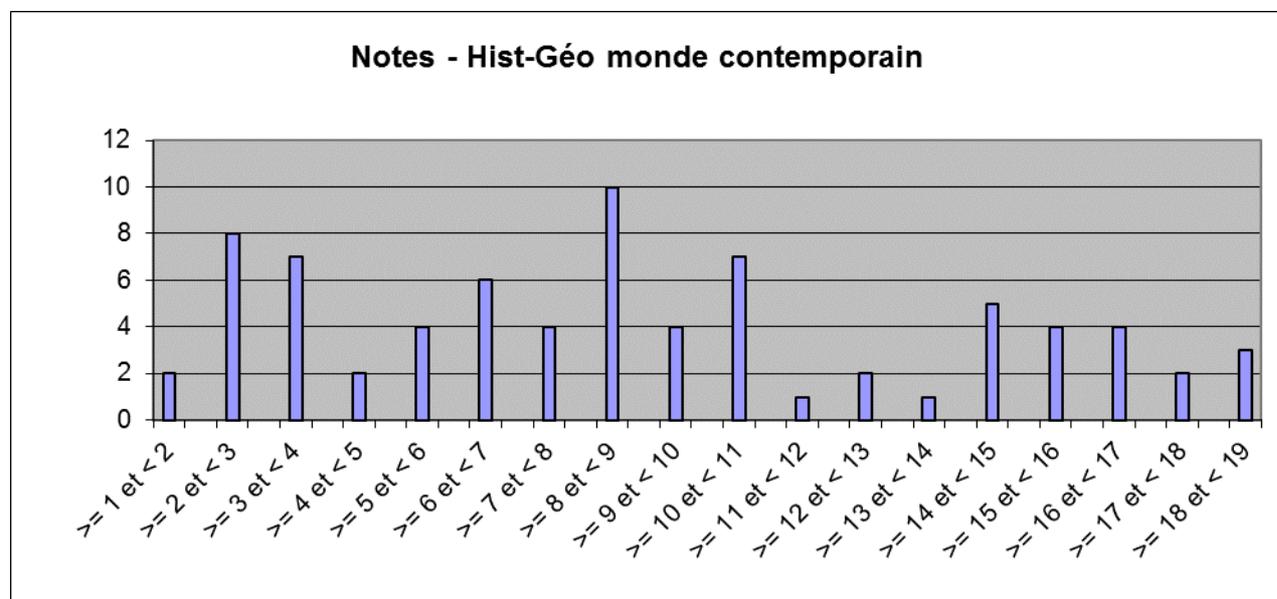
4.1. Les résultats : distribution des notes

76 candidats présents et ayant composé, une copie blanche.

La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) s'établit à 8,51/20, bien au-dessus de l'an dernier (7,05 en 2014 ; 7,55 en 2013 ; 8 en 2012 ; 7,86 en 2011).

Les notes sont comprises entre 1 et 18.

Notes	Nombre de copies
1 à 3	17
4 à 6	12
7 à 9	18
10 à 12	10
13 à 15	10
16 et plus	9
Total	76



4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Les bonnes copies sont celles qui témoignent de la connaissance des travaux des historiens sur le sujet, c'est-à-dire d'une maîtrise de la bibliographie et d'une réflexion personnelle. Les historiens spécialistes de la question et leurs travaux (noms des ouvrages et/ou articles) gagnent à être cités, mais ce n'est pas indispensable. Les mauvaises copies sont celles qui n'introduisent pas le sujet, qui

ne précisent ni la période ni les pays concernés, qui ne soulignent aucune césure chronologique (on attend un plan chronologique et thématique) et qui, de ce fait, ne proposent aucune approche historique du sujet. Certaines copies ne s'appuient que sur des travaux d'économistes ou de sociologues et se réduisent à un commentaire très général centré sur la période la plus contemporaine, ce qui ne correspond pas au travail attendu. L'argumentation est à illustrer par des exemples précis issus des ouvrages de la bibliographie et des cours et la chronologie est à présenter. Une fois que les faits et leurs analyses sont posés, que le sujet est clairement défini en introduction, que l'expression écrite et l'orthographe sont correctes (on note peu de fautes d'orthographe dans la majorité des copies, mais beaucoup dans certaines), la moyenne est assurée. Ce qui distingue ensuite les copies est l'étendue des connaissances, la qualité de l'analyse et celle de la mise en perspective des travaux historiques. Détailler les exemples étrangers, approfondir l'approche comparative en mettant en valeur le cas de l'Allemagne (qui est moins connu que celui des Etats-Unis par exemple), fournir des précisions sur le développement du crédit à la consommation en soulignant ses limites, envisager une approche par genre du sujet, constituer, parmi bien d'autres points, des atouts incontestables. Culture générale et valorisation de la préparation des questions au programme sont les clés du succès à cette épreuve.

4.3. Proposition de corrigé

Dans *The Stages of Economic Growth: A non-communist manifesto* (1960), traduit en français sous le titre *Les étapes de la croissance économique* en 1962, l'économiste Walt Whitman Rostow définit cinq étapes de la croissance économique dans un contexte de guerre froide et de concurrence acharnée entre deux « modèles » de développement. La consommation de masse constitue un idéal, l'aboutissement du processus de croissance qui transforme la société traditionnelle en société d'abondance. Au moment de la rédaction de cet ouvrage selon Rostow seuls les Etats-Unis ont atteint cette étape tandis que les pays européens restent au stade de la maturité marqué par une forte amélioration des niveaux de vie.

Le succès planétaire de cette thèse qui fait de la consommation le but ultime du développement économique incite à revenir sur les origines de la consommation de masse et sur ses remises en cause.

Mais d'abord, qu'est-ce que la consommation de masse ? Un « mode » spécifique de consommation (façon de dépenser son revenu), l'achat de produits standardisés et dont la durée de vie est limitée, diffusés à grande échelle, l'augmentation des dépenses ostentatoires, les besoins primaires étant satisfaits grâce à un pouvoir d'achat consolidé qui atténue l'incertitude et réduit le poids de l'épargne de précaution. De nouvelles formes de crédits permettent également de dépenser plus que l'on ne reçoit.

Le sujet et sa diversité retient toute l'attention des historiens depuis une vingtaine d'années comme en témoigne la synthèse de M-E. Chessel publiée en 2012 (*Histoire de la Consommation*, La Découverte, Paris) ou le numéro spécial de *Vingtième siècle. Revue d'histoire* « Consommer en masse » dirigé par Sophie Chauveau (n°91 juillet-septembre 2006) ou, encore plus récemment, le dernier numéro de la Revue *Le Mouvement Social* (n°250, 2015 1) consacré à l'histoire de la consommation, particulièrement au XXe siècle. Ces études décrivent la fin de l'autoconsommation, le développement de ligues de consommateurs, la banalisation des objets (la radio puis la télévision) et la standardisation des pratiques de consommation, elles soulignent la diversification des produits disponibles, présentent les transformations des modes de distribution (le chariot de supermarché) et des lieux de la consommation (les Grands magasins ou le salon des arts ménagers). Tentant d'approcher la diversité de la consommation et des objets consommés, elles abordent la consommation comme un signe d'appartenance sociale, et non pas seulement comme une dépense, et l'appréhendent dans une perspective historique de longue période commençant avec la révolution consumériste anglaise et l'apparition des modes éphémères des années 1760 (Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la société de consommation XVIII-XIXe siècle*, Paris Fayard 1997). Ces études permettant aussi de souligner la lenteur et le caractère heurté de ces changements.

La massification de la consommation suppose qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Des conditions démographiques (populations susceptible de consommer, attirées par la nouveauté) et économiques (croissance et redistribution, conditions de production permettant la standardisation des produits, techniques et pratiques de commercialisation susceptibles de toucher une vaste clientèle), sociales (inégalités de revenus favorables à l'imitation mais qui réduisent aussi la taille des marchés). Ces conditions particulières seront réunies progressivement entre la fin du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne, la fin du XIXe siècle aux Etats-Unis et la seconde moitié du XXe siècle en Europe.

Dater l'apparition puis l'affirmation de la consommation de masse est délicat car il s'agit plutôt d'un processus que d'une rupture brutale. Entre 1760 pour la Grande-Bretagne et 1850 pour le continent européen et 1914, les objets de consommation courante commencent à être fabriqués en grande quantité, la catégorie consommateur apparaît et le système de distribution évolue, mais c'est à partir de l'entre-deux guerres aux Etats-Unis et de la fin des années 1950 en Europe que l'on évoque un accroissement notable du nombre des consommateurs et que le phénomène de massification se diffuse avec de nouveaux bien durables produits et consommés en série.

Le rôle moteur des Etats-Unis, densément peuplés et où la demande des classes moyennes et des ouvriers est rapidement solvable, puis la diffusion en Europe, via la Grande-Bretagne, de nouveaux comportements de consommations suppose de nouvelles techniques et un nouveau rythme de production, de nouvelles pratiques de vente et de consommation qui constituent les conditions de possibilité de la mise en place d'une consommation de masse. Il ne s'agit plus alors de consommer pour vivre mais de vivre pour consommer. Ces conditions sont réunies progressivement au cours des XIX et XXe siècles, l'évolution étant freinée par les deux guerres mondiales qui favorisent standardisation de la production mais marquent un coup d'arrêt à la croissance de la consommation des ménages. La formulation du sujet suppose de préciser ces étapes en s'appuyant sur des exemples précis et en distinguant les différents Etats, Allemagne (constituée en 1871), France pour l'Europe continentale, et Grande-Bretagne Etats-Unis pour le monde anglo-saxon.

Les limites de la société de consommation de masse sont à appréhender en termes généraux : elles se manifestent à travers la saturation des marchés, les mal façons, les gaspillages, l'accumulation des déchets (Barles S. (2005), *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Champ Vallon, Seyssel) ou la pollution...et conduisent aujourd'hui à nuancer les apports des Trente glorieuses (J. Fourastié).

La période considérée correspond à l'industrialisation, au passage de la traction animale à la traction mécanique (révolution des transports), du monde rural au monde urbain, de la mise en usine (industrialisation, standardisation, organisation scientifique du travail) et de la mondialisation. La production de marchandises standardisées et l'uniformisation des comportements des consommateurs, indispensable à leur diffusion, caractérisent l'affirmation de la société de consommation de masse au cours du long XXe siècle. Les dernières « frontières » qui bornaient les zones connues sont franchies, l'Est et l'Ouest des Etats-Unis sont reliés, en 1920, Paul Valéry écrit « l'ère du monde fini commence ». La Belle époque qui ouvre le XXe siècle est celle de la première américanisation en Europe, Renault et Citroën producteurs automobiles français vont visiter les établissements Ford de Détroit, ils cherchent un modèle pour améliorer la production et commencent à s'intéresser à l'écoulement des produits. La publicité murale fait son apparition dans les grandes villes (Chessel M.-E. (1998), *La Publicité. Naissance d'une profession (1900-1940)*, CNRS Editions, Seyssel), la consommation devient l'un des buts de l'existence, les dépenses ostentatoires, le superflu se diffusent au-delà des seuls classes bourgeoises.

La période considérée s'achève avec le siècle, les nations sont en proie à une crise économique de grande ampleur qui clôt la forte croissance ouverte après la Seconde Guerre Mondiale. Certains marchés s'essoufflent, la mise en cause du fordisme avec l'épuisement de la chaîne de montage dès les années 1970 se double d'une saturation des marchés que l'ouverture de nouveaux pays anciennement en développement, devenus de nouveaux concurrents, ne suffit pas à relancer. La forte croissance des inégalités de revenus dans les pays riches freine la demande. Les prouesses des producteurs pour stimuler les envies de consommateurs ne suffisent plus à assurer des débouchés. Quelques créneaux comme ceux de la téléphonie mobile et plus largement des communications restent capables de créer de nouveaux besoins mais l'écoulement des marchandises phares qui ont

fondé la société de consommation (automobiles, produits agroalimentaires, dont le symbole américain Coca-Cola) sont désormais fragilisés. Les exclus de la consommation sont de plus en plus visibles, tandis que les conditions de production imposées aux pays les plus pauvres pour abreuver les pays « riches » en marchandises standardisées suscitent des réactions des consommateurs (appels au boycott) qui obligent les transnationales à plus de transparence et à signer des chartes d'éthique. Autant de limites de cette société de consommation de masses qui, jouant des inégalités génère aussi des frustrations qui aujourd'hui ne trouvent plus de réponse dans la consommation ostentatoire.

Le plan proposé retient les deux guerres mondiales comme principales ruptures chronologiques, d'autres coupures étaient possibles. Ce plan distingue trois périodes, celle des origines pendant laquelle les conditions de possibilité de la société de consommation sont réunies, celle du passage des Etats-Unis à la société de consommation de masse tandis que l'Europe résiste à partir des années 1920, puis celle de sa généralisation.

- I. Les conditions de possibilité de la société de consommation de masse : le long XIXe siècle (1760-1914)
- II. Poussées et résistances (1919-1945)
- III. Un modèle nord-américain qui se diffuse par capillarité (1946 - années 1990)

I. Les conditions de possibilité de la société de consommation de masse : le long XIXe siècle

La révolution consumériste commence autour de 1760 en Angleterre, profitant de l'amélioration du pouvoir d'achat de la population, de la stabilité politique et de l'augmentation des échanges avec le reste du monde. Mais cette révolution est fragile, elle ne se généralise pas en Angleterre et ne se diffuse pas sur le continent. Les conditions d'existence des classes laborieuses restent précaires.

La situation évolue après les guerres napoléoniennes au début du XIXe siècle. Même s'ils continuent à dénoncer la misère des plus pauvres, les romanciers comme les observateurs sociaux (Villermé dans les années 1840 ou Le Play un peu plus tard, en France) constatent les changements des modes de consommation qui sont à l'origine de l'affirmation de la société bourgeoise urbaine. Plusieurs conditions du passage à un nouveau mode de consommation, et à l'effacement de l'autoconsommation sont en train d'être réunies. Ces conditions sont d'abord démographiques, puisqu'il faut des consommateurs en plus grande quantité pour accélérer le rythme des transactions. Elles sont aussi productives, la production de masse conditionne la consommation de masse, elles sont également économiques et sociales, la demande doit être solvable. Ces conditions sont réunies progressivement en Europe et aux Etats-Unis à partir du premier tiers du XIXe siècle. Le décollage démographique des pays industrialisés est conforté par les progrès médicaux (révolution pastoriennne) qui augmente le nombre des consommateurs. Les inventaires après décès montrent que même à la campagne on trouve des produits jetables (pipes en terre) ou superflus (dentelles décoratives). Les modes de commercialisation évoluent parallèlement, le colporteur s'efface progressivement au profit de la boutique rurale puis de la vente par correspondance. Les Caisses d'épargne à partir de 1818 (C. Christen Lecuyer, *Histoire sociale et culturelle des Caisses d'épargne en France (1818-1882)*, 2008) et les banques font également leur apparition, traquant les économies des particuliers et soutenant la circulation de l'argent et des échanges. Les marchandises se diversifient et se standardisent, la publicité, soutenue par l'essor de la presse populaire, le marketing (étude des techniques de vente) deviennent essentiels pour écouler en masse des marchandises qui ne répondent plus aux seuls besoins primaires. Le commerce devient un métier requérant des formations spécifiques auxquelles des écoles spécialisées comme celle des Hautes études commerciales (HEC) fondée à Paris en 1881 vont se consacrer. Bien avant la fin du XIXe siècle, les cours d'enseignement ménagers dispensés aux jeunes filles, les manuels de savoir-vivre incitent à la frugalité et à la gestion équilibrée du budget du ménage mais, même timide, toute augmentation du pouvoir d'achat permet d'acquérir le superflu.

Les lois d'Engel définies en 1857 (baisse de la part des dépenses alimentaires, logement et vêtements à mesure que le revenu augmente) semblent bien confirmées. Si la part des dépenses contraintes (alimentation, logement, vêtement) reste supérieure à 60% du total dans les budgets des

ménages ouvriers analysés par Maurice Halbwachs à la fin du XIXe siècle, comme dans le premier tiers du XXe siècle, la part des dépenses ostentatoires décolle pour les autres catégories urbaines. Le superflu fait désormais partie du quotidien, la mode se diffuse jusque dans des catégories sociales plus populaires. Les femmes jouent un rôle important dans la diversification de la consommation comme le montrent plusieurs études historiques (De Grazia V., Furlough E. (dir.) (1996), *The Sex of Things. Gender and Consumption in Historical Perspective*, University of California Press, Berkeley ; Stanley A. (2008), *Modernizing tradition: gender and consumerism in interwar France and Germany*, Louisiana State University Press, Baton Rouge). Elles constituent la clientèle des Grands magasins décrits en 1883 par Emile Zola (*Au Bonheur des dames*). Ces Grands magasins urbains s'affirment comme les nouveaux temples de la consommation. Le Bon Marché créé en 1852 et dont les archives sont étudiées par un Américain dans les années 1980 (Miller M. B. (1987), *Au Bon Marché, 1869-1920. Le consommateur apprivoisé*, A. Colin, Paris) est un magasin de nouveautés ne disposant d'abord que de quatre rayons puis qui multiplie les innovations (caisses enregistreuses, service du courrier, paternalisme des Boucicaut...) et se diversifie. D'autres temples de la consommation s'implantent à Paris, les Grands magasins du Louvre en 1855, le Bazar de l'hôtel de Ville en 1856, le Printemps en 1863, la Samaritaine en 1865, les Galeries Lafayette en 1893 qui révolutionnent les modes de consommation et de vente. La mise en scène particulière des rayons et du magasin, l'escalier central, la présence de vendeurs spécialisés suscitent l'admiration et stimulent la consommation. Destinés à une clientèle aisée, ces Grands magasins se développent également en Angleterre avec Marks and Spencer à Leeds en 1898, par exemple (Crossick G. et Jaumain J. (dir.) (1998), *Cathedrals of Consumption. The European Department Store, 1850-1939*, Ashgate, Aldershot).

Avec ces grands magasins, la diversification de la production et l'apparition des séries (bicyclettes), l'ère du consommateur est née comme l'indique l'ouvrage de Charles Gide (*Le règne du consommateur*) publié en 1910 (Chessel M.-E. (2012), *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Presses de Sciences Po, Paris). Mais pour la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne on ne parle pas encore de consommation de masse. La masse rurale des régions de montagne, ou de zones à l'écart des grands axes routiers comme la Bretagne, restent enclavés, échappent aux modes urbaines. Elles continuent de dépendre des colporteurs puis de la vente par correspondance, la concurrence des vendeurs n'y est pas forte. Les marchés nationaux demeurent également protégés par des barrières douanières tout au long du XIXe siècle (l'intermède libre échangistes ouvert par le traité Cobden-Chevalier de 1860 est de courte durée, mis en cause par la Grande dépression entre 1873 et 1896). A la campagne, les modes de consommation restent traditionnels marqués par une forte emprise de la nécessité et de l'autoconsommation. Les marchés et les débouchés des pays les plus précocement urbanisés, que sont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, disposent d'une avance certaine sur le Vieux continent.

Le marché national, la production de marchandises standardisées, disponibles en grande quantité et des consommateurs solvables capables d'assurer leur écoulement qui caractérisent la société de consommation ne sont pas réunis avant le tournant des XIX et XXe siècles.

La faible croissance démographique française, la lenteur avec laquelle le marché intérieur est unifié la persistance de particularismes régionaux importants et de régions enclavées qui résistent à l'entreprise unificatrice de l'école Républicaine et à l'impact de la conscription vont s'atténuer avec la Grande Guerre qui diffuse massivement un mode de consommation urbain standardisé (habitude de consommer de la viande et du vin, par exemple). La force du mouvement coopératif souvent intégré à l'usine répond aux besoins élémentaires mais, à l'exception de Paris et des quelques grandes villes de province l'absence de bourgeoisie locale dynamique limite les débouchés. Les mêmes limites se retrouvent en Allemagne où, malgré l'ampleur du mouvement coopératif, l'apparition d'un Etat social Bismarckien qui prend en charge les risques élémentaires et réduit l'incertitude du lendemain, puis l'engagement des producteurs dans la production standardisée (AEG ou Krupp pour les biens durables, la chimie, l'électricité), la consommation de masse n'est pas encore à l'ordre du jour. Aux Etats-Unis en revanche, la première chaîne de montage apparaît aux abattoirs de Chicago dans le dernier quart du XIXe siècle pour répondre aux besoins massifs des consommateurs urbains. En France, ce mode de production ne se retrouve qu'aux établissements des armes et cycles de Saint-Etienne pour l'équipement militaire et les bicyclettes.

Le premier salon de la bicyclette est organisé en 1869, le premier salon de l'automobile en 1898, l'augmentation du salaire réel ouvrier après 1880 et le développement des coopératives et de grands magasins destinés à une clientèle populaire, comme le Grand Bazar créé en 1906, témoignent de l'apparition d'une nouvelle culture de la consommation au moment de l'exposition universelle de Paris en 1900. Mais cette culture n'est pas généralisée, contrairement aux syndicats américains, les syndicats ouvriers français ne revendiquent ni la généralisation de la maison individuelle, ni l'accès à la consommation de masse. Malgré quelques ligues de consommateurs et les premières interventions de l'Etat en leur faveur (suivi des prix avec le premier indice des prix de détails publié en 1913, mesure de contrôle de la qualité des produits alimentaires et de lutte contre la fraude avec la loi de 1905 - Stanziani A. (2005), *Histoire de la qualité alimentaire XIX-XX siècle*, Le Seuil, Paris) le consommateur n'est pas encore un acteur conscient et Charles Gide l'invite à s'éveiller alors qu'il est actif outre Atlantique.

Avec une législation sociale et des salaires plus élevés qu'en France, Allemagne Grande-Bretagne et Etats-Unis réunissent dès la Belle époque (début du XXe siècle) les conditions d'une demande de masse. Henri Ford pour attirer et fidéliser la main d'œuvre promet 5 dollars par jour, contre 3 chez les producteurs automobiles concurrents alors que les salaires ouvriers restent faibles et très inégaux en France. La lenteur de la bancarisation, du passage aux modes de paiement moderne (chèques, crédits) accentuent ce décalage et distinguent la France de ses homologues jusqu'aux années 1960. Les conditions de la consommation de masse n'y sont réunies que tardivement alors qu'elles se retrouvent en Allemagne, Grande-Bretagne et Etats-Unis à la veille de la Grande Guerre. Incontestablement la Grande guerre marque une rupture.

Coup de hache démographique, son issue repose sur la capacité de mobilisation industrielle des Etats. Elle introduit la standardisation des pièces et contribue à généraliser l'organisation scientifique du travail mais, sauf pour les Etats-Unis, la consommation des ménages ne sort pas renforcée. Malgré la soif de bien-être des populations, la reconstruction et l'entre-deux guerres maquent un coup d'arrêt à la prospérité de la Belle époque.

II. Poussées et résistances de la société de consommation de masse (1919-1945)

En France, en Allemagne mais aussi en Grande-Bretagne l'inflation quasi inconnue avant-guerre ampute le pouvoir d'achat des catégories les plus aisées qui étaient les piliers de la consommation ostentatoire de la Belle époque. Les dépenses superflues, l'emploi de domestiques diminuent avec cette « euthanasie des rentiers » (que J.M. Keynes appelait de ses vœux) liée au quadruplement des prix pendant la Grande guerre. Les titulaires de rentes sont ruinés tandis que la pression de la fiscalité directe se renforce. Tendance contradictoire, l'aspiration au bien-être et à la dépense reste forte après quatre années de privations, surtout importantes en Allemagne, les restrictions de la consommation ont été générales pendant la guerre. Or, la satisfaction des consommateurs est freinée par la faiblesse du pouvoir d'achat en Allemagne jusqu'au rétablissement monétaire de 1924, par la déflation Churchill en Grande-Bretagne jusqu'en 1925 et par le maintien de faibles salaires ouvriers en France au moins jusqu'en 1924. Pourtant passée la crise de 1921, la consommation repart à la hausse assurant l'écoulement de la poussée de la production (période dites des « rugissantes » en France avec des taux de croissance de la production supérieures à 5%) jusqu'à la crise des années 1930. Mais la reconstruction exige surtout des biens durables, le logement est sacrifié et les conditions de vie des français s'améliorent lentement. Le réarmement enclenché dès 1933-1934 incite ensuite davantage à produire des canons que des biens de consommation, l'heure n'est décidément pas à la société de consommation de masse en Europe.

Quelques-uns de ses attributs s'imposent cependant. Ainsi, le développement de la production automobile standardisée, produite en grande série et à bon marché en Allemagne (la *Volkswagen* Voiture du peuple), suivant le modèle fordiste des années 1910 et celui de l'Etat social en France (lois sur les assurances sociales des années 1930) qui, à la veille de la crise, allège certaines charges des ménages. On assiste aussi à des changements importants des modes de commercialisation avec l'apparition et le succès des magasins destinés à une clientèle populaire, à l'image des bazars américains créés au XIXe pour la clientèle peu aisée, comme Woolworth en Grande-Bretagne. La France suit dans les années 1920 avec les magasins populaires, à prix uniques (Uniprix) et d'autres structures créées par les Grands magasins pour diversifier leur clientèle (le Printemps ouvre

Prisunic en 1931 et les Félix Potin se rapprochent de leur clientèle urbaine), ou avec les bazars allemands introduits dès 1909. La diffusion massive de la publicité par de nouveaux « médias » (le cinéma et la radio), avec par exemple, la figure légendaire du bibendum Michelin (Di Jorio I., Pouillard V. (dir.), (2009), « Publicité et propagande », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°101), le début du crédit à la consommation en France offert par les succursales automobiles (S. Effosse (2014), *Le crédit à la consommation en France 1947-1965. De la stigmatisation à la réglementation*) et la confirmation du succès des Grands magasins destinés à une clientèle aisée illustrent les changements des modes de consommation.

L'emballage des produits, la diminution progressive des produits en vrac, l'affichage des prix, induits par les colères des « ménagères » suscitées par l'inflation, se généralisent également mais ne suffisent pas à évoquer une consommation de masse. En France en particulier, l'échec cuisant du producteur automobile André Citroën qui, lâché par les banques, finit par déposer le bilan pour avoir conçu une chaîne de montage trop ambitieuse au moment où le marché automobile se ferme, est acculé à la faillite. Les innovations introduites par Citroën, avec son réseau de succursales, l'introduction des services après-vente et du crédit à la consommation, le gigantisme de ses usines et les dépenses sans précédents consacrées à la publicité (illumination de la tour Eiffel, croisières Jaune et Noire) n'ont pas suffi à séduire la clientèle française et l'étranger se replie sur le protectionnisme.

En Europe, les frémissements en faveur du superflu se limitent à la consommation des produits des bazars, plus exotiques, tandis qu'aux Etats-Unis les progrès de la société de consommation sont les plus nets. Le développement de la culture de service, celui de la stratégie des grandes entreprises comme Coca-Cola Compagnie qui s'intéresse aux marchés extérieurs dès les années 1920, crée une division spéciale (Coca-cola export Corporation) en 1930 qui ne se limite pas à l'exportation de bouteilles mais développe une industrie totalement intégrée (Wagenleitner R. (1994), *Coca-Colonization and the Cold War*, University of North Carolina Press, Chapel Hill). Coca-Cola arrive en France en 1919 et est commercialisé dans 76 pays en 1929. Autre innovation, également Nord-Américaine, celle du chariot de supermarché, introduit dans un but contra cyclique pendant la crise des années 1930 (Grandclément C. et Cochoy F. « Histoire du chariot de supermarché XX^e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 91 juillet septembre 2006). La formation d'un grand marché relativement homogène, les aspirations consuméristes des ouvriers et l'existence d'une classe moyenne solvable importante, le rôle de l'Etat dans la régulation, avec les lois sur l'alimentation et les médicaments du début du XX^e siècle, distinguent les Etats-Unis des pays du continent européen. Devenues la première puissance économique financière et industrielle du monde même sans en revendiquer le *leadership*, doté d'un moral de vainqueur et de capacité de production fortement consolidées par la guerre, avec un marché intérieur incomparable à ceux du vieux continent, les Etats-Unis innovent en introduisant les piliers de ce qui sera la société de consommation de masse. Dès les années 1920, tout un courant de sociologues américains préconise une classification sociale fondée sur la consommation (Strasser S. Mc Govern C., Judt M. (dir.) *Getting and spending european and american consumer societies in the Twentieth century* Washington, Cambridge Un press 1998).

Les ingrédients de la société de consommation de masse sont réunis aux Etats-Unis : production de masse et écoulement de masse, crédit à la consommation, service après-vente, publicité agressive. Les américains achètent des automobiles, de l'électroménager que les résistances européennes empêchent d'exporter massivement. Les ouvriers américains accèdent aux supermarchés et consolident la consommation des classes moyennes. Mais ce modèle, qu'il s'agisse du chariot de supermarché ou de la généralisation de la consommation à crédit ne s'exporte pas, il se replie sur le continent avec la crise des années 1930 qui marque les limites de la spéculation. Les Etats-Unis constituent un cas à part, isolé dans des barrières protectionnistes, et leur avance va se confirmer avec la Seconde guerre mondiale.

En France, à l'exception notable de Citroën, la conception des producteurs n'est pas celle d'un écoulement de masse et les marchés restent socialement et régionalement marqués. La forte croissance démographique de la jeune nation allemande est plus favorable à la formation d'un vaste marché mais le réarmement enclenché dès 1933 et l'arrivée d'Adolphe Hitler au pouvoir impose d'autres priorités (Haupt H. (dir.) (2004), « Au Bonheur des Allemands. La consommation en

Allemagne au XX^{ème} siècle », *Le Mouvement social*, n°206).

La Seconde guerre mondiale renforce ces disparités. Les restrictions subies par les pays occupés et par les belligérants introduisent de nouvelles pratiques. La généralisation des produits de substitution, ou *Ersatz*, et celle du marché noir (Grenard F. (2008), *La France du marché noir : 1940-1949*, Payot, Paris), surtout à partir de 1941 en France occupée, le rationnement généralisé paralysent toute nouvelles pratiques des consommateurs. La présence allemande évite l'effondrement des marchés et stimulent même certains secteurs marqués par la crise avant la guerre (Veillon D. (2001), *La mode sous l'Occupation*, Payot, Paris) mais l'ampleur des réquisitions allemandes et des restrictions (Effosse S., De Ferrière le Vayer M., Joly H., (dir.) (2010), *Les entreprises de biens de consommation sous l'Occupation*, Presses universitaires François Rabelais, Tours), l'absence d'entretien des usines, les destructions massives amputent les appareils de production et de distribution.

Les restrictions subies par la population des Etats-Unis sont moins importantes. Les Etats-Unis profitent même de la période pour diffuser leurs marchandises et leur mode de consommation en dehors du territoire américain. En devenant fournisseur officiel de l'armée américaine, Coca-Cola bénéficie de l'aide de l'Etat pour construire de nouvelles usines et pour exporter ses bouteilles. La longueur d'avance des Etats-Unis déjà acquise avant la guerre se confirme après-guerre.

Dans les pays européens marqués par les déportations et par les spoliations et détruits par les combats et par les bombardements, la lenteur du retour à la normal repousse l'échéance de la société de consommation de masse au moins jusqu'aux années 1950. Les restrictions se prolongent, la carte de pain est maintenue en France jusqu'en 1949, l'Allemagne est divisée et occupée tandis que, moins détruite que la France ou l'Allemagne, l'Angleterre se reconstruit lentement. Les traces de l'occupation pèsent très lourd sur la reconstruction qui se fera sous l'égide Américaine, marquant ainsi la seconde américanisation après celle du début du XX^e siècle (Barjot D., Lescent-Giles I., De Ferrière le Vayer M., (2002), *L'américanisation en Europe au XX^e siècle : économie, culture, politique*, CHRENO, Lille).

III. Un modèle nord-américain qui se diffuse par capillarité (1946 années 1990)

Le changement apparaît en Europe à partir des années 1950. Soulignons sa lenteur : l'appel de l'abbé Pierre en faveur de la construction de logements qui témoigne de la persistance de la misère aux portes de Paris date du 1^{er} février 1954. La pénurie de logement est réelle en France jusqu'à la « sarcellite » (constructions des barres d'immeubles en périphérie des grandes villes, dont Sarcelle est le symbole) des années 1960, les bidonvilles subsistent, tandis que les conditions d'équipement des logements (eau courante, sanitaires) laissent encore à désirer à la fin des années 1960. La faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs potentiels et le manque de logement comme leur vétusté freinent la consommation. La vétusté du parc de logement est mise en évidence par les résultats du recensement de 1946 : 31% des logements dans les agglomérations urbaines de plus de 30 000 habitants n'ont alors ni eau, ni électricité, et 80% pour les communes rurales. En 1954, on compte 13,5 millions de ménages, mais seulement 14,5 millions de logements, 50% des logements urbains n'ont alors qu'une ou deux pièces, ils sont surpeuplés. L'ampleur de l'instabilité résidentielle induite par le manque de logement entraîne un report des achats de biens de consommation semi-durable (électro ménager) et limite les capacités d'endettement pour acquérir des biens durables (automobiles). Les populations laissées en marge de la protection sociale (population âgée, indépendants, veuves d'artisans et de petits commerçants, le régime retraite n'étant généralisé qu'en 1969) sont durablement exclues de la consommation.

Les jeunes ne sont pas non plus à l'abri des méfaits de la consommation à crédit comme le montre Elsa Triolet dans *Roses à crédit*. Le crédit à la consommation se structure entre 1952 et 1954 au moment de la création de compagnies financières spécialisés comme la SOFINCO (Société financière industrielle et commerciale) en 1950 et CETELEM (Compagnie pour le financement des équipements électroménagers) en 1953 (Effosse S. (2012), dossier « Histoire du crédit (XVIII-XX siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°4)

Les fondements de l'organisation sociale et économique commencent à changer au milieu des années 1950. Dans « La complainte du progrès de Boris Vian écrite en 1955, Gudule se voit promettre un joli scooter et une autre tourniquette pour faire la vinaigrette et menace d'en être

privée avec le coupe friture et l'efface poussière en cas de séparation. Comme le précise Georges Perec, la décennie 1960 est celle du règne de la marchandise (*Les choses, une histoire des années 1960*).

Plusieurs signes ne trompent pas, même en France le passage à la société de consommation est en marche : les dépenses de consommation des ménages augmentent en France de 3,2% par an en moyenne entre 1960 et 2008 ; l'introduction du livre de poche en 1953 et un an après, celle des microsillons ; la croissance annuelle de la consommation qui, en moyenne passe de 4,3% entre 1963 et 1973 (période que J. Fourastié qualifie de Trente glorieuses) à 3,4% entre 1973 et 1979, puis 1,4% de 1979 à 1985. La répartition des dépenses des ménages témoigne également de ces changements. On note la chute de la part de l'alimentation (18% du total des dépenses en 1970 et 13,1% en 1990), de l'habillement (respectivement, 8,1% et 5,4%) et des biens d'équipement du foyer (de 7,3 à 5,6% aux mêmes dates), et la hausse du poste santé, culture, loisirs (passant de 8,9 à 9,7% des dépenses), et transports (de 10,4 à 12,6% toujours entre 1970 et 1990). Autre signe qui ne trompe pas, la diffusion des biens durables comme les machines à laver, dont le taux de pénétration passe de 8,4% en 1954 à 72% en 1975, le réfrigérateur de 7 à 88%, ou l'automobile, décriée par certains comme Alfred Sauvy mais vantée par d'autres et que l'adaptation des producteurs (conception de la 2CV) a rendue populaire. Plusieurs moteurs impulsent le changement, la diffusion des recettes américaines et la formation d'une clientèle élargie par le baby-boom et soutenue par la redistribution de l'Etat social et par les gains de pouvoir d'achat des Trente glorieuses.

L'urbanisation, la salarisation, le travail des femmes, l'élévation du revenu national réel moyen par tête (doublement du budget annuel moyen du consommateur de 1950 à 1968), le recul de la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages conduisent à la hausse des taux d'équipements en réfrigérateurs et automobiles, à l'émergence d'une norme de consommation favorable au développement de la consommation de masse. La composition de l'indice des prix de détail de l'INSEE, qui passe de 34 articles en 1946 à 295 en 1970, témoigne de cette évolution.

Cette évolution bénéficie de la mise en place de l'Etat social aux Etats-Unis et en Europe après le rapport Beveridge de 1941. Une fois les reconstructions terminées, l'Etat social libère les populations occidentales des craintes du lendemain (Sécurité sociale, risques vieillesse maladie chômage, allocations familiales). Il met en place de puissants instruments de redistribution soutenue par la révolution keynésienne et profite de la volonté des puissances occidentales de se reconstruire de façon concertée (réglementation des échanges mondiaux avec le FMI et les accords de Bretton-Woods de juillet 1944 qui assure la domination du dollar Américain et l'existence des moyens de paiement indispensables au commerce). Les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux profitent aux firmes multinationales qui véhiculent le mode de consommation des Etats-Unis. La guerre froide accentue la volonté de démontrer les bienfaits de la consommation à l'occidentale, la RFA jouant à cet égard un rôle de vitrine pour le bloc de l'Est et la forte croissance de la production et des capacités des machines (systématisation de l'organisation scientifique du travail et des chaînes de montage) garantit aux marchandises américaines des débouchés mondiaux. Les accords Blum-Byrnes de mai 1946, qui assouplissent la politique des quotas de films américains en échange d'un crédit accordé à la France témoignent d'une réelle volonté de constituer un empire culturel pour diffuser le mode de vie américain. Les circulations des hommes (missions de productivité) et des idées favorisent l'interpénétration et les influences réciproques des deux modèles de consommation, l'un européen, français en premier lieu (Portes J., Fouché N., Rossignol M.-J., Vidal J. (2008), *Europe/Amérique du Nord. Cinq siècles d'interactions*, Armand Colin, Paris), et l'autre nord-américain. Le contexte de guerre froide et la course au développement et au bien-être qu'il véhicule accentue ces tensions. La société de consommation de masse vantée par W. Rostow est portée par les Etats-Unis et marque la seconde américanisation qui passe cette fois-ci non pas par les seuls producteurs ou élites, mais qui est plus massive soutenue par les classes moyennes en cours de développement en Europe.

Ce « modèle » de la consommation de masse a ses lieux de diffusion, dont le Salon des arts ménagers étudié par C. Leymonerie dans *Vingtième Siècle* déjà cité. Ce « théâtre d'une conversion à la consommation de masse » des années 1950 attire alors plus d'un million de visiteurs chaque année à son apogée et permet au visiteur de devenir acheteur. Le premier Salon est organisé en 1923, mais il n'est qu'une vitrine de présentation des marchandises et attire peu. Il est interrompu

pendant l'Occupation et rouvre ses portes en 1948. Répondant alors aux aspirations de bien être en pleine période de pénurie, il connaît un grand succès. Le Salon de 1949 est ouvert sous le signe de l'abondance retrouvée. Le Salon des arts ménagers suscite un véritable engouement populaire en 1954 puis connaît une certaine désaffection après 1958. Il attire 1,5 millions de visiteurs en 1956, mais 1,26 en 1958, le temps des nouveautés est alors révolu.

Le contexte devient donc favorable à la diffusion des méthodes américaines de consommation de masse mais il exige de modifier les pratiques de vente. Les recettes sont également américaines. Le supermarché, le libre-service et la diffusion de méthodes de vente modernes, sont inspirés par des séminaires organisés par le *National Cash Register Compagny*, premier fabricant mondial de caisses enregistreuses à partir de 1957 qui influencent profondément les professionnels de la consommation. Les cours de Bernard Trujillo et de ses collègues attirent 2347 français entre 1957 et 1965. Le principe est simple, *no parking no business*. Il lie consommation et distribution de masse et s'appuie sur la création de Revues spécialisées comme *Libre-service actualité* en 1958 pour diffuser ces mots d'ordre simplistes sur la vente alimentaire aux USA et sur les transformations en cours en France. Après une période de tâtonnement, le libre-service issu des USA se diffuse auprès des succursalistes français qui fondent Goulet Turpin et Casino au printemps 1947. Le premier né à Paris en 1948. La recette est simple : libre choix des articles, produits préemballés, paniers à disposition, affichage des prix et caisse à la sortie. La réduction de frais de personnel explique la baisse des prix mais l'offre reste limitée à 1663 magasins en 1959. Le discount Edouard Leclerc, centre distributeur, ouvre en 1949 à Landerneau et vend 25 à 30% moins cher que les concurrents en limitant les intermédiaires et en proposant peu de produits. C'est le premier pas vers l'importation du super marché alimentaire installé aux Etats-Unis en 1930 et dont la superficie est de 400 à 2500 m². Le premier ouvre à Paris en 1957 mais la diffusion reste freinée par les réticences des consommateurs puisque l'on n'en trouve que 108 en 1961. Les consommateurs rechignent face au pré emballé et aux chariots, ils dénoncent l'attente aux caisses, tandis que les industriels rejettent ce modèle qui menace le respect des prix. Les bouleversements des commerces analysés par J.-C. Daumas (« Consommation de masse et grande distribution. Une révolution permanente 1957-2005 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°191 déjà citée) montrent la rapidité des changements, entre la création du premier supermarché en 1956, et celle de l'hypermarché en 1963 (Carrefour, alimentaire et non alimentaire, implanté à Sainte Geneviève-des-Bois) qui ouvrent l'ère de la distribution de masse et précède l'essor de la grande distribution des commerces alimentaires à prix discount. En 1950, à la veille de la révolution commerciale l'appareil de distribution est figé dans des structures très traditionnelles avec 795 827 commerces, dont 375 850 alimentaires et des circuits longs avec, en 1960 un intermédiaire pour 6 détaillants. L'image de l'épicier ne change que lentement, il reste symbolisé par le crayon, la balance et la blouse et la concurrence des magasins populaires ou à succursales multiples ou encore des coopératives reste faible. Certains commerçants ont formé des groupements d'achats, Leclerc et des chaînes volontaires SPAR par exemple, mais avec plus du quart du commerce alimentaire le commerce indépendant représente seulement 6% du marché en 1960. Les changements des modes de consommation obligent le gouvernement à légiférer. En juin 1953, le gouvernement Laniel interdit les prix imposés, le refus de vente et les pratiques discriminatoires. Ces mesures sont annulées par le Conseil d'Etat mais rétablies par de Gaulle en juin 1958. La progression des méthodes modernes de vente est alors importante mais la France reste en retard sur les autres pays européens. En 1963, on compte 63 magasins en libre-service par millions d'habitants contre 173 en Grande-Bretagne et 558 en RFA et 207 supermarchés en 1962 contre 500 en RFA et 730 en Grande-Bretagne. Les ouvertures se multiplient fin 1963 avec 323 supermarchés qui marquent la phase de l'expansion. Cette évolution entraîne la chute des commerces indépendants. Pour l'alimentation, le nombre de détaillants spécialisés passe de 129 880 en 1962 à 107 120 en 1968 puis à 80 740 en 1975. La loi Royer de 1973 confie à des commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC) le pouvoir d'accorder ou de refuser le permis de construire pour les surface de vente de plus de 1500 m², ce qui ralentit le développement des grandes surfaces sans résoudre la crise du petit commerce. Le taux de croissance annuel des surfaces des hypermarchés qui a commencé à ralentir en 1972 s'effondre alors, passant de 163% en 1964-1969, à 36,7% en 1969-1974, 8,1% en 1974-79 et 5,5% en 1979-1984. Ils subissent de plein fouet la concurrence des grandes surfaces spécialisées, souvent

anciennes comme Darty créé 1957 ou Boulanger en 1954 ou la FNAC (Chabault V. (2010), *La FNAC, entre commerce et culture. Parcours d'entreprise*, PUF.). Les stratégies d'implantation d'enseigne d'hypermarchés à l'étranger (Carrefour au Brésil en 1975) ne suffisent pas à enrayer le succès de ces grandes surfaces spécialisées, ni à séduire à nouveau une clientèle de plus en plus confrontée à des difficultés économiques. La loi Sapin de 1993 gèle provisoirement les autorisations d'ouverture, la loi Raffarin de 1996 abaisse de 300 m2 la surface nécessaire pour demander une autorisation, mais sans résoudre les difficultés des hypermarchés dont le modèle paraît dépassé. Vidés de leurs commerces et souvent désertifiés par la crise économique, les centres villes recommencent pourtant à attirer profitant de l'implantation des *hard discounts* et des monoprix de villes, de celle des enseignes allemandes avec Aldi depuis 1988, reprenant Ed (Carrefour) en 1979 et profitant ainsi de la panne de croissance des grandes surfaces alimentaires depuis 2004. Depuis les années 1990, on assiste à une réelle saturation du marché national ; en continuant à créer de nouveaux magasins, le nombre d'hypermarchés passe de 767 à 1132 entre 1990 et 2000 et celui des supermarchés de 6757 à 7491.

Outre les grandes surfaces de vente, la société de consommation de masse a également ses marchandises fétiches. La télévision qui passe d'objet de laboratoire en 1949, à un objet banal au milieu des années 1980 en est une parfaite illustration (Gaillard I., « La télévision De « l'étrange lucarne » à la télévision. Histoire d'une banalisation (1949-1984) » *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, déjà citée).

La résistance au « modèle américain » se manifeste par des séries françaises comme Spirou ou PIF. Les symboles, le GI de la Libération distribuant des chewing-gums, Coca Cola, Mac Donald pour la consommation alimentaire, moins visibles les concentrations des producteurs de lessive derrière quelques groupes anglo-saxon ou la conquête des marchés informatiques par IBM avec des stratégies commerciales agressives et novatrices (leasing, crédit, formation des cadres) ; tout concourt à lancer la société de consommation. Les critiques ne manquent pas. Jean Baudrillard comme philosophe (*La société de consommation, ses mythes, ses structures*, 1983, Gallimard), John K. Galbraith (*L'ère de l'opulence* 1958, *La Pauvreté de masse*, 1979) comme économiste aux Etats-Unis qui dénonce la publicité et considère que la société de consommation est une société de frustration permanente, et non pas d'abondance, et plus largement les mouvements de 1968, la 'critique artiste' de Luc Boltanski et Eve Chiapello (*Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard 1999) qui réclament plus d'individualisme. Depuis les années 1970, la remise en cause du fordisme, de la chaîne de montage, par les grèves d'Ouvriers spécialisés des années 1970, par l'augmentation des malfaçons et des rebus, la mise en cause du travail en miette déjà mis en évidence par Georges Friedmann de l'école des relations humaines prônant une revalorisation des tâches une réorganisation de la chaîne, mais aussi une autre finalité productive constituent les critiques les plus acerbes de la société de consommation de masse. Une des éléments de la crise du système productif est précisément la saturation des marchés pour les produits qui soutiennent la consommation de masse : l'automobile frappée de plein fouet par les augmentations des prix du pétrole, en particulier.

Conclusion

S'imposant comme une réalité dans l'ensemble des pays industrialisés depuis la fin du XVIIIe siècle, puis se diffusant dans ceux qui connaissent à leur tour une industrialisation suivant le modèle occidental, la société de consommation de masse gagne de nouveaux terrains depuis la chute du mur de Berlin et la « conversion » des anciens pays du Bloc de l'Est aux règles du marché. Les pays qui résistent encore aujourd'hui, la Corée du Nord par exemple, subissent la pénurie et ne représentent pas une alternative enviée. En revanche, plusieurs fondements de la société de consommation de masse semblent mis en cause par ses pionniers mêmes. La capacité de ces société à atténuer les inégalités les plus criantes, le sacrifice qu'elles exigent des producteurs en imposant un travail en miettes aux ouvriers des chaînes de montage, et aujourd'hui aux employés du tertiaire, pour leur permettre d'acquérir des biens ne plus grande quantité, est contestée. L'augmentation du nombre des exclus, celle de la misère dans les pays riches et l'affirmation d'autres modèles, alternatifs prônant une consommation responsable ou, plus radicalement, le renoncement au mode de vie occidental, bouleversent la hiérarchie des valeurs, la consommation n'étant plus un but en soi.

La capacité d'intégration sociale et politique des sociétés de consommation de masse, les promesses d'opulence qu'elles véhiculent, celle de libération des femmes grâce à l'électroménager par exemple, entraînent d'autres dépendances et provoquent des exclusions. L'ère est à la désillusion, la production et la consommation de biens en quantité restent considérés pour évaluer la croissance et définir la position sociale des individus mais d'autres indicateurs commencent à s'affirmer (voir le rapport Stiglitz par exemple). Le modèle de la société de consommation de masse considéré comme vecteur d'opulence par les sociétés européennes est remis en cause. Le développement du *hard discount* en Allemagne puis en France, les succès des restaurants du cœur depuis 1985 soulignent également la persistance, voire l'augmentation, de la pauvreté que ce modèle n'a pas éliminée. Dans les années 1990, les recettes classiques ont été mobilisées pour relancer ou maintenir la consommation à un niveau suffisant pour contourner cette saturation mais ils paraissent bien fragiles : malgré la législation récente, le surendettement, la publicité, l'encombrement automobile, puis les différentes menaces sur le pouvoir d'achat des ménages avec le chômage, le retrait des Etats sociaux qui prive de la sécurité antérieure et réintroduit les mécanismes de l'épargne de précaution constituent aujourd'hui des limites sérieuses à la société de consommation de masse malgré la capacité d'innovation des producteurs et les innovations de produit des communication des dernières années. Le marché mondial s'élargit avec les nouveaux producteurs des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, s'ouvre massivement à la consommation de masse mais cette fois-ci, ce sont les capacités de la planète à résister aux pollutions qui constituent des limites de la diffusion d'un modèle qui ne peut plus être déployé sans une adaptation sérieuse.

V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

Jury : Pierre-Yves Baudot, Alexandre Dézé, Camille Hamidi, Dominique Rémy-Granger.

Rapport : Alexandre Dézé et Camille Hamidi

Sujet : « Sondages, opinion et démocratie »

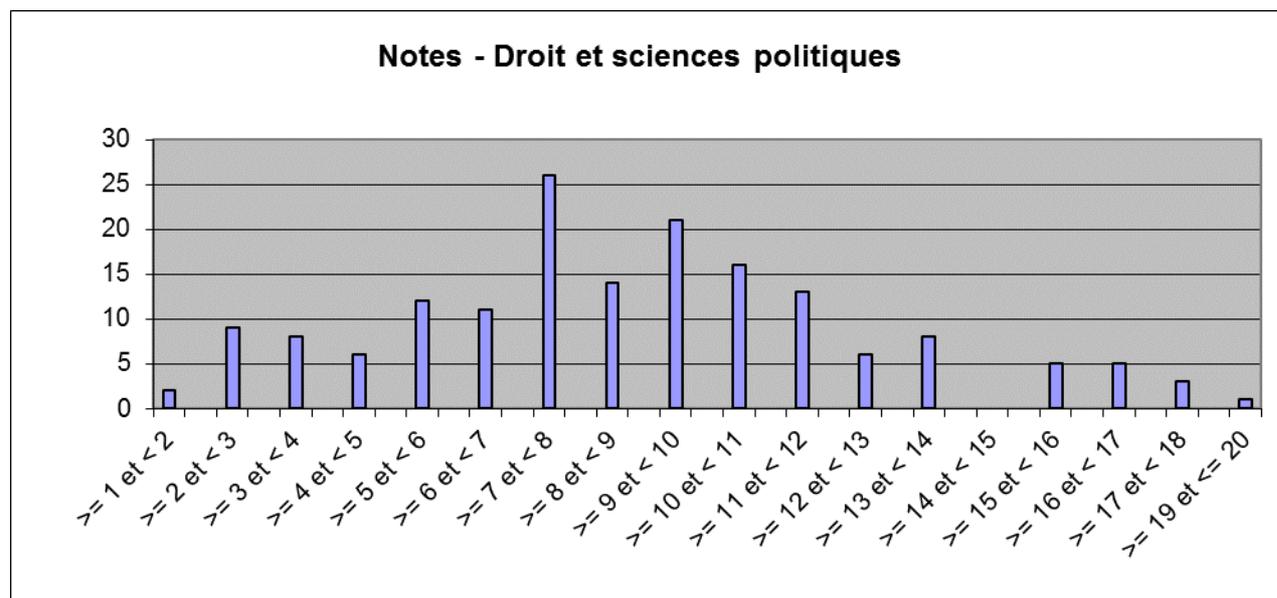
5.1. Les résultats : distribution des notes

166 candidats présents et ayant composé, une copie blanche.

La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) s'établit à 8,32/20, en hausse par rapport aux années précédentes (7,05 en 2014 ; 7,54 en 2013 ; 7,98 en 2012 ; 9,29 en 2011 ; 9,55 en 2010).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.

Notes	Nombre de copies
1 à 3	19
4 à 6	29
7 à 9	61
10 à 12	35
13 à 15	13
16 et plus	9
Total	166



5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

En hausse par rapport à 2014, le niveau des copies en droit public et science politique n'en demeure pas moins assez moyen en ce qui concerne l'épreuve de 2015. On relève peu d'excellentes copies, tandis que les écarts restent très importants entre les meilleurs et les moins bons devoirs.

Le sujet exigeait de nouer une réflexion sur les interrelations entre les trois notions de l'intitulé, impliquant au préalable un travail indispensable de définition. Ce travail apparaît souvent insuffisant, partiel ou rapide dans les copies. Les définitions données sont généralement assez plates

ou flottantes, lorsque le sens des notions n'est pas considéré comme allant de soi (notamment en ce qui concerne la notion de sondage ou d'opinion). La notion de démocratie a été souvent définie de manière simpliste (« le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ») ou dans une perspective trop théorique, empêchant par la suite des développements pourtant attendus sur la place des sondages dans la compétition politique, sur leur impact dans les manières de faire des politiques, ou encore sur leurs usages médiatiques.

En l'absence d'un tel travail, les problématiques et les plans des devoirs apparaissent souvent inadaptés. La question de l'opinion – la genèse complexe de son apparition, ses modalités plurielles et successives de production, la façon dont les instituts de sondages en ont acquis le monopole de diffusion, sa place dans l'économie politique actuelle, etc. – est généralement délaissée au profit d'une interrogation binaire centrée sur les rapports entre sondages et démocratie. C'était pourtant là l'un des principaux écueils à éviter. Trop de devoirs ont en effet entrepris de s'interroger dans une première partie sur la façon dont les sondages contribuent au bon fonctionnement de la démocratie, avant de montrer dans une deuxième partie en quoi ils nuisent au fonctionnement de la démocratie, sans repérer ni la dimension normative ni le caractère contradictoire d'une telle perspective.

On peut encore noter que les devoirs comptent souvent au moins quelques références majeures de la littérature (Habermas, Bourdieu, Manin...), mais leur évocation reste souvent allusive (selon une technique en l'occurrence peu rentable de *name dropping*). Enfin, on peut s'étonner de la rareté de discussions sur les problèmes méthodologiques attenants à la production sondagière ou encore de l'absence de regards vers l'actualité pour nourrir les arrière-plans théoriques des devoirs. Inversement, certaines copies relevaient davantage du commentaire d'actualité, négligeant les apports spécifiques de la discipline à l'analyse du sujet.

5.3. Proposition de corrigé

« Docteur Gallup, quelle définition donneriez-vous d'un sondage d'opinion publique ? Un instrument de mesure de l'opinion publique. Oui, mais qu'entendez-vous par opinion publique ? Tout simplement ce que mesure les sondages ». Rapporté par Patrick Lehingue (2007), cet échange d'apparence anecdotique avec « l'inventeur » américain des sondages, le docteur en journalisme Georges Gallup, ne saurait mieux résumer certains des enjeux qui se trouvent au fondement du sujet. Convenons tout d'abord que l'importance prise aujourd'hui par ce que l'on appelle « opinion publique » dans les démocraties contemporaines n'a finalement d'égal que le flou sémantique qui entoure cette notion. « Force impalpable comme le vent » pour James Bryce (1888), « puissance anonyme » pour Alfred Sauvy (1949), « acteur ayant la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique » pour Dominique Wolton (1997)... l'opinion publique existe de manière plus ou moins formelle pour les uns, quand elle n'a d'autre fondement qu'artefactuel pour les autres (Bourdieu, 1973). Dans tous les cas, cette notion semble bien échapper à toute définition consensuelle. À tel point que des politistes américains ont pu recommander ni plus ni moins que de renoncer à son utilisation (Blondiaux, 1997). Il faut ensuite faire ce constat : si différentes instances sociales et politiques participent de la production de l'opinion publique, force est d'admettre que les sondages en ont acquis aujourd'hui le « monopole de l'énonciation » (Blondiaux, 1998). La définition qu'en donne Gallup a beau être circulaire, elle n'en reflète pas moins un état de fait. Pour connaître l'opinion publique, on est ainsi persuadé qu'il suffit de la « sonder », autrement dit d'administrer un questionnaire à un échantillon d'individus considéré comme représentatif d'une population donnée. Cette croyance se repère aisément à l'aune de l'inflation qu'a connue la production sondagière en France au cours de ces dernières décennies. L'évolution du nombre de sondages réalisés pendant les campagnes présidentielles l'attestent bien : 111 en 1981, 193 en 2002, 400 en 2012. Aujourd'hui, un peu plus de 1000 sondages sont publiés chaque année en France (1280 en 2014, selon les décomptes effectués par l'Observatoire des sondages dirigé par Alain Garrigou). Mais on estime que les principaux instituts en conçoivent à peu près dix fois plus à

destination d'un ensemble de commanditaires divers (Lehingue, 2007). Des sondages sont ainsi menés sur à peu près tout et n'importe quoi. Pendant la campagne présidentielle de 2012, l'institut Mediaprism a pu demander à un échantillon d'individus à quel candidat ils confieraient le soin de s'occuper des tâches ménagères chez eux. Au cours de cette même campagne, l'institut Opinionway s'est enquis de savoir avec quel candidat les personnes sondées partiraient en vacances. En mai 2014, l'institut Ifop a réalisé une enquête en demandant à des abstentionnistes pour quelle formation ils voteraient s'ils ne s'abstenaient pas. Plus largement, on peut avoir l'impression que les sondages constituent le nouvel horizon de la politique, orientant les choix gouvernementaux en matière de décision publique (Belot, 2012), participant de la qualification ou de la disqualification du personnel politique (Lefebvre, 2007), constituant l'étalon à l'aune duquel les forces partisanes sont évaluées ou assurant, encore, une sorte de consultation permanente des citoyens. Ainsi, les sondages seraient devenus un ressort majeur de légitimation politique, consacrant l'avènement non plus tellement d'une « démocratie du public » (Manin, 1995) mais d'une « démocratie d'opinion » (Lefebvre, 2007). De fait, la place prise par les sondages comme producteurs de l'opinion publique soulève en dernier ressort la question de leur rôle dans la fabrique du politique dans les démocraties contemporaines.

Ainsi posés, les enjeux de ce sujet doivent mener à des développements autour de trois points principaux. En premier lieu, il semble indispensable de revenir sur la notion d'opinion publique. L'incertitude autour du sens de cette notion ne saurait en effet dispenser d'un examen critique préalable des formes qu'elle a pu revêtir au cours du temps, de ses usages par toute une série d'agents sociaux intéressés ou encore de l'importance variable qu'elle a prise dans les procédés évolutifs de légitimation du politique. Le fait que cette notion soit aujourd'hui étroitement liée à l'activité sondagière nécessite ensuite de comprendre comment cette association a pu s'opérer. Dans cette mesure, il paraît nécessaire d'explorer la manière dont s'est construit le secteur de l'industrie sondagière mais aussi la façon dont ce secteur est parvenu à s'arroger le droit de faire parler l'opinion publique en s'imposant comme l'un de ses locuteurs légitimes. Enfin, il paraît crucial de questionner l'importance des sondages dans l'économie politique actuelle, importance qui a pu faire l'objet d'appréciations particulièrement clivées, entre ceux qui considèrent que les sondages participent au bon fonctionnement démocratique et ceux qui voient dans les enquêtes des instituts une « pollution » pour la démocratie (selon l'expression de Maurice Druon). Au-delà du caractère éminemment normatif de ce débat, il convient assurément de cerner la contribution des sondages d'opinion à la production du politique, d'objectiver leurs apports et leurs limites.

1. Un impossible définitionnel ? Retour sur la sociogenèse de la notion d'opinion publique

Le concept d'opinion publique n'est souvent plus discuté aujourd'hui, les sondages censés la mesurer ayant focalisé l'essentiel des débats et contribué à sa naturalisation. Il importe pourtant de revenir sur la sociogenèse de cette opinion publique et de la dissocier de la seule question de sa mesure, et l'analyse que propose Habermas, dans *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, paru 1962, paraît ici essentielle. Il rappelle en effet que le principe d'une séparation entre public et privé a une histoire. S'il existait bien, dans la démocratie athénienne, une distinction entre l'*oikos* (la sphère privée, ce qui est propre à chaque individu) et la *koïnè* (le domaine de la chose commune, de la *polis* et de la liberté), on ne pouvait pas parler d'autonomie de la sphère publique, la position occupée dans la *koïnè* dépendant de celle que l'on détenait dans la sphère privée.

a) L'apparition d'une opinion publique lettrée

La séparation public/privé au sens moderne du terme commence à se mettre en place au 16^{ème} siècle, avec le développement de la société de cour. Jusqu'alors, la dimension publique était un attribut personnel du Prince, et il n'existait pas de public hors de la personne de celui-ci. A partir du 16^{ème} siècle, une vie publique commence à se développer à la cour ; le terme public commence alors à renvoyer à la fois à cette dimension collective, et au fait d'être investi dans les affaires publiques. La distinction s'affermi à mesure que l'Etat et la bureaucratie se développent, d'une part (est public ce qui a trait aux affaires de l'Etat), et le capitalisme et la presse d'autre part. D'après Habermas, le développement de la presse est lié aux nécessités commerciales : les marchands ont besoin d'informations dignes de confiance sur les prix et l'état des marchés, ce qui entraîne le

développement de journaux qui portent d'abord uniquement sur ces questions, puis dont le contenu s'étoffe progressivement au long du 17^{ème} siècle. La presse est alors conçue comme une source d'informations publiques. Si dans les premiers temps ces parutions sont contrôlées par le Prince, elles s'en émancipent peu à peu et deviennent plus critiques. Elles commencent à faire l'objet de discussions collectives, notamment au sein de la bourgeoisie lettrée (fonctionnaires de l'administration royale, juristes, médecins, etc.) et la sphère publique prend alors son sens moderne, un forum où « des personnes privées rassemblées en un public » peuvent contraindre le prince de se justifier. L'espace public devient alors le lieu possible de la contestation du pouvoir du Prince. Habermas pointe également une autre source de constitution de l'espace public moderne, dans la transformation de la sphère privée. A partir du 17^{ème} siècle, la famille se transforme : avec le développement de la bourgeoisie et de ses valeurs, elle commence à être pensée comme le lieu d'une intimité libre et épanouie, et non plus comme le lieu de la nécessité et de la domination. C'est à partir de là que va se développer l'idée d'une subjectivité individuelle capable d'exercer son raisonnement sur des enjeux publics. Les premières formes concrètes d'espaces publics qui se développent alors sont des espaces littéraires, notamment des salons ou des cafés. Ils fonctionnent sur un mode apolitique dans un premier temps, mais ils deviendront ensuite des lieux de mise en discussion et de contestation des institutions. D'après Habermas, ils sont régis par quatre principes de fonctionnement : l'égalité des individus, à l'encontre d'une vision hiérarchique de la société (les différences faites sont fondées sur la qualité des arguments échangés et non pas sur le nom ou l'influence de la personne qui les énonce) ; le caractère potentiellement inclusif du public (le public est censé accueillir tous ceux qui sont prêts à respecter ces règles) ; le principe de publicité des discussions (pour lutter contre le secret pratiqué par les gouvernants et garantir la qualité et l'ouverture des échanges) ; enfin, la discussion fonctionne selon des règles de rationalité procédurale et discursive (Habermas est en cela influencé par l'éthique kantienne).

Ces espaces mettent progressivement en discussion des sujets qui ne l'étaient pas jusqu'alors, car ils étaient considérés comme relevant de la seule compétence de l'Eglise ou du roi, et le public étend ainsi sa compétence à tout ce qui concerne l'intérêt commun. La dimension publique tient également au fait que ces discussions remettent en question le secret, la dissimulation, dont peut faire preuve le pouvoir. Ce faisant, la sphère publique acquiert ainsi des fonctions politiques, dès le 17^{ème} siècle en Grande-Bretagne (du fait du développement précoce du capitalisme, du libéralisme économique, et du rôle important du Parlement) et plus tardivement, au 18^{ème} siècle, en France, où elle devient le lieu de la protestation contre l'arbitraire royal et l'absolutisme.

Au terme de cette première étape de constitution de l'espace public, il faut souligner que celui-ci ne concerne que l'élite lettrée. Dans les représentations, on distingue l'opinion au sens du jugement irréfléchi et incertain des classes populaires ignorantes, de l'opinion savante produite dans l'espace public, par la délibération des lettrés. Comme le rappelle Dominique Reynié dans *Le triomphe de l'opinion publique*, paru en 1998, les classes populaires sont considérées comme des foules ou des masses, et non comme des publics, et leurs rassemblements sont interdits et délégitimés sous le qualificatif d'attroupements.

b) *L'opinion publique, une source de légitimité du pouvoir politique mais une force à circonscrire*

Lors de la Révolution Française, l'opinion publique acquiert une signification plus positive, comme fondement de la souveraineté nationale et source de légitimité pour fonder le nouveau régime politique. Dans son ouvrage majeur, *Principes du gouvernement représentatif*, paru en 1995, Bernard Manin souligne toutefois l'ambivalence des choix qui sont faits à l'époque par les constituants. S'ils hésitent un moment à s'orienter vers un système de démocratie direct, ils optent finalement pour une démocratie représentative, dans laquelle les gouvernants ont le monopole de l'expression de l'opinion publique légitime et reconnue publiquement. Ce sera le cas de manière encore plus flagrante ensuite, à la Restauration, lors de la mise en place de régimes censitaires. Jusqu'à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, ce que Manin qualifie de « démocratie parlementariste » va prévaloir, caractérisé par des rapports directs et étroits entre gouvernants et gouvernés, l'indépendance des élus par rapport aux gouvernés, la centralité du Parlement comme lieu des discussions publiques, et la possibilité d'un décalage sensible entre l'opinion des parlementaires, seule légitime à se faire entendre, et l'opinion du public. Dominique Reynié souligne lui aussi

combien l'enjeu est à l'époque de circonscrire le triomphe de l'opinion publique : si c'est bien la source de légitimité du pouvoir politique, il faut s'assurer qu'elle ne s'exprimera pas de façon incontrôlée, d'où les législations restrictives en matière de liberté de réunion, d'expression, de liberté de la presse, etc. Cette ambivalence laissera des traces durables par la suite.

Les choses évoluent sous la Troisième République, avec l'instauration du suffrage universel masculin, et le développement d'organisations de masse (partis et syndicats notamment). Du fait de l'augmentation du corps électoral, les gouvernants ne peuvent plus entretenir des relations aussi personnelles avec les gouvernés, ils deviennent plus dépendants des partis qui les font élire et, réciproquement, les gouvernés votent pour un parti plus pour un homme politique. Désormais, les partis et syndicats sont les lieux d'expression de l'opinion publique, et non plus le Parlement. L'opinion publique cesse d'être l'opinion produite par une élite et qui a vocation à être rendue publique, pour prendre le sens qu'on lui connaît aujourd'hui d'opinion *du* public. D. Reynié souligne que cela ne se fera toutefois pas sans heurts, l'enjeu étant de savoir quelles sont les instances légitimes pour s'exprimer au nom de l'opinion publique. L'espace des mobilisations sera progressivement canalisé : les rassemblements, qui pouvaient déboucher sur un épisode insurrectionnel ou une révolution jusqu'à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, vont s'institutionnaliser et se routiniser, notamment sous la forme des manifestations. L'espace social comme lieu de production collective d'une opinion publique alternative à celle promue par les institutions va ainsi se trouver peu à peu disqualifié.

c) *L'ère de l'opinion publique de masse ?*

Enfin, Manin considère que l'on serait entré dans une dernière période, qu'il qualifie de « démocratie du public », depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Il estime que, du fait de la personnalisation croissante de la vie politique (liée notamment à l'élection du président de la République au suffrage universel direct), de la diminution de l'importance des programmes électoraux dans les choix politiques des électeurs, de la perte d'influence des partis et de l'importance croissante de l'image des hommes politiques, le lieu de discussion et de production de l'opinion publique basculerait des partis vers la télévision et les instituts de sondages. Habermas voit également d'un mauvais œil l'apparition de ce qu'il qualifie « d'opinion publique de masse ». Il considère que ces dernières décennies, la frontière public/privé a tendu à se brouiller, les organisations privées assumant de plus en plus de fonctions publiques, tandis que l'Etat intervenait davantage dans la sphère privée. A ses yeux, cette dernière est de moins en moins un lieu d'émancipation individuelle, du fait des inégalités sociales croissantes, et inversement, la culture de l'espace public s'est transformée dans un sens qu'il déplore. Il estime notamment que la discussion critique argumentée a progressivement été remplacée par des formes de consommation passive et de sociabilités apathiques et que la publicité a aussi changé de nature (elle vise désormais à obtenir l'assentiment passif des consommateurs, et non plus à susciter la critique rationnelle).

Il rejoint à cet égard les analyses très critiques de la culture de masse produites par les théoriciens de l'Ecole de Francfort, dont il est issu, ainsi que les travaux conduits quelques décennies plus tôt par Dewey et Lippman. Dans les années 1920, ceux-ci pointaient déjà les dangers d'un affaiblissement de la capacité critique des publics démocratiques et de leur désagrégation possible en masses atomisées, davantage exposées aux risques de l'influence de la propagande (l'ouvrage de Dewey, *Le public et ses problèmes*, traduit en français en 2003, date de 1927, tandis que celui de Lippman, *Le public fantôme*, traduit en 2008, date de 1922). Ils s'opposaient alors aux analyses de Bryce dans *The American Commonwealth*, résumées ainsi par un politiste américain, James Young : « l'opinion publique est le jugement social qu'effectue une communauté consciente d'elle-même sur une question d'intérêt général après une discussion rationnelle et publique ».

L'analyse des évolutions récentes de l'opinion publique chez Manin ou Habermas peut être discutée – C. Calhoun a ainsi souligné que ce dernier a tendance à analyser l'espace public au 18^{ème} siècle à l'aune des travaux de Locke et Kant, celui du 19^{ème} au prisme de ceux de J.S. Mills et K. Marx, et celui du 20^{ème} siècle à la lumière des productions des publicitaires et des scénaristes de télévision. Elle a toutefois le mérite de rappeler l'ambivalence aux fondements de la notion d'opinion publique : c'est un espace de discussion qui se veut universel, donc très inclusif, mais qui est censé être fondé sur des formes de délibération et de rationalité discursive qui supposent de maîtriser les codes de la discussion et de posséder un certain capital culturel. Elle reste ainsi très marquée par ses

origines littéraires et élitistes, ce qui explique les débats récurrents que l'on a mentionnés ici autour de la dialectique entre opinion publique et masses ou foules.

2. Le développement de l'industrie sondagière et la conquête du monopole de la production de l'opinion publique

Les acceptions modernes de la notion d'opinion publique apparaissent aujourd'hui indissociables du produit de l'activité sondagière. Comme le note à juste titre Patrick Lehingue (2007), « il est désormais socialement acquis et politiquement peu contestable que pour connaître le verdict de l'opinion publique sur telle ou telle affaire, il faut, et mieux encore, il suffit de commander un sondage ». Ce constat s'impose aujourd'hui avec la force de l'évidence. Pourtant, le processus par lequel le sens sondagier de cette notion a fini par se fixer ou du moins devenir dominant n'avait rien de garanti à l'origine. Comment pourrait-il en être autrement d'une notion dont on considère à juste titre qu'elle était, jusqu'à l'apparition des instituts de sondages, « largement introuvable » (Blondiaux, 1998) ? De fait, il convient de se demander comment les entreprises du secteur sondagier sont progressivement parvenues à s'arroger le monopole de la production de l'opinion publique.

a) A l'origine des sondages d'opinion

Lorsque les premiers instituts de sondage sont créés aux Etats-Unis au milieu des années 1930, la question de l'opinion publique y fait débat depuis longtemps (Blondiaux 1998). Plusieurs opérateurs ou techniques existent déjà pour prendre la mesure de cette « opinion », qu'il s'agisse de la statistique, des études de marché, des analyses d'audience ou encore du vote de paille (*straw votes*), qui est pratiqué par différents journaux depuis l'élection présidentielle américaine de 1824 pour connaître les intentions des votes des électeurs américains. Les sondages n'apparaissent donc pas *ex nihilo*. Leur invention procède tout d'abord d'un processus d'appropriation en même temps que de renouvellement des techniques existantes. Elle est le fait d'individus qui, précisément, évoluent dans le domaine du marketing, de la publicité, des études et du journalisme. Ainsi, celui que l'on crédite aujourd'hui du titre d'inventeur des sondages, George Gallup est professeur de journalisme et de publicité à la Northwestern University avant de rejoindre l'une des plus importantes agences de publicité new-yorkaises, Young & Rubicam pour mener des analyses statistiques et des études d'audience. C'est fort du cumul de ces expériences qu'il fonde, en 1935, l'American Institute of Public Opinion et signe dans la foulée un accord de publication avec une soixantaine puis une centaine de journaux américains. Chaque semaine, les résultats des enquêtes de l'AIPO sont ainsi diffusés dans une rubrique intitulée : « L'Amérique parle ».

Sur quels fondements méthodologiques repose cette nouvelle technique de saisie de l'opinion publique ? Celui tout d'abord de l'échantillonnage qui, soit par la méthode aléatoire soit par la méthode des quotas, permet de constituer ce que Gallup appelle une « miniature de l'électorat » représentative de son ensemble. Celui ensuite d'un ensemble de questions qui peuvent être formulées sur un mode fermé ou ouvert, binaire ou à partir des choix multiples. Celui enfin d'un traitement statistique complexe qui donne l'impression de pouvoir « objectiver » l'opinion publique. Sur ces différents aspects, les points de vue entre les trois premiers et principaux instituts de sondage américains (Gallup, Roper et Crossley) divergent. Mais tous entreprennent à partir de la fin des années 1930 de revendiquer le même droit à parler au nom de l'opinion publique.

b) Les ressorts de l'imposition des sondages d'opinion

Pour que les sondages s'imposent comme les principaux producteurs de l'opinion publique, il aura cependant fallu bien plus que de simples revendications. Le processus apparaît *a posteriori* relativement complexe. On ne saurait sous-estimer, tout d'abord, l'effet de croyance produit par l'objectivation mathématique de l'opinion publique. En rapportant cette opinion à des questions d'échantillonnage, de marges d'erreurs, de coefficients de redressement, de pourcentages... les instituts ont en quelque sorte « scientifier » les modalités de production de l'opinion publique, conférant ainsi aux sondages un pouvoir de véridiction supérieur à celui des autres instances énonciatrices de l'opinion publique. Il est manifeste qu'il y a eu ensuite, de la part des responsables des instituts nouvellement créés, un travail rhétorique de légitimation de l'outil sondagier. Ce travail a notamment consisté à inscrire les sondages dans les ressorts mêmes du fonctionnement du régime démocratique. Ainsi, il n'est guère surprenant que George Gallup ait cherché à présenter ses

enquêtes comme des « référendums sur échantillon ». Il s'agissait de la sorte d'imposer l'idée que le sondage puisse être un moyen de consultation de la population en dehors des périodes électorales (un « recensement hebdomadaire de l'esprit public ») mais aussi un instrument devant permettre aux dirigeants de mieux ajuster leur politique : « les sondages permettent à la masse de s'exprimer clairement sur les principaux enjeux du jour. Le référendum sur échantillon aide à définir le mandat que le groupe donne à ses leaders » (Gallup, 1938). Ainsi, le sondage d'opinion est bien présenté comme une nouvelle « voix de la démocratie » (Cherington, 1940) qui serait doté de la capacité à « faire parler », littéralement, l'opinion publique. D'ailleurs, ce travail de présentation ne tarde pas à s'accompagner en retour du développement d'une conception anthropomorphe de l'opinion publique qui s'exprimerait dorénavant, tel un individu parlant, à travers les sondages : « l'opinion publique dit que », « l'opinion pense que... ». D'autres ressorts ont été cependant nécessaires pour permettre aux sondages de s'imposer. Les enquêtes réalisées par les instituts se sont ainsi rapidement dotés d'une caution universitaire. Tout d'abord parce que la plupart de leurs responsables provenaient du milieu académique (Gallup et Crossley avaient installé leurs bureaux aux portes de l'Université de Princeton). Ensuite parce qu'ils ont convoqué dans leurs discours des figures tutélaires et légitimes de la pensée politique américaine : les références à James Bryce qui, selon Gallup, considérait le sondage comme le meilleur test de l'opinion, abondent ainsi dans les premiers écrits de son inventeur (Bryce sera même considéré comme le « saint-patron de l'industrie des sondages »). Enfin, parce que les chercheurs en sciences sociales ne tardent pas à s'intéresser à cette nouvelle technologie et à l'intégrer à leur dispositif d'enquête. Ce sera le cas, aux Etats-Unis, de Herbert Cantril, qui s'associe ainsi à Gallup pour bénéficier de ses « équipements » ; ce sera également le cas de Paul Lazarsfeld dans sa célèbre enquête sur les comportements politiques des Américains, dont on connaît le titre (*The People's choice*) mais dont on oublie souvent le sous-titre (*Comment l'électeur se fait son opinion dans une campagne présidentielle*). Or, cette enquête est menée avec le soutien des enquêteurs de l'institut Roper, pour lequel Lazarsfeld restera consultant pendant quelques années. Il en sera de même avec Jean Stoezel en France. Normalien, agrégé de philosophie, Stoezel fonde en 1938 le premier institut de sondage français, l'Institut français de l'opinion publique (Ifop), après avoir rencontré Gallup aux Etats-Unis (Blondiaux, 1990). Le développement des sondages sera retardé en France, mais il s'appuiera notamment sur l'intervention et le savoir-faire des enseignants-chercheurs de l'Institut d'Etudes Politiques, dont certains (Jean-Luc Parodi, Roland Cayrol) prendront des responsabilités dans les instituts, s'employant dès lors à institutionnaliser la pratique sondagière tout autant comme outil de recherche qu'instrument de saisie de l'opinion publique (Parodi, 2014 ; Champagne, 1990). La formation de cette « science de l'opinion », les transferts de légitimité académique qu'elle a engendrés, a constitué assurément une étape importante dans la légitimation de l'outil sondagier.

c) *Les effets de croyance liés à la pratique sondagière*

Un autre ressort mérite encore d'être évoqué. Ce qui a fondé la légitimité des sondages d'opinion, c'est aussi la croyance dans leur capacité non seulement à prédire l'avenir politique mais aussi à dire le vrai en politique. De ce point de vue, le développement de l'industrie sondagière apparaît indissociable de la réalisation de « coups » qui vont participer de la fondation de cette croyance. Aux Etats-Unis, Gallup fera ainsi démentir les résultats des votes de paille organisés par le *Literary Digest*, qui annonçaient la victoire d'Alfred Landon à l'élection présidentielle de 1936, en parvenant à prédire, avec ses sondages, la victoire de son adversaire, Franklin Roosevelt, qui finit par l'emporter. Peu importe que les estimations de l'institut aient en définitive assez éloignées du résultat final. Mais l'effet de croyance dans la capacité prédictive des sondages semble avoir été suffisamment puissant pour l'emporter sur toutes les critiques. En France, c'est un événement similaire qui constitue le point de départ du développement des sondages. Pour l'élection présidentielle de 1965, l'Ifop prévoit en effet la mise en ballottage du Général de Gaulle. Et contre toute attente, la prophétie sondagière se réalise. Peu importe que, par la suite, ces prévisions aient été souvent contrariées par l'opinion électorale. L'un des échecs les plus retentissants des sondages réside à ce titre dans l'élection présidentielle de 1948. Les médias américains sont tellement persuadés de la victoire de Thomas Dewey qui a été annoncée par les instituts que certains journaux en publient l'information avant même l'obtention des scores définitifs. Mais c'est finalement Harry Truman qui remporte le scrutin, victoire qu'il consacre en posant triomphalement devant les

photographes, un exemplaire en main d'un journal annonçant sa défaite. En France, les instituts ont également multiplié les erreurs de prévision. L'une des plus importantes a sans doute concerné l'élection présidentielle de 2002, pour laquelle les sondages avaient annoncé un deuxième tour opposant Jacques Chirac et Lionel Jospin et qui finalement vit s'affronter l'ancien président et Jean-Marie Le Pen. Mais ces approximations ont été encore notoires dans la campagne pour les élections départementales de 2015, notamment en ce qui concerne le niveau d'abstention et le résultat du Front national, qu'aucun institut n'a réussi à estimer avec moins de trois points d'écart.

Ces échecs à répétition n'ont pas empêché les instituts de sondages de devenir les principales instances de production de l'opinion publique. Dans ce processus, ils ont été encore aidés par les entreprises médiatiques (Champagne, 1990). Les résultats des enquêtes ont tout d'abord constitué pour les journalistes une nouvelle opportunité de produire de l'information, mais aussi la possibilité de faire des coups éditoriaux. Cette logique commerciale qui se trouve au fondement des usages médiatiques des sondages a fini par engendrer une logique de production spéculative. Avec une moyenne de près de trois sondages publiés par jour, la France s'affiche ainsi en tête des pays consommateurs de données d'opinion. Cette logique spéculative a en retour participé de la normalisation du recours aux enquêtes sondagières, contribué de leur assimilation avec l'opinion publique, et accrédité un peu plus la valeur de leurs résultats. Ainsi, en dépit de leur nombreux biais méthodologiques (cf. *infra*), les données sondagières ne sont que rarement remises en question par les journalistes, qui les considèrent désormais non plus comme une simple « photographie » ou un « miroir » de la réalité politique, mais bien comme *la* réalité politique. En témoignent les usages médiatiques des cotes de popularité des hommes politiques ou des intentions de vote pour les partis politiques, qui sont aujourd'hui considérés comme si elles avaient la même valeur que des résultats électoraux. Précisément, les résultats des enquêtes d'opinion doivent être également appréhendés comme un moyen, pour les journalistes, non seulement de manifester l'autonomie du champ dont ils relèvent, mais en outre de s'immiscer dans la compétition politique. Ces résultats leur offrent en effet autant d'armes symboliques pour qualifier ou disqualifier tel ou tel acteur politique, telle ou telle politique publique. Mais cet usage politique ne se restreint pas aux journalistes. Il est aussi le fait des compétiteurs politiques. Si, en dernier ressort, les sondages ont conquis le monopole de la production de l'opinion publique, c'est aussi parce qu'ils *intéressent* également au premier rang les acteurs politiques : que ce soit pour cerner les attentes des électeurs hors période électorale (Brulé, 1988), ajuster des décisions gouvernementales (La Balme, 2002 ; Burstein, 2003) ou mieux cibler une stratégie de campagne (Le Gall, Saint-Sernin, 2001). On peut prendre la mesure de cet intérêt à l'aune du rejet, par l'assemblée nationale, du projet de loi Sueur et Portelli, pourtant adopté par le Sénat, et qui visait notamment « à mieux garantir la sincérité du débat politique et électoral ».

En objectivant l'opinion publique, en cherchant à lui conférer une légitimité démocratique académique, en faisant admettre la validité des résultats d'enquête par des groupes sociaux de plus en plus nombreux (médias, acteurs politiques notamment), les responsables de l'industrie sondagière ont donc réussi ériger leurs enquêtes en « point de passage obligé pour quiconque souhaite désormais faire parler l'opinion, parler en son nom ou tout simplement parler d'elle » (Blondiaux, 1998).

3. Pour ou contre la démocratie ? Les sondages d'opinion en débat

Les sondages ont été investis puis imposés, par leurs inventeurs et leurs promoteurs, comme de nouveaux canaux d'expression démocratique et, partant, comme de nouveaux ressorts de la légitimité politique. Mais ce que l'on peut considérer comme un état de fait est loin de faire l'unanimité. Pour d'aucuns, en effet, les sondages ne participeraient pas nécessairement du bon fonctionnement des régimes démocratiques. Ils en constitueraient même une « pollution » (Druon, 1972). S'il est important de restituer les termes de ce débat, tant il est constitutif de la pensée contemporaine sur la place et le rôle des sondages, il est également primordial de dépasser son caractère normatif pour questionner l'importance prise par les sondages dans la production du politique aujourd'hui. Les enquêtes sondagières menacent-elles le jeu démocratique en produisant des effets ? Que valent-elles méthodologiquement ? Faut-il renoncer à leur usage compte tenu des nombreux biais méthodologiques qui sont à leur fondement ?

a) *La contribution des sondages au bon fonctionnement de la démocratie*

S'inscrivant dans la lignée de George Gallup aux Etats-Unis, un certain nombre d'acteurs en France vont tenter, notamment à partir des années 1970, d'asseoir la légitimité des sondages d'opinion. Il faut d'emblée noter le caractère multipositionné de ces agents qui tout en étant investi dans le champ universitaire ou médiatique, vont prendre une part active dans l'édification de l'industrie sondagière. Les modalités de légitimation qui vont être mobilisées ne diffèrent pas de celles qui avaient été employées autrefois par George Gallup. Elles vont pour l'essentiel consister à inscrire les sondages dans les rouages et la pratique même de la démocratie, en démontrant qu'ils tendent même à en améliorer le fonctionnement (Lavau, 1984 ; Jaffré, 1995 ; Cayrol, 2011). Quatre arguments sont notamment développés. En premier lieu, les sondages participeraient à la diffusion de l'information qui, dans un régime démocratique, se doit d'être pluraliste. En deuxième lieu, les sondages constitueraient pour les citoyens un moyen (parmi d'autres) d'infléchir potentiellement les orientations gouvernementales. Ils fonctionneraient ainsi – on retrouve ici l'idée initiale de Gallup – comme autant de mini référendum. Troisièmement, ils offriraient de nouveaux modes d'expression à l'opposition, garantissant là encore la diversité des points de vue, indispensables au fonctionnement de la démocratie. Enfin, les sondages permettraient d'ouvrir la boîte noire des procédures de sélection du personnel politique, en permettant aux citoyens de contribuer à ce processus.

b) *L'insondable question des effets*

La critique des sondages est immédiatement contemporaine de leur apparition. Elle voit ainsi le jour aux Etats-Unis, au moment de l'élection présidentielle de 1936 qui consacre les prédictions de Gallup sur l'issue du scrutin. Et ce qui émerge au cœur de cette critique, c'est la question des effets supposés des sondages sur les comportements sociaux et politiques. Loïc Blondiaux (1998) rapporte ainsi les craintes formulées dans un éditorial du *New York Times* datant de 1936 : « c'est seulement lorsque les sondages commencent à prédire les résultats qu'ils commencent à inquiéter. Ils peuvent être une menace pour la pureté du scrutin. Une enquête qui annonce l'un des candidats vainqueurs retire tout espoir à son adversaire. La foule se dirige en masse vers le vainqueur annoncé ». En somme, les sondages seraient dotés de la capacité d'altérer le « bon » déroulement des scrutins (et donc de la démocratie) en produisant des effets de conformisme. Quatre grands effets ont été de ce point de vue identifiés : un effet « bandwagon » qui encouragerait l'électeur à « sauter dans le train » du vainqueur pressenti afin de pouvoir bénéficier des profits associés au fait d'avoir désigné le gagnant ; un effet « underdog » qui pousserait l'électeur à soutenir par empathie le perdant présumé ; un effet « humbler the winner » qui consisterait à sanctionner le gagnant ; un effet « snub the loser » qui se traduirait par un désintérêt pour le perdant (Marquis, 2005). Il reste cependant impossible de démontrer l'existence empirique de ces effets tant les variables intervenant dans la production des comportements sont nombreuses et complexes à évaluer relativement (Bon, 1977 ; Grunberg, Mayer, 2014). À ce titre, Frédéric Bon pouvait se demander ce que ferait un acteur politique s'il avait la possibilité d'influencer les résultats de sondages : favoriserait-il un effet « bandwagon » ou un effet « underdog » ? Ces effets ont beau ne pas avoir été démontrés empiriquement, il reste que la croyance en leur existence apparaît particulièrement forte. On peut en prendre à la mesure de deux indicateurs : loin d'être anecdotique, le premier réfère à ce que Philips Davison (1983) appelle l'effet de tierce-personne : lorsqu'on leur demande si elles pensent être influencées par les médias ou les sondages, les personnes interrogées ont plutôt tendance à répondre par la négative ; en revanche, lorsqu'on leur demande si elles estiment que les médias ou les sondages influencent les autres personnes, alors elles ont plutôt tendance à répondre par l'affirmative. De fait, la croyance dans l'existence d'effets s'avère relativement forte. Et elle se trouve également attestée par un deuxième indicateur, qui réside dans la mise en place de dispositifs législatifs dans la plupart des pays occidentaux. En France, la loi adoptée le 19 juillet 1977 a notamment conduit à la création d'une autorité administrative indépendante qui a pour vocation de contrôler la qualité des enquêtes et des résultats publiés. Jusqu'en 2002, cette loi prohibait également la publication de sondages dans la semaine précédant chaque tour de scrutin. Mais cette disposition s'est vite avérée intenable avec le développement d'Internet et la diffusion de résultats des enquêtes sondagières par des médias étrangers. Il faut en outre noter que l'autorité de la Commission reste relative et consiste essentiellement dans la production de communiqués visant à rappeler *a posteriori* les écarts déontologiques de certains instituts, mais sans grand effet de

disqualification sur leurs pratiques. Si les sondages n'ont pas d'effets *directement* perceptibles sur les comportements, ils n'en participent pas moins de certains phénomènes. Ils sont ainsi susceptibles de générer des croyances ou des représentations dominantes. On peut en prendre la mesure à l'aune d'un exemple récent : celui de la campagne des élections départementales de 2015. Pendant cette campagne, les trois-quarts des sondages qui ont été publiés ont placé le Front national en tête des intentions de vote au premier tour, aux environs de 30%, entretenant ainsi l'idée qu'il conserverait le statut de « premier parti de France » (un statut que ses dirigeants lui ont attribué). Or il se trouve que le parti d'extrême droite a finalement recueilli 25% des suffrages exprimés, soit cinq points de moins. Les commentaires médiatiques n'ont dès lors pas manqué de souligner la « contre-performance » du FN, allant jusqu'à parler de « départementales ratées », voire d'« échec ». Pourtant, les binômes du FN sont bien arrivés en tête du premier tour de scrutin. Et le parti a de nouveau progressé au niveau national. En installant la croyance selon laquelle le FN allait arriver premier au premier tour, les sondages ont ainsi produit un effet de décalage qui a entraîné des interprétations erronées de la portée des résultats électoraux recueillis par le parti. Les sondages sont également susceptibles d'avoir des effets perçus comme négatifs sur la sélection du personnel politique. Ainsi, la place croissante des sondages modifierait les logiques de la compétition politique en participant notamment de l'affaiblissement du rôle des organisations partisanes. Rémi Lefebvre (2011) rappelle ainsi à juste titre que la légitimité de la candidature de Ségolène Royal aux primaires socialistes de 2006 (et partant à l'élection présidentielle de 2007) s'est pour l'essentiel construite sur des ressorts sondagiers exogènes au parti.

c) De (trop) nombreux écueils méthodologiques

Au-delà de la question des effets, le débat sur la place des sondages en démocratie a également porté sur leur fiabilité méthodologique. Et de fait, on peut s'interroger sur l'importance et la valeur dont on les crédite aujourd'hui alors même que l'examen attentif des modalités de production des enquêtes sondagières fait apparaître un nombre conséquent de biais – par ailleurs assez bien connus grâce aux travaux des sociologues critiques (Bourdieu, 1973 ; Champagne 1988 et 1990 ; Garrigou, 2006 ; Lehingue, 2007 ; Hubé et Rivière, 2008). On peut ici en évoquer au moins sommairement quelques-uns : le refus croissant du nombre de personnes acceptant de répondre aux enquêtes sondagières, qui tend à altérer la représentativité des échantillons ; la temporalité des enquêtes, souvent réalisées plusieurs mois sinon plusieurs années avant l'échéance électorale, et ne pouvant relater autre chose qu'une pure fiction politique ; l'illégitimité perçue de certaines opinions et attitudes (abstentionnisme, vote pour des partis extrêmes) qui conduit à des phénomènes de sur-déclaration (pour la participation) ou de sous-déclaration (en ce qui concerne le soutien pour des partis comme le FN) ; l'obligation de « redresser » les résultats « bruts » qui sont recueillis, sachant que ces redressements reposent sur la technique de la mémoire du vote et dépendent de colonnes de référence différenciés d'un institut à l'autre (ce qui explique souvent les écarts importants dans les estimations du vote Front national par les instituts) ; la question de l'intervalle de confiance (ou de la marge d'erreur) qui est affiché dans la plupart des rapports d'enquête publiés par les instituts de sondage alors même que le calcul de cet intervalle n'est pas possible avec la méthode des quotas, qui est aujourd'hui exclusivement utilisée par les instituts ; le problème de la complexité des questions qui sont posées au public et qui peuvent potentiellement échapper à leur compréhension ; les modalités de formulation des questions, qui peuvent faire varier les réponses des personnes interrogées de plusieurs points ; la situation d'enquête, qui est généralement génératrice de violence symbolique et conduit les répondants à adopter des stratégies de contournement (comme l'illustre cette question régulièrement posée par le CREDOC sur un amendement fictif, l'amendement Bourrier, dont un peu moins d'un dixième des échantillons interrogés prétendent pourtant avoir eu connaissance) ; l'absence de prise en compte des singularités des scrutins (pour les dernières élections européennes et départementales, la plupart des instituts ont ainsi testé des listes nationales, sans tenir compte des particularités des circonscriptions ou des candidatures) ; les manquements répétés à la déontologie, comme l'illustrent les résultats improbables proposés par certains instituts (donnant par exemple le Front national à 33% d'intentions de vote pour le premier tour des élections départementales de 2015). Les problèmes méthodologiques de saisie de l'opinion publique ne sont certes pas ignorés par les instituts. Dans les rapports qu'ils publient, ils s'emploient généralement à rappeler que leurs résultats ne donnent rien d'autre à voir qu'une mesure possible de

l'opinion publique (appréciation du personnel politique, évaluation d'une mesure gouvernementale, cote de popularité, rapports de force inter-partisans) à un instant donné. Il reste que les médias interprètent le plus souvent ces résultats comme autant de vérités sur le monde politique. Pourtant, il est possible de mettre en doute l'existence même de ce que prétendent mesurer les instituts de sondage. En remettant en cause les trois grands postulats sur lesquels repose leur pratique (tout le monde a une opinion, toutes les opinions se valent, les questions qui sont posées sont les questions que se posent les personnes interrogées), Pierre Bourdieu (1973) a en effet démontré le caractère artefactuel de l'opinion publique. Ainsi, tout le monde n'a pas forcément d'opinion, puisque la capacité à opiner est inégalement répartie d'un point de vue social. De même, toutes les opinions ne se valent pas, puisque la force sociale des opinions des individus dépend d'abord de la force sociale dont dispose ces individus. De fait, les instituts produisent une opinion publique « moyenne » en agrégeant des opinions individuelles, opération qui revient à occulter que l'opinion est nécessairement un « système de forces, de tensions » non réductible à un pourcentage. Enfin, les questions qui sont posées sont avant tout les questions de celles qui les posent. Comme le souligne Pierre Bourdieu, « les sondages entraînent pour un individu l'obligation de répondre dans des termes qu'il n'a pas choisis, à des questions qu'il ne s'est pas posées, dans le but de répondre à un problème sur lequel il n'a pas de pouvoir ».

Sondages, opinion et démocratie entretiennent donc des interrelations complexes. Entreprendre de les dénouer implique en premier lieu de revenir sur les modalités d'émergence de la notion d'opinion et sur les luttes pour l'imposition de sa définition. Une telle perspective implique ensuite d'examiner comment les instituts sont parvenus à conquérir le monopole de son énonciation. Elle nécessite enfin d'interroger la place des sondages dans le jeu politique démocratique. La virulence des critiques sociologiques n'a final d'égal que la place, centrale, qu'occupent aujourd'hui les sondages dans la production du politique. Récemment, des correctifs à certains défauts des sondages ont été suggérés. C'est notamment le cas des sondages délibératifs imaginés et mis en œuvre par James Fishkin. Celui-ci a proposé de réunir des échantillons de citoyens, tirés au sort et indemnisés, le temps d'un week-end. Les individus sont sondés par questionnaire au début de la période, puis exposés à des présentations de la part de différents experts sur le sujet considéré. Ils délibèrent ensuite, et sont à nouveau interrogés à la fin du week-end. Ce dispositif est censé permettre aux citoyens de s'informer et de délibérer sur les sujets sur lesquels ils sont interrogés, ce qui répond à deux des objections faites aux sondages (on interroge des individus qui n'ont pas nécessairement d'opinion sur le sujet considéré, et c'est un processus purement individuel, alors que les opinions se forment de manière collective). Ce dispositif soulève toutefois d'autres problèmes : il est nécessairement limité à un tout petit nombre de personnes et d'enjeux ; il est coûteux en temps, en organisation et en ingénierie de projet (Fishkin a d'ailleurs fondé une entreprise qui promeut cette technique sondagière) ; plus fondamentalement, il repose sur une conception encore élitiste et experte de l'opinion publique, les citoyens étant censés se mettre à l'écoute de l'avis des experts désignés. Le détour historique opéré dans la première partie avait permis de souligner les origines élitistes du concept d'opinion publique, qui s'est formalisé en délégitimant progressivement d'autres modalités et d'autres lieux d'expression des groupes subalternes. Les sondages n'ont fait que confirmer cette évolution, et il est permis de penser que les innovations récentes, tels les sondages délibératifs, n'inversent guère cette tendance.

VI - Epreuve orale de leçon

Jury : Maryse Bresson, Loïc Bonneval, Basudeb Chaudhuri, Alexandre Dézé, Marc Montoussé, Stéphane Peltan, Dominique Rémy-Granger, Aurélien Saidi, Béatrice Touchelay.

Rapport : Marc Montoussé.

6.1. Nature et déroulement de l'épreuve

« 1° Leçon portant sur le programme de l'option sciences économiques et sociales de la classe de seconde ou sur le programme de sciences économiques et sociales de première ou de terminale ES des lycées (y compris sur le programme de l'option sciences économiques et sociales en première ES et sur celui de l'enseignement de spécialité en classe de terminale ES), suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 5). »

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site ENS-DGESCO dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidats disposent de transparents qui peuvent leur permettre de consigner le plan, des schémas, des graphiques....

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 45 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est conseillé les exposés doivent durer au moins de 35 minutes.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 45 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique.

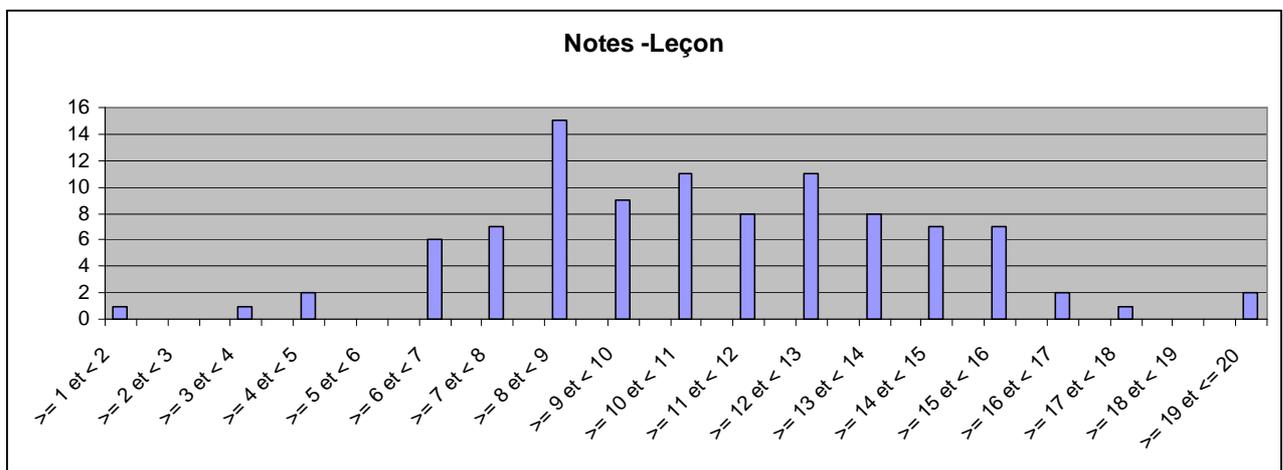
6.2. Les résultats : distribution des notes

98 présents (3 absents).

La moyenne générale des notes s'établit à 10,43/20, bien au-dessus de celles des années précédentes (9,27 en 2014 ; 8,92 en 2013 ; 10,08 en 2012 ; 9,58 en 2011).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.

Notes	Nombre de candidats
1 à 3	2
4 à 6	8
7 à 9	31
10 à 12	30
13 à 15	22
16 et plus	5
Total	98



6.3. Liste de sujets

➤ Dominante sociologie

Mondialisation et classes sociales

Le déclassement est-il une injustice sociale ?

Les ouvriers et les élites

Syndicats et mouvements sociaux

Hiérarchies sociales et conflits de générations

Relations en entreprise et conflits sociaux

Mobilités et lien social

Différences culturelles et inégalités sociales

Faut-il croire en la justice sociale ?

L'école peut-elle remédier aux injustices sociales ?

Elites et mobilités

Minorités et démocratie

Réseaux et solidarités

Jeunesse et réseaux sociaux

Attend-on trop de l'école ?

Socialisation et cultures

Le diplôme est-il dévalorisé ?

Les relations sociales en entreprise

Déclassement et peur du déclassement

La sociologie du vieillissement

Les inégalités socio-spatiales augmentent-elles ?

Les transformations des catégories populaires

Les générations, nouvelles classes sociales ?

Les catégories socioprofessionnelles sont-elles encore pertinentes pour analyser la société française ?

La construction des catégories statistiques

Mobilité sociale et mobilité résidentielle

Les transformations des sociabilités

Parentalité et filiation

La famille est-elle menacée ?

Les jeunesses en Europe

Individu et lien familial

Travailler pour être heureux ?

La culture légitime aujourd'hui

Les comportements politiques

Le modèle sociologique permet-il encore d'expliquer les comportements électoraux ?

Classe sociale, religion et comportement politique en France
La participation politique
La représentation politique est-elle en crise ?
Le pouvoir politique
Comment les Français sont-ils devenus électeurs ?
Les modèles explicatifs du vote : concurrence ou complémentarité ?
Pense-t-on politiquement comme on est socialement ?
L'électeur est-il devenu rationnel ?
Femmes et politique
Vers une démocratie de l'abstention ?
Médias et politique
Qu'est-ce qu'un parti politique ?
La socialisation politique

➤ **Dominante économie**

Les indicateurs du développement
Développement durable et soutenabilité sociale
Le coût de la main d'œuvre est-il le principal déterminant de la localisation des entreprises ?
Comment évaluer le capital humain ?
La convergence des économies européennes
Les mouvements de capitaux : quelle destination ?
Externalités et équilibre des marchés
La notion d'avantage comparatif et ses évolutions
Le rôle des coûts de transactions dans le fonctionnement des marchés
Le salaire mesure-t-il la productivité du salarié ?
Quelle place pour le non-marchand dans une économie marchande ?
Existe-t-il un taux de chômage « naturel » ?
La monnaie est-elle un voile jeté sur les échanges ?
Ajustement par les prix ou ajustement par les quantités ?
La relation inflation chômage et ses évolutions
Les transformations du partage de la valeur ajoutée
Le capital
Le taux de marge des entreprises
Epargne et démographie
Les déterminants de la compétitivité
Rareté et choix économiques
Le système français d'indemnisation chômage est-il trop généreux ?
Le chômage involontaire
Croissance démographique et développement économique en Europe
Les caractéristiques de la démographie française et leurs évolutions
Les transformations des relations entre l'Etat et l'entreprise dans la longue période
Dans quelle mesure le développement de l'Etat social en France a-t-il été un accélérateur de croissance ?
Dans quelle mesure la construction européenne a-t-elle favorisé la croissance économique ?
Quelles sont les origines de la construction européenne ?
Politiques commerciales et débats entre libre échange et protectionnisme dans les pays industrialisés
Impôts et inégalités
Inégalités et croissance économique
Lois sociales et croissance économique
Industrie et développement durable
La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise
La transition énergétique
La régulation du libre-échange
Le bonheur, un concept économique ?

La hiérarchie des salaires est-elle le reflet d'écart de productivité ?
Comment expliquer les écarts de taux de chômage entre pays de l'OCDE ?
L'euro : une monnaie pour dix-neuf pays
Le travail des femmes
Les déterminants des taux d'intérêt
Le pouvoir de marché des entreprises
Coûts de transaction et entreprise
L'endettement des ménages
La protection sociale face au vieillissement démographique
Information asymétrique et secteur de l'assurance.
Que révèle le niveau du taux de change ?

6.4. Commentaires et recommandations

Les sujets sont, à parts égales, à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique) ; la dominante est notée sur le sujet tiré par le candidat.

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques faites dans les derniers rapports conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

Les sujets posés sont de difficulté inégale, au moins en apparence. Comme les années précédentes, le jury a tenu à préserver une grande variété de thématiques et de formulations de sujets pour pouvoir tester l'ensemble des compétences potentiellement attendues. Mais, il va de soi qu'il a été tenu compte dans les attentes et les niveaux d'exigence de la complexité et de la difficulté des problèmes à traiter.

Le niveau général est globalement bon, avec certaines leçons de très haut niveau. Les ressources de la bibliothèque sont globalement bien exploitées.

Les candidats ont quasiment tous satisfait aux exigences formelles de l'exercice : exposé de 35 à 45 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré. En revanche, tous les candidats n'ont pas fait preuve de rigueur à la fois dans la construction de leur problématique et dans leur manière de traiter le sujet et n'ont pas su apporter la démonstration d'une parfaite maîtrise scientifique des contenus.

D'un point de vue formel, il faut soigner sa diction de manière à ne pas être monocorde, éviter les répétitions et les conclusions intermédiaires trop longues... et utiliser un vocabulaire précis, qui est évidemment un atout non négligeable !

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentent d'une part une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe et d'autre part une absence de problématique réelle.

Certains exposés se réduisent à la présentation superficielle d'une liste d'auteurs et d'analyses souvent mal maîtrisés comme ont pu le montrer les questions posées lors de l'entretien.

L'entretien a pour objectif de permettre aux candidats de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en liaison avec le sujet. D'autres questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents champs : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale.

Il est important de dire que l'on ne connaît pas une réponse plutôt que d'essayer de se raccrocher à des éléments qui n'ont bien souvent rien à voir avec la question posée ou que de tenter une réponse fort hasardeuse.

En ce qui concerne les contenus scientifiques, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les travaux de recherche récents (des dix dernières années) tant en sociologie qu'en sciences économiques. L'économie ne s'est pas arrêtée après Friedman et Samuelson, et la sociologie après Boudon et Bourdieu ! Il est donc inconcevable de réaliser une leçon sans évoquer au moins un auteur dont les travaux sont postérieurs à l'année 2000 ! Par ailleurs, le jury a particulièrement regretté les lacunes de certains candidats en comptabilité nationale.

Il faut aussi noter la faible connaissance de l'actualité économique et sociale et plus généralement des faits économiques et sociaux ainsi que des approximations en science politique.

Les questions posées lors de l'entretien sont volontairement variées de façon à évaluer les candidats sur différents registres. Elles sont de difficultés graduées afin que le jury soit en mesure d'étalonner les prestations. Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il teste les connaissances, mais aussi la capacité à réagir ou à argumenter de manière cohérente.

VII - Epreuve de dossier

Jury : Jean-Yves Deler, Philippe Deubel, Catherine Fenet, Marion Navarro, Pierre-Olivier Perl, Mickaël Sylvain, Cécile Vollaire, Sandrine Yvaniès.

Rapporteur : Philippe Deubel

7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 30 minutes pour l'exposé sur le dossier et 15 minutes pour l'entretien avec le jury.

L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement porte sur la reprise du commentaire du dossier fourni, et plus précisément sur la cohérence du plan suivi, sur la maîtrise des définitions de base ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur les prolongements que l'on peut donner à celui-ci et les limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions qui portent dans un autre champ que celui de l'article (questions d'économie si le dossier est de nature sociologique et réciproquement). Le dernier moment de l'interrogation est une question « permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 »

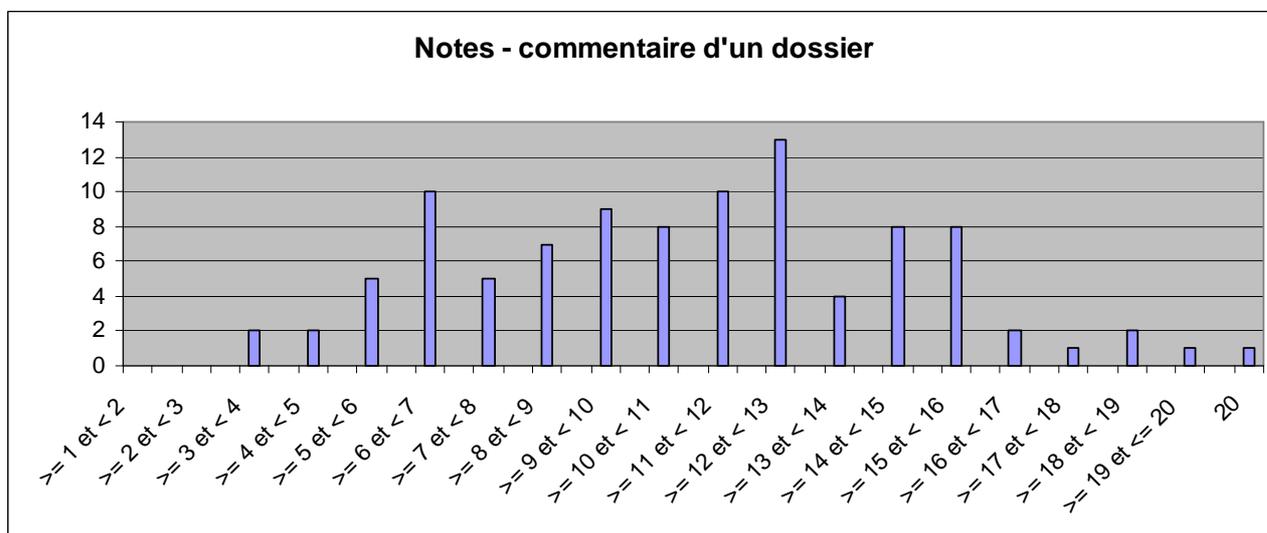
7.2. Les résultats : distribution des notes

98 présents (3 absents).

La moyenne générale des notes s'établit à 10,46/20, bien au-dessus de celle des années précédentes (9,14 en 2014 ; 9,69 en 2013).

Les notes sont comprises entre 3 et 20.

Notes	Nombre de candidats
1 à 3	2
4 à 6	17
7 à 9	21
10 à 12	31
13 à 15	20
16 et plus	7
Total	98



7.3. Commentaires et recommandations

A quelques exceptions près, les candidats gèrent bien le temps de leur exposé (30 minutes) ; les plans sont généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent - ce qui est d'ailleurs conseillé), puis respectés. La majorité des candidats ont une bonne expression orale ; on rappellera toutefois que l'enseignement est un métier de communication et qu'il faut en conséquence regarder les membres du jury et éviter de lire ses notes.

Sur le fond, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte du dossier, à sa contextualisation historique et théorique, et à sa mise en perspective analytique. Les exposés les moins bons se limitent à une restitution plate du texte, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. C'est sans doute le défaut majeur et le plus courant : beaucoup de candidats ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du texte pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels ou sur sa place dans l'histoire de la pensée. Ils en restent alors à une reformulation se limitant parfois à la paraphrase. Si l'appui sur le texte est essentiel, les candidats doivent savoir s'en éloigner pour l'analyser et le mettre en perspective, le resituer dans les débats scientifiques qui traversent la discipline, et montrer la portée et l'enjeu des arguments présentés dans les documents. Dans tous les cas de figure, il est utile de mobiliser des connaissances supplémentaires afin de montrer l'apport réel de l'article.

Les lacunes principales apparaissent au moment de l'entretien. Il est inadmissible que les candidats ne connaissent pas certains fondamentaux : indicateurs démographiques et sociaux, mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des agrégats (PIB, taux de chômage, taux d'inflation...). Les connaissances théoriques sont aussi souvent trop superficielles : elles ne résistent pas à des demandes d'explications, ce qui se traduit par des insuffisances au niveau de l'acquisition des compétences de bases en microéconomie (certains candidats sont incapables de tracer une courbe de coût marginal !), en macroéconomie, ainsi que sur les concepts et les méthodes de la sociologie. Au cours de l'entretien qui suit l'exposé, les candidats doivent se montrer réactifs à des questions relevant des différents champs disciplinaires (économie, sociologie, science politique, histoire économique et sociale). Certains candidats manquent singulièrement de culture historique et sont incapables de situer dans le temps des événements marquants (hyperinflation allemande, rapport Villermé,...). Pour terminer sur le commentaire des prestations, on conseillera de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs ou de théories qui sont peu maîtrisés. Il vaut mieux reconnaître une lacune plutôt que de vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- de prendre une certaine distance, un recul critique par rapport au texte proposé ; il faut le mettre en perspective en s'efforçant de bien comprendre l'enjeu du document (dans quel contexte celui-ci a-t-il été produit ?).
- d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires (c'est-à-dire de haut niveau académique) dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du XIX^{ème} siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.).
- d'accorder la plus grande importance aux questions de culture générale, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire de base de l'économie, de la sociologie et de la science politique, de connaître les mécanismes et les raisonnements de base (courbe de Beveridge, schéma à 45°, équilibre de sous-emploi, perte sèche, typologie de l'action sociale chez Weber, formes anormales de la division du travail chez Durkheim, etc.), et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale (acte de Speenhamland, charte d'Amiens, charte de Philadelphie, principes de l'étalon or, conférence de Gênes, stabilisation Poincaré, etc.).

Enfin, la question qui concerne l'exercice du métier d'enseignant et les valeurs qui le portent peut concerner des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, vie scolaire, vie pédagogique, évaluation, ... Il n'est pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances institutionnelles minimum, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude pragmatique face aux différentes situations professionnelles auxquelles un jeune enseignant peut être confronté. Le candidat est évalué sur ses connaissances et la qualité de sa réflexion personnelle. Le jury n'attend pas des réponses convenues et artificielles : il faut veiller à la cohérence et à la sincérité des propos tenus. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans son futur métier.

Questions traitées par les candidats sur l'exercice du métier et les valeurs qui le portent :

- Les expérimentations dans le système éducatif
- L'égalité filles-garçons
- La procédure d'orientation
- Les enseignements d'exploration
- L'enseignement de l'éducation civique et morale
- L'obligation de réserve
- Le socle commun de connaissances et de compétences
- L'obligation de discrétion professionnelle
- L'obligation d'obéissance hiérarchique
- Le contrôle des absences
- Le conseil de classe
- La prise en compte de la diversité des élèves
- L'évaluation des élèves
- Le travail en équipe
- Le rôle des parents à l'école
- La coopération avec les partenaires de l'école
- Le principe de laïcité
- Le principe de neutralité
- Le conseil pédagogique
- La liberté d'expression

Dossiers traités par les candidats

Economie :

Blot Christophe, Creel Jérôme, Hubert Paul, Labondance Fabien, « Que peut-on attendre de l'assouplissement quantitatif de la BCE ? », *Revue de l'OFCE*, 138 (2015).

Le Cacheux Jacques, « Agriculture mondiale et européenne : défis du XXIème siècle », *Revue de l'OFCE*, 120 (2012).

Tirole Jean, « Les contours de l'activité bancaire et l'avenir de sa régulation », *Revue française d'économie*, Vol. 39 (2014).

Bouvard Flore, El Kasmi Sabrina, Sampognaro Raul, Tazi Amine, « Quel risque de déflation en zone euro ? », *Lettre Trésor-Eco*, N° 130 (2014).

Bénassy-Quéré Agnès, Ragot Xavier, « Pour une politique macroéconomique d'ensemble en zone euro », *Les notes du conseil d'analyse économique*, N°21 (2015).

Aglietta Michel, Coudert Virginie, « Les fluctuations des cours du dollar : origines et conséquences », *Le dollar et le système monétaire international*, La Découverte (2014).

« Zone euro : l'austérité pour tous, tous pour l'austérité ? Perspectives 2012- 2013 pour l'économie européenne », *Revue de l'OFCE*, N° 125 (2012).

Sociologie :

Galland Olivier, Lemel Yannick, Frénod, « La perception des inégalités en France, Essai d'explication », *Revue européenne des sciences sociales*, 1/2013.

Abraham Yves-Marie, « Du souci scolaire au sérieux managérial, ou comment devenir un HEC ? », *Revue française de sociologie*, Vol.48 (2007).

Moran Matthew, Waddington David, « Comparaison des causes et significations sous-jacentes des émeutes de 2005 et des émeutes anglaises de 2011 », *Agora débats/jeunesses*, N°70, 2/2015.

Cuin Charles-Henri, « Esquisse d'une théorie sociologique de l'adolescence », *Revue européenne des sciences sociales*, 49-2 (2011).

Chauvel Louis, *Les classes moyennes à la dérive*, La république des idées, Seuil, 2006 et Goux Dominique, Maurin Eric, *Les nouvelles classes moyennes*, La république des idées, Seuil, 2012.

Forsé Michel, Parodi Maxime, « Bien-être subjectif et sentiment de justice sociale », *L'Année sociologique*, 2/2014 .

Régnier Faustine, Masullo Ana, « Intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue française de sociologie*, Vol. 50 ? 4 :2009.

Pan Ké Shon Jean-Louis, Verdugo Gregory, « Ségrégation et incorporation des immigrés en France, Ampleur et intensité entre 1968 et 2007 », *Revue française de sociologie*, Vol.55, 2/2014.

VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales et économiques

Jury : Eric Barbazo, Alice Ernoult, Karine Sermanson, Laurent Piccinini.

Rapport : Eric Barbazo.

8.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Les candidats ont à leur disposition des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr, TI 83 plus et TI Premium* à compter de la session 2016, et *Casio Graph 95*) et du papier millimétré.

Cette épreuve est articulée autour d'un double objectif :

- s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires.
- mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques.

Le sujet est composé d'une question de cours et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. La question de cours qui débute l'interrogation est très courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

Le programme de cette épreuve est publié sur le site du ministère.

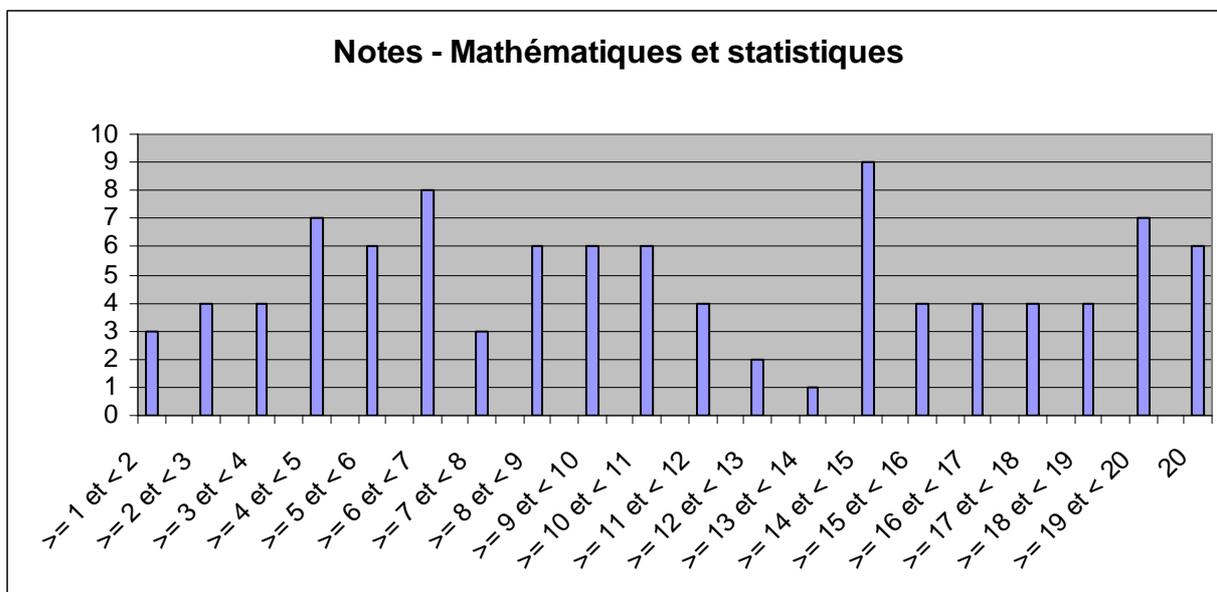
8.2. Les résultats : distribution des notes

98 présents (3 absents).

La moyenne générale des notes s'établit à 10,57/20 (10,54 en 2014 ; 9,7 en 2013).

Les notes sont comprises entre 1 et 20.

Notes	Nombre de candidats
1 à 3	11
4 à 6	21
7 à 9	15
10 à 12	12
13 à 15	14
16 et plus	25
Total	98



8.3. Commentaires et recommandations

Le jury rappelle une fois de plus que toutes les notions des programmes des première et terminale ES en vigueur doivent être parfaitement connues (y compris les notions récemment introduites au lycée comme les intervalles de fluctuation, les intervalles de confiance, les graphes...). Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des notions d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrète et continue, de statistiques... (Cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'un futur agrégé doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'il pourra être amené à enseigner !) : coûts (total, marginal, moyen... dans le cas discret et dans le cas continu), indices (Laspeyres, Pasche, Fischer...), élasticités, taux d'intérêt,... et, pour ces notions au moins, il doit être capable d'utiliser correctement les usages de notations mathématiques et économiques.

Le jury considère que connaître une « formule », même exacte, n'est pas toujours suffisant ; il attend que le candidat l'ait comprise, puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Le jury apprécie lorsque le candidat cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie.

Le jury valorise le candidat qui justifie et interprète autant que possible ses résultats (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités...).

Des réponses imprécises voire incompréhensibles se résumant à une liste de mots sans lien les uns avec les autres ne sont pas recevables. En particulier, pour la question de cours, le jury attend une réponse claire et précise accompagnée d'arguments mathématiques.

Le jury tient à préciser cependant que, du fait de la nature orale de l'épreuve, avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter en détail tous les résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau et plus encore pour les calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié et facilite au demeurant la bonne gestion du temps par le candidat. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

D'une façon générale, la réactivité des candidats face aux remarques et aux indications du jury est valorisée. Le candidat doit avoir en tête l'intégralité du sujet pour être capable de réagir rapidement aux indications du jury sur les parties non traitées en préparation.

Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

En ce qui concerne le calcul, bien entendu, le calcul de base « à la main » reste très important : calculs élémentaires sur les fractions, les puissances entières, les puissances réelles, dérivées, primitives, logarithme, exponentielle ainsi que certaines techniques classiques : étude d'un signe (en particulier pour une fonction polynômiale de degré inférieur ou égal à 2), résolution d'une équation matricielle du type $AX=B$...

Cependant, les candidats doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice pour effectuer des calculs fastidieux mais aussi pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques, comme par exemple déterminer des paramètres statistiques en utilisant les listes de la calculatrice (moyenne, variance, droite de régression), pour déterminer l'inverse d'une matrice ou encore pour obtenir un tableau de valeur et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée. En accord avec les programmes de lycées, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilité et la recherche de quantiles pour les lois usuelles (les tables seront encore à disposition des candidats).

Pour mettre tous les candidats sur un pied d'égalité, le jury interdit l'usage d'une calculatrice personnelle. Les types de calculatrice qui ont été mises à disposition des candidats ont été rappelés au début de ce rapport.

Dans ce qui suit, le jury précise un certain nombre de conseils et relève des erreurs fréquentes observées en 2015 à éviter :

- Statistiques descriptives :

Les connaissances de base en statistiques doivent être maîtrisées. Etre capable d'interpréter une augmentation en pourcentage en termes de coefficient multiplicateur, de savoir calculer des évolutions successives, d'actualiser une valeur....

Les paramètres classiques (indices synthétiques), coefficient de variation, concentration (indice de Gini, courbe de Lorenz, médiale) doivent être bien connus et interprétés. Ne pas confondre les notions de taux et d'indice.

Les représentations d'un histogramme dans le cas de classes d'amplitudes inégales doivent être soignées. Faire des dessins les plus précis possibles en utilisant du papier millimétré. Etre capable d'utiliser aussi la calculatrice.

En ce qui concerne l'analyse en composantes principales, la qualité globale des réponses des candidats a bien progressé cette année. Les connaissances dans ce domaine ont été valorisées.

- Probabilités :

Les propriétés de l'espérance et de la variance d'une variable aléatoire doivent être parfaitement connues. Savoir interpréter l'espérance d'une variable aléatoire.

Trop de candidats ignorent la définition d'une fonction de répartition. Ne pas confondre primitive et intégrale. Savoir illustrer par des graphiques.

Les graphes probabilistes sont des attendus des programmes de lycée qu'il est maintenant important de connaître.

Les lois de probabilité classiques discrètes (loi de Bernoulli, loi binomiale, loi de Poisson) et continues (loi uniforme, lois normales, loi exponentielle) doivent être connues, en particulier, le lien entre fonction de répartition et densité de probabilité ainsi que les propriétés de l'espérance et de la variance.

- Statistiques inférentielles :

Les intervalles de fluctuation et intervalles de confiance sont des notions nouvelles des programmes du lycée que les candidats doivent dorénavant connaître.

Savoir en donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés : formulation des hypothèses H_0 et H_1 , notions de risques de première et de seconde espèce, de p-value ; application à la régression, tests d'indépendance du χ^2 ou d'ajustement à une loi.

- Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

Les compétences et savoir-faire dans ce domaine sont indispensables : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle. Dérivation d'une fonction définie avec des paramètres.

Les fonctions trigonométriques sont hors programme.

La convexité est une notion à bien connaître ainsi que les primitives et les techniques d'intégration.

Savoir passer d'une fonction de coût marginal à une fonction de coût total.

Les suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques sont des attendus incontournables du concours.

Pour les fonctions de plusieurs variables, les attendus du jury se limitent au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien.

- Matrices :

Aucune théorie trop approfondie n'est exigible dans ce domaine. Cependant, certaines expressions maladroites sont à éviter. Le jury attend un vocabulaire rigoureux et adapté. Eviter les expressions du type « PP^{-1} s'annule ». Connaitre la définition d'une matrice diagonale.

Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique n'est pas exigible au-delà des matrices carrées 2×2 .

Pour le calcul du déterminant ou la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.

Il est important de comprendre à quoi sert de diagonaliser une matrice. Le principe de la démonstration par récurrence doit être connu et explicité précisément, avec ses étapes.

L'utilisation des manuels de lycée est vivement conseillée, les livres destinés aux classes préparatoires EC et BL peuvent être utiles pour certains chapitres ainsi que ceux à destination des étudiants de licence et de master à dimension économique (mathématiques et microéconomie).

8.4. Exemples de sujets proposés

➤ Premier exemple : un sujet complet

QUESTION

Vous placez 10000 € à un taux de rémunération t .

On note $C(t)$ le capital après 20 années.

- 1) Exprimer $C(t)$ en fonction de t .
- 2) Calculer l'élasticité de C par rapport à t .
- 3) En déduire l'influence d'une baisse de 10% du taux sur le capital.

Exercice 1

On considère la fonction de \mathbb{R} dans \mathbb{R} définie par

$$f(x) = 2(1,03)^x - (1,05)^x$$

A. Étude de la fonction f

- 1) Étudier les variations de la fonction f sur \mathbb{R} .
- 2) Déterminer les limites de f en $-\infty$ et en $+\infty$.
- 3) Dresser le tableau de variations de f sur \mathbb{R} .

B. Projet d'entreprise

Une PME dispose d'un capital initial de 600 Keuros.

Elle décide de placer ce capital au 1^{er} janvier 2015 au taux annuel de 3%.

Les intérêts s'ajoutent au capital au 31 décembre de chaque année.

Par ailleurs cette entreprise pense louer, à partir du 1^{er} janvier 2016, des locaux supplémentaires pour étendre ses activités.

Pour pouvoir faire face à d'éventuels problèmes de trésorerie, l'entreprise négocie un prix de location inférieur au marché mais réactualisé chaque année de 5%. Le montant annuel de la location, payable d'avance, au 31 décembre de l'année précédente est fixé initialement à 12 Keuros. Le loyer est prélevé directement sur le capital.

On note C_n le capital en Keuros disponible au 1^{er} janvier de l'année $2015 + n$ et L_n le montant en Keuros du loyer annuel pour l'année $2015 + n$. Ainsi, on a $C_0 = 600$ et $L_1 = 12$.

C_{n+1} désigne alors le capital disponible après capitalisation des intérêts de l'année $2015 + n$ et versement du loyer pour l'année $2015 + (n + 1)$.

- 1) Déterminer le capital C_1 qui sera disponible au 1^{er} janvier 2016.
- 2) Déterminer L_n en fonction de n .
- 3) Exprimer C_{n+1} en fonction de C_n et de L_{n+1} .
- 4) Exprimer C_{n+2} en fonction de C_{n+1} et de L_{n+1} .
- 5) En déduire que $C_{n+2} = 2,08C_{n+1} - 1,0815 C_n$.
- 6) Vérifier que $C_1 = 600f(1)$ et que $C_2 = 600f(2)$.
- 7) Démontrer que pour tout entier $n \geq 1$ on a $C_n = 600f(n)$.
- 8) A l'aide des résultats concernant la fonction f , justifier que ce projet ne peut pas durer indéfiniment et indiquer à quel moment l'entreprise devra changer de projet pour optimiser les gains de son placement.

En supposant que l'entreprise ne peut interrompre ses engagements qu'au 31 décembre d'une année entamée (avant le versement du loyer de l'année suivante), à quelle date le projet sera-t-il arrêté ? Quel sera le capital à cette date ?

Exercice 2

Dans un grand magasin, on observe le nombre de clients x se présentant aux caisses pendant des intervalles de temps d'une minute. Après trois heures d'observation, on dispose de 180 données selon le tableau suivant.

Nombre de clients x_i	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 et plus
Nombre d'intervalles de 1 minute n_i	5	5	18	32	35	30	24	15	10	3	2	0	1	0

Partie A - Etude de la série

On pourra donner sans justification les résultats fournis par la calculatrice.

- 1) Calculer la moyenne \bar{x} de cette série statistique.
- 2) Calculer la variance et l'écart-type σ_x de cette série statistique.

Partie B - Test d'adéquation à une loi de Poisson.

On va tester l'hypothèse suivant laquelle la variable aléatoire X : « nombre de clients se présentant aux caisses pendant des intervalles de temps d'une minute » suit une loi de Poisson.

- 1) Justifier que l'on peut prendre comme paramètre λ de la loi de Poisson : $\lambda = 4,5$.
- 2) Préciser le type de test utilisé et formuler les hypothèses H_0 et H_1 du test.
- 3) Le tableau des effectifs observés et des effectifs théoriques est le suivant :

x_i	Effectifs observés O_i	Effectifs théoriques np_i
0 et 1	10	11
2	18	20,25
3	32	30,37
4	35	34,17
5	30	30,75
6	24	23,06
7	15	14,83
8	10	8,34
9 et plus	6	7,23

- a) Expliquer pourquoi on a regroupé les deux premières valeurs et les dernières valeurs ?
b) Comment s'obtiennent les valeurs de la colonne : Effectifs théoriques ? Donner un exemple.
- 4) a) Préciser la statistique du test et donner sa loi.
b) La valeur de la statistique du test est **1,05**. Comment obtient-on cette valeur ? Quelle est la conclusion du test avec un risque de première espèce de $\alpha = 5\%$.
- 5) Un logiciel précise que la P -valeur de ce test est 0,994. En utilisant cette P -valeur, donner la conclusion de ce test avec un risque de $\alpha = 1\%$. Interpréter le résultat.

➤ **Deuxième exemple : exercice**

On considère une grande population d'acheteurs de yaourts.

On suppose que l'effectif de cette population est stable.

Une entreprise commercialise des yaourts sous la marque Y.

30% des acheteurs de yaourts achètent la marque Y.

L'entreprise décide de faire une campagne publicitaire pour améliorer ses ventes. Au bout d'une semaine, une enquête indique que :

- 20% des acheteurs de yaourts qui achetaient la semaine précédente des yaourts des autres marques achètent maintenant des yaourts Y.
- 10% des acheteurs de yaourts qui achetaient la semaine précédente des yaourts Y achètent maintenant des yaourts des autres marques.

L'entreprise continue sa campagne publicitaire. On fait l'hypothèse que l'évolution des résultats obtenus à l'issue de la première semaine de campagne publicitaire est la même les semaines suivantes.

1. Donner le graphe probabiliste correspondant à cette situation.
2. Soit $X_0 = (0,3 \quad 0,7)$ la matrice ligne décrivant l'état initial de la population.
 - a) Donner la matrice de transition (notée A) associée au graphe précédent.
 - b) Déterminer la probabilité qu'un acheteur de yaourts choisi au hasard après deux semaines de campagne publicitaire, achète des yaourts de la marque Y.
3. Diagonaliser la matrice A . On déterminera les matrices P inversible et D diagonale telles que $A = P \times D \times P^{-1}$.
4. En déduire que, pour tout entier naturel n , on a : $A^n = P \times D^n \times P^{-1}$.
5. L'entreprise peut-elle espérer atteindre une part de marché de 70% ? Justifier.
6. Au bout de combien de temps atteindra-t-elle une part de marché supérieure ou égale à 66% ?

➤ **Troisième exemple : exercice**

Un voyageur doit effectuer un trajet en train avec une correspondance. Pour la première partie de son trajet, il a le choix entre le train 1 et le train 2, il prend le premier des deux trains qui arrive en gare. Puis, il effectue la seconde partie avec le train 3.

On suppose que :

- Pour chacun des trois trains, le temps d'attente du voyageur (à partir du moment où il arrive sur le quai) est mesuré en dizaines de minutes et on peut le modéliser par une variable aléatoire suivant la loi uniforme sur $[0,1]$.
- Les variables aléatoires modélisant les temps d'attente sont indépendantes, notées X, Y et Z (pour les trains 1, 2 et 3 respectivement).
- Chacun des trajets dure une heure et le temps de changement est de 5 minutes.

On note $U = \min(X, Y)$.

- 1- Rappeler la fonction de répartition, une densité, l'espérance et la variance de la loi uniforme sur $[0,1]$.
- 2- Que représente la variable aléatoire U pour la situation décrite ?
- 3- Soit x un réel, exprimer l'événement $(U > x)$ à l'aide d'événements liés à X et à Y .

En déduire la probabilité de $(U > x)$, puis la fonction de répartition de U .

- 4- En déduire que U est une variable aléatoire à densité, dont une densité est donnée par :

$$\forall x \in \mathbb{R}, f_U(x) = \begin{cases} 2 - 2x & \text{si } x \in [0,1] \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

- 5- Déterminer l'espérance et la variance de U .
- 6- Quelle est, en moyenne, la durée totale du trajet du voyageur ?

➤ **Quatrième exemple : exercice**

On cherche à estimer la proportion p inconnue de ménages possédant un bien d'équipement donné, puis son évolution au cours du temps.

A cet effet, on réalise deux enquêtes.

Pour la première enquête, on choisit au hasard et de façon indépendante n_1 foyers dans la population totale dont l'effectif est beaucoup plus grand. On appelle S_1 la variable aléatoire correspondant au nombre de foyers possédant le bien d'équipement dans ce premier échantillon.

Pour la deuxième enquête, on choisit au hasard et de façon indépendante n_2 foyers (n_2 pouvant être différent de n_1). On appelle S_2 la variable aléatoire correspondant au nombre de foyers possédant le bien d'équipement dans ce deuxième échantillon.

1. Quelles sont les lois de S_1 et de S_2 ? Donner leur espérance et leur variance.
2. On définit les variables aléatoires F_1 et F_2 par

$$F_1 = \frac{S_1}{n_1} \text{ et } F_2 = \frac{S_2}{n_2}$$

Calculer l'espérance et la variance de F_1 et de F_2 .

3. Montrer que F_1 et F_2 sont des estimateurs sans biais de p .

4. On pose $G = \frac{1}{2}(F_1 + F_2)$. Calculer l'espérance de G . Que peut-on en déduire pour G ?

5. Calculer la variance de l'estimateur G .

6. On suppose $n_1 > n_2$. A quelle condition G est-il un meilleur estimateur de p que F_1 et F_2 ?

7. De manière générale, on s'intéresse aux estimateurs de p de la forme $uF_1 + vF_2$. Déterminer une condition sur les coefficients réels u et v pour que $uF_1 + vF_2$ soit un estimateur sans biais de p et $uF_1 + vF_2$ soit de variance minimum parmi les estimateurs de cette forme. Interpréter le résultat obtenu.

Annexe : Exemples de bonnes copies

- En sciences économiques
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique

Lot de Correction : EAE 1100A - 101 0445 - 004

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES

N° Anonymat : A000085941

Nombre de pages : 16



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

101

Matière

0445

Sujet : Les pouvoirs publics doivent-ils nécessairement arbitrer entre le court et le long terme ?

Le 20 mars 2015, à la veille des élections départementales en France, la maire de Paris, Anne Hidalgo, critiquait vivement le gouvernement pour avoir, en dépit du pic de pollution, ajourné la décision de mettre en place une circulation alternée en Ile-de-France au lendemain des élections. Nombreux sont en effet ceux à avoir interprété ce choix comme une stratégie de libération des pouvoirs publics en place pour ne pas attiser le mécontentement des électeurs dans un contexte politiquement sensible pour le gouvernement, quitte à sacrifier un objectif de long terme : la protection de l'environnement.

Si ces exemples ne manquent pas pour illustrer ce que d'aucuns qualifient parfois d'horizon "court-termiste" de l'action publique, on pourrait tout aussi aisément recenser les critiques adressées aux acteurs économiques : marchands, investisseurs, notamment en raison de leur supposée "obsession" pour la rentabilité à court terme et leur indifférence aux risques engendrés pour l'économie réelle sur le plus long terme. Ce sont ces mêmes critiques qui tendent alors à opposer l'horizon court-termiste des marchands au temps long d'une action publique raisonnée.

Ces deux exemples nous paraissent donc bien illustrer les enjeux et dilemmes soulevés par le sujet : les pouvoirs publics doivent-ils nécessairement arbitrer entre le court et le long terme ?

L'expression pouvoir public recouvre une notion: celle d'autorité légitime en matière d'intervention dans les champs désormais interdépendants de l'économie et de la politique, et un acteur pluriel: l'Etat entendu au sens large de gouvernement et d'appareil administratif (souvent désigné "bureaucratie") dans un cadre à la fois national, mais aussi et de plus en plus, local-régional et international. Concernant ce dernier niveau de l'action publique, et contrairement au discours jacobiniste sur le pouvoir supranational échu aux États, ce sont bien ces derniers qui interviennent dans le cadre des organisations internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économique etc.).

La question de savoir si ces pouvoirs publics, maintenant définis, "doivent nécessairement arbitrer" renvoie quant à elle à une des plus anciennes interrogations de l'économie politique, réactualisée dans les années 1960-1970 et jusqu'à nos jours par les théoriciens de l'École du Choix public (Public Choice), sur les fondements économique et politique et le périmètre de l'action de l'Etat. Arbitrer c'est faire un choix entre deux ou plusieurs alternatives en comparant leurs coûts.

L'ajout de l'adverbe nécessairement invite à s'interroger sur le caractère inéluctable, son contrainte soit par le contexte soit par les propriétés intrinsèques de l'Etat, de ces choix et des interventions qui en découlent.

Enfin l'usage du verbe devoir renvoie à la fois aux conditions de possibilité du choix public mais aussi et surtout à son caractère souhaitable. C'est en effet l'une des principales caractéristiques de l'économie publique que d'émettre des propositions normatives (Bon ou mal).

Arbitrer, choisir, mais pas entre n'importe quoi. Le périmètre de l'analyse est ici restreint par les choix entre court terme et long terme, deux notions qui à la différence de celle d'arbitrage, sont relativement peu stabilisées dans la théorie économique bien qu'on les retrouve fréquemment

adossées aux notions de taux d'intérêt ou encaie de crédit (les "Long Term Return Obligations" de la Banque centrale européenne par exemple). Mais ici, ces notions revêtent moins un caractère technique qu'elles ne renvoient à une dimension plus fondamentale de l'économie: celle du temps et du coût d'opportunité d'un temps relatif. Fernand Braudel, historien et économiste de l'École des Annales, est l'un des premiers à avoir conceptualisé la notion dans la Méditerranée à l'époque de Philippe II en proposant la typologie suivante: le temps long des structures de l'économie, le temps moyen des mouvements sociaux et le temps court de la conjoncture politique. Structure économique (long terme), conjoncture politique (court terme), telle n'est pas la vision de Max Weber pour qui dans le Savant et le Politique (1919), le propos de l'action de l'homme politique et, par extension, des pouvoirs publics, est d'inscrire son action dans une "vision" (il parle de "coup d'œil") de long terme. Qu'on attribue le long terme au politique et le court terme à l'économie ne change pas l'enjeu du sujet. Si gouverner c'est faire des choix coûteux alors la question qui se pose est la suivante: qui doit les faire, à quel moment et sous quelles conditions? D'où la problématique suivante pour répondre à la question du sujet:

Comment définir la place (par rapport aux autres acteurs économiques en premier lieu le marché) et le rôle (que peut-on attendre) de l'état dans l'élaboration et la mise en œuvre de choix publics (arbitrages) dans un contexte d'opportunités et de contraintes (coûts et anticipations) qui s'inscrivent dans des temps différenciés qu'on a coutume d'opposer, sans doute trop rapidement, entre court terme et long terme?

Nous traiterons cette problématique en trois temps. Nous commençons d'abord les raisons de la méfiance des économistes de l'École du choix public face aux arbitrages des pouvoirs publics entre court et

Long terme^(I) avant de nous pencher sur ce qui motive
réelle justifie économiquement un tel arbitrage (II)
avant de réfléchir aux conditions sous lesquelles ces
arbitrages peuvent être efficaces sur le court et le
Long terme (III) toujours sous l'angle des théories économiques
et de l'empirie. Si le cadre théorique du sujet
peut largement dans le corpus de l'économie publique,
nous ne restreignons pas les exemples à ce seul cadre
et mobilisons des cas de politiques fiscales, monétaires
et territoriales afin d'illustrer notre propos.

I. De la méfiance au refus des choix publics intertemporels: entre inanité et effet pouce

Dans ce premier temps de réflexion, nous voyons que selon
bon nombre d'économistes du Public Choice, les pouvoirs publics
ne devraient pas arbitrer entre le court terme et le long
terme en raison de leurs propriétés intrinsèques qui les
conduisent, dans un arbitrage soit en faveur du court
terme soit en faveur du long terme, à prendre des décisions
qui sont soit sans effet donc inutiles (A: l'inanité),
soit comportent des effets pouce (B) soit sont
inopportunes car moins efficaces que d'autres (C).
Il s'agit donc ici de révisiter l'économie classique à
partir de ces deux concepts d'inanité et d'effets pouce
développés par l'une des grandes figures du courant
réactionnaire: Albert Hirschman dans Deux siècles de
rhétorique réactionnaire (1990).

A. Quand l'arbitrage est sans effet: le cas des politiques de relance en temps de crise et le choix du long terme

Le temps de la crise est a priori le moment où les
pouvoirs publics doivent agir en faisant des choix
en faveur du long terme pour pallier aux
déséquilibres provoqués par les comportements
court terme et risqués des marchés et des

Lot de Correction : EAE 1100A - 101 0445 - 004
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES
N° Anonymat : A000085941



Nombre de pages : 16

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

101

Matière

0445

spéculateurs "à angle" par des perspectives de rendements de court terme (Reinhart et Rogoff, 2008, Cette fois-ci c'est différent. Des siècles de folie financière).

Dans sa Théorie générale de la monnaie et de l'impôt public dans le contexte de la crise de 1929, John Maynard Keynes préconisait une action des pouvoirs publics sur le long terme par le canal de l'investissement et de la consommation ^{via des} dépenses de court terme conséquentes qui, via le mécanisme du multiplicateur, relancerait la demande sur le long terme.

Devenu à son contact d'économistes depuis les années 1970 les pouvoirs publics, en France notamment sous le gouvernement Rocard, ont tenté cette politique de relance en jouant sur le levier de la fiscalité (impôts) et de l'investissement mais comme l'avaient prédit les théoriciens de l'économie néoclassiques et notamment R. Barro, cette politique est restée sans effet car les agents économiques ont anticipé, sur le long terme, une hausse des impôts et de l'inflation et ont donc fait le choix d'épargner plutôt que de consommer (théorème de l'équivalence ricardienne).

L'introduction de la notion d'anticipations et d'agent économique rationnel qui prévoit l'avenir (le long terme) en fonction du passé et du présent (court terme) est un argument qui mine puissamment toute tentative d'arbitrage des pouvoirs publics entre court et long terme.

* que seul l'Etat est en mesure de supporter

B. Quand l'arbitrage est générateur d'effets pervers l'exemple du sauvetage des banques et le choix du court terme

Suite à la faillite de Lehmann Brothers aux Etats-Unis en 2008 et à la contagion de la crise bancaire à la sphère financière puis réelle, les pouvoirs publics d'une majorité des pays de l'Union européenne ont choisi, contrairement au gouvernement américain, de venir au secours des banques en les renflouant c'est-à-dire en rachetant leur dette. Le choix "dans l'urgence" (court terme) était motivé par la crainte d'un déséquilibre durable de l'économie en cas de faillite des banques. Or comme le montre Jézabel Coupey-Soubeyron ("Les régulations des banques" Informations sociales, 2013) ce renflouement a provoqué la transformation de la crise bancaire en crise des dettes souveraines, notamment (et on retrouve le rôle des anticipations) en raison de la perte anticipée de solvabilité et de crédibilité de l'Etat par les agences de notation qui ont dégradé les notes des Etats sur le marché financier (perte par la France de son "tripile A" l'an dernier).

Bien que J. Coupey-Soubeyron appartienne au cercle des économistes en faveur d'une régulation du marché (donc à l'opposé des économistes du choix public), elle n'en relève pas moins les effets pervers de ce choix fait dans l'urgence car comportant un coût politique et social inacceptable pour les autorités publiques.

En mettant en œuvre le principe du "too big to fail" les Etats ont créé une situation d'alea moral et conforté d'une certaine façon les comportements risqués des banques : c'est en tout cas le titre de l'économiste Eugène White, assez défavorable à la régulation du marché par les pouvoirs publics. On a donc un arbitrage dicté par des préoccupations politiques et sociales de court terme qui entraîne (ou risque d'entraîner) l'inverse des effets escomptés : c'est la définition de l'effet pervers.

2. Quand l'arbitrage n'est pas le plus opportun: Les politiques d'aménagement du territoire, entre choix de court et de long terme

En 1997, Charles Pasqua, alors ministre en charge de l'aménagement du territoire, proclamait: "Il n'y a pas de territoire en crise, il n'y a que des territoires sans projet" réhabilitant par là le rôle de l'Etat dans les performances économiques des territoires. Qui dit projet dit vision sur le long terme et dépenses sur le court et moyen terme, or les pouvoirs publics ont, en matière d'économie géographique en France, pu procéder à des arbitrages qui ont eu des effets mitigés. Ainsi les politiques de désenclavement suite à la construction de l'aéroport de Gavignon en 1958 Paris et le désert français (fort critiqué par les spécialistes d'économie géographique).

En effet, comme nous l'enseignent Longman et Venables dans Globalization and Inequality (1991), investis dans les transports pour rééquilibrer, via la réduction des coûts de ces derniers, l'activité économique produit au contraire des effets d'agglomération et un renforcement du modèle centre-périphérie. En outre beaucoup d'économistes sont sceptiques quand aux effets des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire (pôles de croissance à La Paroisse, pôles de compétitivité, clusters, zones franches sabbaines). C'est là qu'on peut faire intervenir, pour expliquer ce scepticisme, les thèses emblématiques de l'École du Choix Public comme Stigolitz, Niskanen ou encore Tullock (1978, le marché politique) qui montrent que les arbitrages des pouvoirs publics, si beaux, sont handicapés par deux processus: un processus de capture de l'intérêt général par les intérêts particuliers des élus eux mêmes réunis à la pression des groupes d'intérêt économiques qui sont d'autant plus fréquent au niveau régional en raison de la proximité entre élus locaux et électeurat; un processus d'asymétrie d'information, les pouvoirs publics ayant une mauvaise anticipation (due à une méconnaissance de certains fondamentaux de l'économie)

Lot de Correction : EAE 1100A - 101 0445 - 004
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES
N° Anonymat : A000085941



Nombre de pages : 16

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

101

Matière

0445

A. Quand l'arbitrage pour le long terme est nécessaire :
le cas des biens publics

Parmi les économistes laïques et du Public Choice, Samuelson et Buchanan (A Theory of public goods, 1965) justifient les biens publics et l'intervention de l'Etat en présence de biens particuliers non rivaux (pas de limite à la consommation) et non exclusifs (non appropriables). Depuis Harding et la tragédie des biens communs ou encore Olson et le Paradoxe de l'action collective en 1965, on sait que pour certains types de biens, et notamment les biens communs environnementaux, l'action publique est nécessaire précisément pour pallier aux effets néfastes de la consommation égoïste des agents économiques qui conduit à l'épuisement des ressources naturelles.

L'Etat doit donc engager des sacrifices sur le court terme (dépenses, taxes environnementales ou autres) pour garantir le bon fonctionnement de l'économie sur le long terme. A la diffusion des pouvoirs publics, les agents économiques internalisent peu les effets de long terme dans leurs choix.

Prenez un autre exemple de biens publics : la stabilité économique et monétaire qui a justifié de grands investissements au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (Plan Marshall) et nécessitent à nouveau aujourd'hui que les Etats sacrifient des ressources de court terme pour des objectifs de long terme. C'est ainsi le choix d'augmenter de près de 21 milliards de \$ les droits de tirage spéciaux du FMI à l'occasion du G20 de Londres en 2009.

(Les DTS sont ainsi passés d'en peu plus de 180 milliards au total à plus de 200 milliards) afin de stabiliser le système monétaire tant du point de vue des pays développés que des pays émergents (Lelant, 2009, "Les DTS: retour sur une mesure inattendue du G20" in Problèmes économiques). Seuls les pouvoirs publics ont cette capacité d'anticipation à long terme, et c'est d'ailleurs la faiblesse de certains Etats, notamment au niveau de l'Union européenne, à assumer cette prime de risque qui nourrit les critiques de Catapani ou de Cuyper-Saubeyran sur la lenteur de l'union en vue de l'Union bancaire (Terra Nova, 2012, Union bancaire: l'Europe peut mieux faire; Catapani 2009: la zone euro dit-elle après: en rendez-vous manqué?).

3 - Engager du régime structurelle: le cas de la politique régionale

En 2008, de son article paru dans La Revue économique, Goyt et König font référence au nécessaire arbitrage de l'Union européenne entre croissance sur le long terme et cohésion territoriale et sociale sur le court terme.

Dans la lignée des travaux de Ph. Martin sur la politique régionale européenne, les pouvoirs publics doivent faire en sorte en faveur de l'efficacité économique en réorientant et en concentrant sur quelques régions et métropoles les fonds du Fonds européen de développement régional (Feder) en lieu et place de la politique de "saupoudrage" qui avait lieu actuellement.

On en voit ici au cœur du problème: les coûts politiques de l'action de l'Etat lorsqu'elle privilégie avant tout l'efficacité de court et moyen terme sur l'équité (elle-même de court, moyen, et long terme)

C. Des arbitrages sanctionnés : l'équilibre introuvable entre court et long terme

Qu'il s'agisse de court ou de long terme, les arbitrages des pouvoirs publics sont soumis à une double sanction : celle des citoyens (consommateurs et salariés d'entreprises à la fois) et celle du marché et de ses intermédiaires : nous avons notamment évoqué le rôle des agences de notation type Moody's au Standard & Poor, réactualisant la question posée par Susan Strange dans *States and Markets* en 1990 : "Qui gouverne ?" chef de file de l'économie politique internationale (EPI)

Le dilemme auquel se trouve confrontés les pouvoirs publics semble impossible à résoudre : arbitrer soit en faveur du court ou du long terme tout en étant soumis au jugement d'agents qui les évaluent en fonction de leurs temporalités propres et qui pour lui ne coïncident pas avec le temps, long ou court, de l'action politique.

Ayant analysé les enjeux, justifications et inconvénients des arbitrages des pouvoirs publics entre court et long terme, il s'agit maintenant de voir dans quelles conditions ces arbitrages peuvent être économiquement efficaces et politiquement acceptables et voir s'il est possible de dépasser l'opposition entre court et long terme.

III Arbitrer les arbitres, réguler le régulateur : les enjeux de l'évaluation pour dépasser l'opposition entre court et long terme

Nous pourrions ici en partie le formule de Stiglitz à propos de la Banque mondiale (qui régule le régulateur) pour aborder le sujet à l'aune d'un dernier angle, celui de l'évaluation des politiques publiques (A) souvent présentée comme remède aux mauvais

arbitrage, mais qui n'est pas sans ambivalence (B)
d'où la nécessité selon certains de retourner à l'élément
fondamental de lison entre pouvoir public et économie
la confiance (C).

A. NPM, LAF, RBPP: améliorer les arbitrages en les
évaluant

Initiée en Nouvelle-Zélande dès les années 1980,
diffusée par l'OCDE dans les années 1990, les
normes du Nouveau Management Public, qui transposent
les critères d'évaluation du secteur privé au secteur
public et introduisent des notions comme la
transparence et la redevabilité de l'action publique,
font figure de solution voire de panacée afin
d'améliorer les choix publics. Du point de vue
de la théorie économique, elles ont une double
filiation: l'école du Choix Public et la théorie
des incitations développée notamment par Laffont
et Tirole, couronné du prix Nobel d'économie décerné
par la Banque de Suède en 2014.

En matière de politiques en France, ce changement de
paradigme s'est concrétisé au début des années
2000 à travers la nouvelle loi organique relative au
budget finances et la révision générale des politiques
publiques (2007). Il ne s'agit pas ici de
détailler le panoplie des dispositifs de ces
réformes dites de "modernisation" de l'Etat
(voir les travaux de Ph. Beyer: "Réforme et
continuité de la réforme de l'Etat", ARSS, 2008)
mais de pointer trois éléments qui se
réforment explicitement que l'arbitrage entre court
et long terme: l'évaluation par objectifs,
l'introduction d'une culture du résultat
et la mise en œuvre de choix et de politiques
non seulement efficaces mais surtout
efficaces, c'est-à-dire au moindre coût (d'où
la règle du non remplacement d'un



Concours	Section/Option	Epreuve	Matière
EAE	1100A	101	0445

fonctionnaire sur deux). Ces trois piliers des réformes visent, en France, à une plus grande efficacité économique et, une plus grande acceptabilité sociale de par le caractère "objectif" de l'évaluation et surtout transparent et prévisible via l'introduction d'indicateurs de performance.

3. De réformes structurelles à horizon court-termiste !

L'économiste Maya Baccache-Beauvallet* est sans doute celle qui a le plus ardemment et rigoureusement critiqué les effets pervers de l'introduction de ces indicateurs de performance dans l'administration publique. Outre leur coût social (stress, désencouragement, perte de sens des administrateurs publics), cette nouvelle philosophie de l'action publique portait d'une analyse excessive du rôle même de l'Etat dont l'action réside dans le fait même de gouverner sur le temps long. Au contraire la logique qui sous tend les indicateurs de performance est une logique de court terme, vidée de sens politique. On passe de l'action de gouverner à la gestion publique, qui transpose le cadre référentiel de l'entreprise à celui des pouvoirs publics. Mais gérer n'est pas administrer et c'est précisément cette illusion d'une gouvernance "par les instruments" (pour reprendre la formule de Le Galès et Larocque) que dénonce N. Baccache-Beauvallet.

* dans sa contribution au numéro spécial de l'ARSS de 2008 consacré à l'évaluation des politiques publiques.

C. Rétablir la confiance pour rendre les coûts des arbitrages supportables économiquement et politiquement

Dans la crise de l'Etat-Providence (1981) puis dans la Crise démocratique (2010) l'historien, sociologue et économiste Pierre Rosenthal se livre à une attaque en règle de la vision libérale et néo-classique de l'Etat-Providence (le long terme par excellence). Si ce dernier est soumis à une crise d'efficacité, d'équité et de légitimité, ce n'est pas en tentant de supprimer la notion même de choix et d'action publique que l'économie parviendra à se redresser. Trente ans plus tard dans la Crise-démocratique il propose de réinventer les dimensions de l'action publique en réintroduisant la notion de confiance, notamment via le développement d'une évaluation indépendante et transparente mais différente du paradigme de l'évaluation présentée plus haut, en ceci qu'elle doit s'appuyer avant tout sur la participation des citoyens, au delà des exigences électorales, et se nourrir des effets d'apprentissage des expériences passées (réhabilitation du long terme). Comme exemple de politiques publiques allant dans ce sens, on citera l'enquête réalisée en 2007 pour juger de l'acceptabilité sociale (via la participation des citoyens) et de l'efficacité économique (via la participation des experts, surtout économistes) dans l'élaboration d'une ligne de TGV Nice-Marseille.

En conclusion, nous répondons à la question posée par un oui à la fois général et nuancé, tant au regard de la théorie économique (économie publique principalement mais pas seulement) et de la réalité empirique d'une diversité de politiques en matière fiscale, budgétaire, monétaire et territoriale. En effet, dans une grande majorité de cas, et qu'on le juge souhaitable ou non,

L'action publique possède toujours et de manière quasi endémique d'un arbitrage entre court et long terme.

Dans les faits, le slogan "There is no alternative" ("il n'y a pas d'alternative") ne se vérifie pas. Mais cet arbitrage des pouvoirs publics n'est ni univoque, ni systématique et peut se faire en faveur du court ou du long terme. Plus encore, il est parfois difficile de discerner ce qui relève du court et du long terme, tant ces notions varient en fonction de la politique en jeu, du niveau d'intervention, des acteurs qui mènent cette politique et de ceux qui l'évaluent.

Un point aveugle de l'analyse, en économie comme en science politique, mérite néanmoins d'être souligné dans cette conclusion : si gouverner c'est choisir, ces choix impliquent-ils nécessairement des coûts insupportables ? On se souvient du succès de la formule "GAGNANT-GAGNANT" (win-win scenario) lors de la présidentielle de 2007 en France. A cette vision d'une action bénéfique pour tous, s'oppose celle d'un autre grand personnage, Winston Churchill, qui déclarait au peuple anglais pendant la Seconde guerre mondiale que la victoire et la paix ne s'obtiendraient qu'au prix "du sang et des larmes", assumant de sacrifier le court terme au long terme. En ce temps de crise économique, c'est peut-être moins la question du choix entre court et long terme qui se pose, que ^{celle} du projet économique et social porté par les pouvoirs publics et d'une discussion démocratique impliquant l'ensemble des acteurs concernés ("les stakeholders") sur les coûts de ce projet.

* due à Margaret Thatcher et Ronald Reagan dans les années 1980..

Lot de Correction : EAE 1100A - 102 3692 - 003
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE
N° Anonymat : A000086010



Nombre de pages : 24

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

3692

L'exclusion est-elle un échec des solidarités

Dans un ouvrage collectif consacré à l'évaluation du Revenu de Solidarité active, Bernard Gornel et al. (2014 Apprendre (de l'échec) du RSA. La solidarité active en question) constatent que le taux de non recours au RSA est très élevé (près de 49%). Ils rejoignent les observations d'ODENORE (2012 L'Envers de la Fraude sociale) : le taux de non recours nuit à l'efficacité des politiques sociales. Comment expliquer que cette forme de solidarité mise en place par la société soit ainsi désavouée par ceux là même à qui elle s'adresse ?

La solidarité, pour Serge Paugam (2009 Le lien social) est au cœur de l'interrogation sociologique. Le sociologue s'attache à comprendre ce qui fonde le lien social c'est-à-dire, la volonté des hommes à vivre ensemble ou à "faire société". Cependant, cette solidarité ne doit pas être analysée comme une construction abstraite : elle s'incarne dans des liens sociaux qui procurent à l'individu des formes de protection et de reconnaissance. Ces solidarités peuvent s'exercer dans différentes sphères de la vie sociale : famille, travail, voisinage... S. Paugam distingue ainsi quatre formes de liens sociaux : les liens de filiation, les liens de participa-

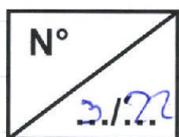
-tion organique (activité professionnelle), les liens de participation élective (conjoint, amis) et le lien de citoyenneté (qui unit l'individu à la Nation). Dès lors, la complexification et la différenciation croissante de la vie sociale sont susceptibles de reconfigurer ces liens sociaux. Emile Durkheim estime ainsi que la solidarité mécanique (fondée sur la similitude des individus et la réciprocité) aurait laissé place à la solidarité organique fondée sur la différence et la complémentarité des individus. (1793 De la division du travail social). Cette complémentarité a une fonction cohésive puisqu'elle relie les individus à travers des liens d'interdépendance réciproque. Elle serait en ce sens le fondement de la solidarité dans nos sociétés modernes.

Pourtant, cette solidarité est mise à l'épreuve par les transformations du monde du travail qui affectent nos sociétés depuis les années 1980. Si dans les Trente Glorieuses, la conjoncture économique favorable et le compromis fordiste avaient permis d'intégrer la grande majorité de la population au marché du travail et de reléguer la pauvreté aux marges de la société (où elle était analysée sur le registre de l'inadaptation sociale), la conjoncture est aujourd'hui différente. Chômage^{de masse}, précarisation de l'emploi, et déstabilisation du marché du travail ont concouru à l'apparition de la "nouvelle pauvreté" et à l'émergence de l'exclusion comme question sociale. Si celle-ci touchait une population marginale de la société, elle apparaît aujourd'hui comme un risque social de plus en plus menaçant, ce qui contribue à transformer les représentations sociales.

L'apparition d'une nouvelle population d'"inutiles au monde" ou de "surnuméraires" pour reprendre les termes de Robert Castel (1995 Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat) semble susceptible de saper les bases de la solidarité organique et de reléguer un nombre croissant d'individus au rang d'exclus.

Mais que faut-il entendre par "exclusion" ? Selon François Dubet (2003 "Inclus/exclus: une opposition pertinente ?" ARSS) l'exclusion ne peut se penser sans référence à une norme d'intégration. L'intégration renvoie elle-même à l'attachement qui lie l'individu à la société, donc à une forme de lien social. Par opposition, on pourrait proposer une première définition de l'exclusion comme une situation de cumul de handicaps qui conduirait à la rupture cumulative des liens sociaux et donc à la dissolution des solidarités. Les trajectoires d'exclusion se caractériseraient par un déficit d'intégration. Toutefois, cette définition par la négative de l'exclusion sociale rend aveugle aux éventuelles recompositions des liens sociaux auxquelles peut donner lieu l'exclusion. De plus, elle incite à penser les exclus comme vivant dans un monde "hors du social". Ce constat est invalidé par la pluralité des visages de l'exclusion qui inscrit les individus dans des contextes spécifiques (jeunes de banlieue, travailleurs précaires, sans-domiciles, chômeurs ...) indépendamment de leurs trajectoires.

Surtout, il faut insister ici sur la paradoxale centralité de l'exclusion sociale. Comme le souligne R. Castel dans sa contribution à l'ouvrage collectif d'Exclusion, l'état des



savoirs (1996 Paugam (dir)), l'exclusion est centrale en ceci qu'elle interroge ce qui est au fondement même de la société = sa capacité à produire du lien. C'est ce qui conduit Michel Autès à définir l'exclusion comme "de-liaison" (in Saul Karz 2000 L'Exclusion, définir pour en finir). L'exclusion interroge donc plus largement la cohésion sociale comme en témoigne le thème de la « fracture » sociale omniprésent lors de la campagne de J. Chirac en 1995.

des liens sociaux au fondement des formes de solidarités sont donc pluriels et mouvants. Les constats précédents nous invitent à interroger le caractère cumulatif de la rupture de ces liens et à penser leurs possibles reconfigurations. Nous nous demandons donc si l'exclusion sociale doit s'interpréter comme une rupture ou comme une reconfiguration des différentes formes de solidarité.

Nous montrerons dans un premier temps que l'exclusion remet en cause les fondements de la cohésion sociale et interroge les bases de la solidarité (I). L'analyse des trajectoires individuelles des exclus nous permettra toutefois de montrer que si l'exclusion se caractérise bien par une rupture cumulative des liens sociaux interdisant souvent l'émergence d'une solidarité entre exclus (II), certaines formes de liens sociaux perdurent toutefois dans l'exclusion et contribuent à l'émergence de nouvelles solidarités aux effets ambivalents (III).

*

*

*

Lot de Correction : EAE 1100A - 102 3692 - 003
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE
N° Anonymat : A000086010



Nombre de pages : 24

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

3 6 9 9

L'émergence de l'exclusion comme nouvelle question sociale interroge les bases de la cohésion sociale et de la solidarité, tant dans ses dimensions objectives (système de protection sociale, politiques de lutte contre l'exclusion) que subjectives (représentations sociales des exclus). L'échec du système de protection sociale (1) conjugué à la transformation des représentations sociales de l'exclusion (2) ont inspiré une nouvelle forme de politiques de prise en charge dites d'activation qui peinent à produire de nouvelles formes de solidarité (3).

*

Le système de protection sociale constitue une forme institutionnalisée de solidarité. Selon Eurégby (2011 La dynamique de la protection sociale en Europe), celui-ci traverse une triple crise : de financement, d'efficacité et de légitimité. Ce sont ces deux derniers aspects qu'il s'agit d'interroger plus précisément.

Le système de protection sociale issu du compromis fordiste a été fragilisé par la « crise de la société salariale » (Robert Castel 1995 op. cit.). La société salariale en période de plein emploi avait permis d'attacher au statut de salarié un statut et des droits sociaux et donc d'instaurer une forme de « propriété sociale ». Celle-ci devrait assurer

la protection du salarié ne disposant pas de propriété privée. C'est la base du compromis fordiste. La mutualisation des risques sociaux et le financement du système par cotisations sociales assurent une forme de solidarité institutionnalisée.

Celle-ci s'est fragilisée en raison de la déstabilisation du marché du travail et de la "mise en mobilité généralisée" (Robert Castel 2003 L'insécurité sociale) des travailleurs. Il apparaît que si la norme de contrat demeure le contrat à Durée Indéterminée, la norme d'emploi est désormais le CDD (Castel 1991: "De l'indigence à l'exclusion. La désaffiliation" in Donzelot Face à l'exclusion, le modèle français). Les formes de contrat atypiques se multiplient: le nombre d'emplois à temps partiel est passé de 1,5 million dans les années 1970 à 4,5 millions en 2010 (INSEE) sans l'effet d'assouplissements législatifs. Le chômage de longue durée est devenu une réalité: il touche en 2014 9,9% de la population active, et notamment 33,2% des jeunes de 15 à 25 ans (chômage au sens du BIT).

Les conséquences de ces transformations sont multiples: l'adossement de la protection sociale au statut salarié ne protège plus la population de risque d'exclusion: le taux de pauvreté atteint 14,4% de la population (au seuil de 60% du revenu médian) et devient toujours plus persistante (Beck, Missègue et Ponceau 2014 "les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à en sortir" INSEE). Cela semble consacrer la crise d'efficacité de la protection sociale.

Si la crise de la société salariale a affaibli l'efficacité du versant objectif de la solidarité, elle fragilise également le lien social dans ses dimensions subjectives.

*

La crise d'efficacité du système de protection sociale nourrit paradoxalement la crise de sa légitimité : la solidarité est de plus en plus remise en question.

En effet, devant l'inefficacité du système de protection sociale à protéger devant le risque d'exclusion, et les transformations de la population exclues (plus limitée aux "marginaux") le risque d'exclusion devient une menace pour une frange de plus en plus importante de la population. La "déstabilisation des stables" (c'est-à-dire le fait que le chômage touche désormais des populations autrefois protégées comme les hommes de 40 à 50 ans (Castel 1991 op cit)) alimente la croyance selon laquelle tout le monde pourrait être potentiellement victime de l'exclusion (Julien Damon dans L'exclusion sociale). Cependant, cela ne conduit pas forcément à une solidarité grandissante avec les exclus.

Au contraire, la crainte de l'exclusion alimente l'insécurité sociale (Castel 2003) fruit du décalage entre demande et offre de protection et peut conduire à des crispations. Ainsi, Rosabeth dans La Nouvelle question sociale. Repenser l'Etat Providence analyse la crise de la solidarité vis-à-vis des exclus comme le double résultat de l'insécurité croissante et de la conviction que malgré tout, l'exclusion ne frappe pas au hasard. Elle reste une menace socialement ritualisée : les cadres ne sont par exemple que 3% à être victimes du chômage. Or le système de financement de la protection sociale implique que certains contribuent plus que d'autres ce qui provoque une certaine désaffection des classes moyennes. On peut y voir comme une remise en cause

N°
...#...

des principes du solidarisme qui ont inspiré la constitution du système de protection sociale.

L'individu est lié à la société par un quasi-contrat et est "débiteur" envers elle (Célestin Bouglé Le solidarisme 1907). Il doit s'acquitter de sa dette sociale pour recouvrer sa liberté : or si certains contribuent plus que d'autres au financement de la dette sociale, et que le "voile d'ignorance" (Rawls 1995 op cit) est levé, il y a fort à parier que ce quasi-contrat deviendra caduc. La désolidarisation peut se traduire par la dynamique de séparatisme (Maurin 2004 Le ghetto français) à l'œuvre dans la société française.

Les représentations sociales de l'exclusion comme menace crédible, et les inégalités sociales devant l'exclusion fragilisent les bases de la solidarité tant objective que subjective. Cette crise de la solidarité a inspiré une nouvelle forme de prise en charge de l'exclusion à travers les politiques d'activation : celles-ci permettent-elles de poser les bases d'une solidarité active ?

*

Depuis la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion en 1988, l'activation des politiques d'exclusion vise à réaffirmer le principe du contrat et de lier le bénéficiaire et la collectivité par un ensemble d'obligations réciproques (Pauget 2001 op. cit). Si l'on considère à l'instar de Paugam que les exclus se définissent d'abord par leur statut d'assisté (Georg Simmel 1907 Les Pauvres) alors il faut analyser les effets de cette prise en charge : permet-elle de restaurer la solidarité ?

Il apparaît que cette tentative soit un échec : les politiques d'activation contribuent à la stigmatisation des exclus en réactivant la distinction ancienne entre "bon" et "mauvais" pauvre

Lot de Correction : EAE 1100A - 102 3692 - 003
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE
N° Anonymat : A000086010



Nombre de pages : 24

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

3699

(Geremek 1978 La potence et la pitié). Cette stigmatisation est d'autant plus cruelle que la figure du "bon" pauvre qui construirait un projet d'insertion et se prendrait en main est largement improbable. Comme le montre Gérard Trauger dans son article de 2001 paru dans les Actes de la recherche en sciences sociales ("Les politiques de lutte contre l'exclusion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du monde du travail"), ces politiques d'activation promeuvent des normes qui correspondent largement à celles des classes moyennes : autonomie (à travers la référence au projet), et flexibilité notamment. Ces normes restent largement étrangères aux classes populaires qui constituent l'essentiel des publics de l'assistance, et dont on attend paradoxalement qu'elles s'y conforment. Les politiques d'activation ont donc des effets pervers comme le confirme Sylvia Orsel dans son étude du "workfare" aux Etats-Unis (1996 in Faugon, L'exclusion, l'état des savoirs). Au lieu de renouer de la solidarité, les politiques d'activation consacrent la figure stigmatisée du pauvre dépendant et assisté.

Cet échec de la solidarité active explique une partie du non-recours au RSA. (Gomel 2014 op. cit), qui en retour mine l'efficacité des politiques d'insertion.

N°
2/22

Au terme de cette première partie nous avons montré que la crise de la société salariale et les transformations du visage des exclus remettent en cause l'efficacité du système de protection sociale, et alimentent la crise de la solidarité. Et cela sans que les nouvelles formes de prise en charge de l'exclusion ne puissent être le support de solidarité. L'exclusion manifeste une crise de la cohésion sociale. Reste alors à savoir comment celle-ci s'incarne dans les différents liens sociaux qui attachent l'individu à la collectivité. Il faut donc s'intéresser aux trajectoires et aux expériences vécues des exclus.

*

*

*

La diversité des expériences à laquelle renvoie le concept d'exclusion rend nécessaire la prise en compte du contexte dans lequel s'inscrivent les individus. Ainsi, nous venons que si l'exclusion se caractérise par une fragilisation, voire une rupture des liens sociaux, supports de solidarité (1) la prise en compte des contextes dans lequel évoluent les exclus permet elle-même de rendre compte de la manière dont ces ruptures se cumulent ou se transmettent d'une sphère à l'autre de la vie sociale (2). Cette même hétérogénéité des exclus constitue un obstacle important à l'émergence de solidarités nouvelles entre eux. (3)

*

L'exclusion, à plusieurs égards, apparaît comme une trajectoire de rupture des liens d'appartenance. Selon Serge Paugam (2009 Le lien social) le passage de

la solidarité mécanique à la solidarité organique a contribué à reconfigurer les rapports sociaux: la différenciation croissante des sociétés a favorisé la multiplication des liens sociaux (et donc de leur possibilité de rupture). Ensuite, l'individualisation a pu participer de la fragilisation des liens sociaux et contribuer à l'apparition de la figure de l'individualisme négatif (Castel 1995 op. cit) qui se caractérise par sa liberté totale du fait de l'absence de liens qui l'attachent à la communauté et dont le jeune de banlieue qui "galère" constitue un archétype. Comme le souligne François de Singly (des us avec les autres 1992) cette transformation des liens sociaux sous l'effet de l'individualisation ^{et de l'importance croissante de la norme d'autonomie} tend à fragiliser les "liens de participation élective" (comme au sein du couple par exemple). Enfin, le recul de l'importance d'institutions pouvant être le support d'appartenance collectives comme l'Eglise, les syndicats (comme l'évoquent S. Beaud & Michel Pialoux dans Retour sur la condition ouvrière en 1999) ou encore la communauté villageoise (avec le passage d'une société vicariale à une société éclatée décrit par Philippe Robert dans L'Insécurité en France 2002) participe de ces transformations des liens sociaux.

Si ces transformations des solidarités ont pu être interprétées comme un succès salutaire d'autonomie et de liberté (Micaela Vulhu 2010 "La précarité, un concept fantôme dans la réalité mouvante du monde du travail," Sociologies) il nous semble qu'elles sont un facteur important de fragilisation pour les individus les plus fragiles menacés par la figure de l'individualisme négatif qui peut apparaître comme l'aboutissement d'un processus de rupture des liens sociaux. Atel

point que la précarité a pu s'imposer comme paradigme pour interpréter la dynamique à l'œuvre dans nos sociétés (et plus seulement dans le monde du travail) (Marjorie Breese 2010 Sociologie de la précarité)

Cette transformation des liens sociaux et des formes de solidarité favorise donc l'apparition de trajectoires de "désaffiliation" (Castel 1995 op.cit) ou de "disqualification" (Serge Paugam 1991 La disqualification sociale) L'exclusion a donc été envisagée comme un phénomène processuel et multidimensionnel (ce qui répond à la pluralité des liens sociaux) de rupture des appartenances collectives et d'échec à créer du lien.

Toutefois, il faut envisager la manière dont les solidarités s'incarnent selon les contextes pour comprendre comment ces ruptures peuvent s'articuler et se cumuler.

*

Comment peut s'enclencher le processus d'exclusion? Certaines formes de solidarité priment-elles sur les autres? Comment s'articulent-elles?

L'étude des trajectoires d'exclusion tend à faire émerger le lien de participation organique (c'est-à-dire au monde du travail) comme un déterminant particulièrement central de l'intégration (et par miroir, de l'exclusion). L'étude des débats entre parlementaires à l'occasion du projet de loi sur le RTI (1988) mené par Marjorie Breese (1997 "Exclusion et norme logement" Revue Française de Sociologie) montre que si la norme Travail est concurrencée par la norme logement, celle-ci demeure prégnante: le travail

Lot de Correction : EAE 1100A - 102 3692 - 003
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE
N° Anonymat : A000086010



Nombre de pages : 24

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

3692

est toujours considéré comme le mode d'intégration légitime. Dès lors, la rupture du lien de participation organique est susceptible de fragiliser l'identité sociale des individus. C'est ce que montre Serge Paugam dans La disqualification sociale (1991). Son étude des publics de l'assistance révèle que le passage du statut de fragile à l'installation dans une carrière d'assisté, puis dans une situation marginale s'accompagne d'une distance croissante à l'emploi et de l'intériorisation d'une identité sociale négative caractérisée par le sentiment d'inutilité. De ce fait, l'exclusion du monde du travail est susceptible d'enclencher un processus de rupture de liens sociaux dans d'autres sphères sociales.

A cet égard, S. Paugam, dans la seconde partie de son ouvrage précité, explique que l'expérience de la disqualification sociale empêche l'émergence de solidarités de voisinage puisque elle réactive le besoin de distinction. Les habitants des grands ensembles tendent ainsi à se désolidariser de leur voisinage et cherchent à s'en distinguer en faisant jouer des micro-distinctions entre exclus (entre vrai et faux chômeur par exemple). La stigmatisation de certaines populations comme les étrangers ou les familles monoparentales permet de préserver son identité sociale mais en sacrifiant les liens de proximité.

Poussée à son paroxysme, l'expérience

de la disqualification peut s'accompagner d'un retrait de la vie sociale: c'est ce que montre Dominique Schnapper (1989 L'épreuve du chômage) dans le cas du « chômage total » qui confirme les résultats d'une enquête ethnographique sur les « chômeurs de Rouenthal » (Lazrusfeld et al). Un indice de ce retrait social résidait dans le seul de la fréquentation des bibliothèques. De même Braconnier et Dormagen insistent sur le fait que l'exclusion du monde du travail générant un sentiment d'inutilité sociale, elle pourrait contribuer à l'affaiblissement du lien de citoyenneté et à une forme d'exclusion « électorale » chez des populations se sentant peu légitimes (2007 La démocratie de l'abstention). Enfin, les failles de la solidarité organique peut entraîner l'affaiblissement des solidarités familiales comme le montre D. Schwartz (Le monde privé des ouvriers): le travail constituant un élément de la construction de la virilité masculine, sa perte peut se traduire par un défaut de légitimité, générant ainsi des tensions dans les couples ouvriers.

Ainsi, on a vu que l'affaiblissement du lien de participation organique peut, selon les contextes, se traduire par la rupture cumulative d'autres liens sociaux, fragilisant d'autres types de solidarité. Si l'exclusion manifeste une fragilité des solidarités instituées, elle manifeste aussi la difficulté à en produire de nouvelles.

*

En effet, l'exclusion sociale, quoiqu'érigée en « nouvelle question sociale » est singulière par sa relative invisibilité sociale. Si certains traits saillants de l'exclusion

sociale demeurent, notamment, à travers la question SDF (2002, Julien Damon), la plupart des exclus appartiennent à la France invisible (2006 Stéphane Beaud et al.). Cette invisibilité relative de l'exclusion s'explique par la difficulté à faire émerger de nouvelles solidarités entre exclus qui pourraient constituer l'exclusion en problème social.

C'est d'abord, il faut remarquer que si la question sociale relative à l'intégration de la classe ouvrière à la Nation du XIX^e siècle était analysée sous l'angle du conflit de classes, l'exclusion telle qu'elle se manifeste dans la "Nouvelle question sociale" apparaît comme le produit du "Nouvel Age des Inégalités" (1996 Fitoussi et Rosanvallon). Les inégalités tendent à s'individualiser (au moins dans les représentations) alors que l'appartenance de classe décline. Cette individualisation des inégalités et de la souffrance sociale rend impossible une politisation de l'expérience, c'est-à-dire sa lecture en termes collectifs.

Si cette difficulté à politiser son expérience est commune à plusieurs groupes sociaux, plusieurs obstacles spécifiques s'érigent devant la mobilisation des exclus. Leur hétérogénéité nuit à l'émergence d'une conscience de classe (possible support de solidarité collective) comme le soulignent Amosse et Chardon à propos des travailleurs non-qualifiés : tout semble séparer les ouvriers peu qualifiés (souvent masculins) des employés peu qualifiés alors même que leurs conditions d'existence (emploi précaire, instabilité professionnelle) et de travail (conditions de travail dégradées) pourraient les rapprocher. Enfin surtout, la mobilisation autour de la bannière d'exclu semble largement improbable du fait de l'intériorisation du stigmate et d'une identité sociale négative.

Baumga et Pierru (2007 "Des mouvements de
précaires à l'unification d'une cause"

Sociétés contemporaines) soulignent que malgré
le passage d'un lexique désignant les exclus
par la négative (les "sans domicile", les "sans papiers")
à la dénomination de "précaires", les mobilisations
collectives sont difficiles en raison de l'hétérogénéité
des exclus et de leur stigmatisation.

Au terme de cet examen on peut
affirmer que l'exclusion se caractérise par un
double échec des solidarités : la rupture de
solidarités anciennes et la difficulté à en
constituer de nouvelles à travers les mobilisations
collectives. Toutefois ce constat doit être nuancé.
En effet, l'étude des trajectoires d'exclusion
montre que dans certains contextes, l'exclusion
peut donner lieu à certaines reconfigurations du
lien social pouvant être le support de solidarités - certes
moins formalisées que dans le cadre de la mobilisation
collective - mais existantes ! Ces nouvelles formes
de solidarité demeurent toutefois ambivalentes. Ce
sera l'objet de notre dernière partie.

*

*

*

L'exclusion sociale entraîne une reconfi-
guration des liens sociaux et l'apparition de
nouvelles solidarités (1) néanmoins empreintes d'ambi-
valence pour les exclus (2). Cet examen
rend nécessaire une approche plus fine de
l'exclusion sociale qui permet de tenir
compte de l'autonomie relative de
certaines sphères de la vie sociale les unes
par rapport aux autres et le maintien de certaines

Lot de Correction : EAE 1100A - 102 3692 - 003
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE
N° Anonymat : A000086010



Nombre de pages : 24

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

3692

solidarités dans l'exclusion (3)

*

Les exclus ne doivent pas être considérés comme des êtres "hors du social" comme le laisse entendre l'opposition intégration/exclusion. Les trajets des exclus révèlent que ceux-ci connaissent une reconfiguration des liens sociaux.

Par exemple, Cécile Brouse et al. (2008 Les sans domicile) soulignent que la frange la plus marginale des exclus que constituent les sans-domiciles ne sont pas des êtres totalement désocialisés comme le laissait entendre P. Declercq dans Les Naufragés (2004). Les auteurs entendent montrer que ceux-ci continuent d'entretenir des liens avec leur famille, des amis ou même des commerçants du quartier ou les services d'aide sociale. Plus encore, l'enquête sur les sans domicile menée par l'INSEE en 2008 montre que 30% d'entre eux restent inscrits au moins partiellement dans le monde du travail. L'avancée dans la "carrière de SDF" (Julien Damon 2002. La question SDF) s'accompagne de la construction de nouveaux liens de sociabilité entre sans-domiciles (échange de tuyaux, protection mutuelle...) qui permettent la mise en œuvre de nouvelles solidarités concrètes, pour survivre au quotidien. Ainsi, Corinne Langanini explique dans son article sur les femmes sans domicile ("Survivre à la rue" 2013 Cahiers de genre

que la formation de groupes de femmes ou l'association ponctuelle entre un homme et une femme (sur le mode du couple) permet aux femmes de se prémunir contre le risque d'agression sexuelle auquel elles sont exposées. L'exclusion peut donc être le lieu de la construction de nouvelles solidarités au mode informel ou du "bricolage".

L'inscription dans ces réseaux de solidarité est d'autant plus probable que l'individu se situe au terme de sa "carière" (Hughes) d'exclu, et qu'il vit l'exclusion au mode d'une marginalité potentiellement revendiquée. (Paugam 1991 op cit)
La persistance dans l'exclusion peut déboucher sur l'installation dans une "sous culture" et un groupe de pairs susceptible de fournir à l'individu à la fois une forme de protection et de reconnaissance. Cela s'observe notamment dans les bandes de jeunes qui s'imposent comme figures de la marginalité urbaine. Le partage d'une sous-culture oppositionnelle (Albert K. Cohen 1955 Delinquent Boys) fonde l'appartenance au groupe en même temps qu'elle active un réseau de protection tant symbolique que matériel (hors des baganes par exemple).

Toutefois, la formation de solidarités nouvelles entre exclus peut avoir des effets ambivalents sur leur existence.

*

Si les solidarités entre exclus consistent bien une forme de protection et une ressource (matérielle et symbolique) pour eux, elles peuvent être le support de nouvelles formes de stigmatisation.

Selon B. Avenel, cette logique est à l'œuvre dans les quartiers d'habitat social (2010 Sociologie des quartiers sensibles) où se concentrent beaucoup d'immigrés. Si la formation de réseaux entre immigrés de même origine est une ressource importante (notamment pour la garde des enfants), elle fragilise en retour ces populations affublées du stigmate de communautarisme. Cette stigmatisation s'interprète selon Eric et Didier Fassin comme le signe d'une ethnicisation de la question sociale (1996 De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française) qui se donne tout particulièrement à voir dans ce que R. Castel nomme le "retour des classes dangereuses" (2003. L'insécurité sociale)

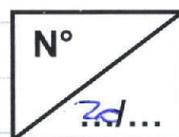
La double dynamique d'ethnisation et de territorialisation de la question sociale a conduit à faire du mode de sociabilité des jeunes de banlieue une forme de solidarité déviante. En effet, cette solidarité repose en partie sur le partage d'une sous-culture au centre duquel se trouve la délinquance (Cohen 1955 op cit). L'émergence du "problème des banlieues" a alimenté de nouvelles dynamiques d'exclusion comme les discriminations raciales, qui font des jeunes de banlieues les figures de proue de la stigmatisation. Comme le montre Gérard Traugott (2006 Le monde des banlieues), cette stigmatisation prend appui sur des pratiques de sociabilité singulières (la réunion en groupe restreint, ou bande) qui sont pourtant le support de solidarités. La figure du jeune en blouson, si elle reste caractéristique d'une forme de sociabilité populaire, est aujourd'hui repoussée.

Il est donc nécessaire de tenir compte des effets potentiellement ambivalents de la solidarité entre exclus pour comprendre leurs trajectoires. Et ce d'autant plus que certaines dynamiques (comme la stigmatisation) sont susceptibles en retour de produire des effets sur leur intégration dans d'autres sphères de la vie sociale (comme le travail par exemple).

→

donc
L'exclusion sociale ^{donc} gagne à être analysée de manière plus fine pour voir comment les différents types de solidarité s'articulent. Ainsi, Paugam dans L'intégration inégale (2014) souligne la nécessité de penser les différentes façons dont les solidarités et les formes d'intégration peuvent s'articuler. A cet égard Roxane Silberman et Isabelle Fournier (2006 "Les secondes générations sur le marché du travail" Revue française de sociologie) soulignent que la dissolution du lien de participation organique n'entraîne pas forcément ou mécaniquement la dissolution des autres formes de solidarité, ce dont elles rendent compte grâce au concept d'"assimilation segmentée" (renvoyant ici au cas des immigrés). Ainsi elles observent que les immigrés, s'ils subissent une pénalité ethnique à l'emploi du fait des discriminations, sont en contrepartie très bien intégrés dans des réseaux familiaux et culturels.

Cet exemple montre en quoi l'analyse de la manière dont s'articulent les différents solidarités éclaire les trajectoires d'exclusion.



Lot de Correction : EAE 1100A - 102 3692 - 003
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE
N° Anonymat : A000086010



Nombre de pages : 24

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

3692

* * * *

Au terme de notre analyse il apparaît que l'exclusion, dans ses dimensions objectives et subjectives, manifeste bien une forme de dévise de la cohésion sociale. La solidarité organique se manifeste aujourd'hui sous une forme anémique du fait de l'échec du compromis social que constituait le système de régulation post-fordiste. Le déclin des solidarités collectives n'est pas compensé par les politiques de lutte contre l'exclusion qui peinent à produire de nouvelles formes de solidarité. Cette échec des solidarités s'incarne dans les trajectoires des exclus : la fragilisation du lien de participation organique semble centrale et susceptible d'affecter les autres formes de solidarité. Cette rupture cumulative des liens sociaux qui caractérise l'exclusion empêche l'identification de ce problème comme problème social et politique et toute mobilisation qui pourrait être le support de nouvelles solidarités. Néanmoins, cette rupture des liens sociaux n'est ni complète ni systématique. L'analyse des trajectoires d'exclusion met au jour plusieurs formes de recomposition des liens sociaux et des solidarités aux effets ambivalents. Il s'agit de penser l'autonomie relative des différentes sphères sociales pour mieux saisir la complexité du phénomène. Cela laisse

place à l'innovation : selon Zoll Rainer (2010 "Le défi de la solidarité organique" Revue du Nouvel) le défi pour nos sociétés réside dans l'invention de nouvelles institutions capable de fournir les bases de la solidarité dans un contexte de différenciation croissante des individus.

Dans cette perspective, il apparaît central de tenir compte de la manière dont les solidarités privées et publiques s'articulent.

Lined writing area with horizontal blue lines and a vertical red margin line on the left side.

N°
.../...

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 3693 - 005
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN
N° Anonymat : A000085973



Nombre de pages : 16

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

3693

"5\$ a day", voilà ce que peut gagner l'ouvrier sans qualification dans les usines Ford du Michigan à partir de 1913. Cette décision prise par Henry Ford obéissait à deux impératifs : en finir avec le "turn-over" incessant des ouvriers éreintés par le travail à la chaîne, et donner un pouvoir d'achat aux ouvriers à même de les transformer en consommateurs d'automobiles Ford. On se trouve ici à la source même de ce qui fait la consommation de masse : une production qui est accessible à la population grâce à son abondance et à son prix rendu abordable par des gains de productivité et par la hausse des salaires.

La consommation peut d'abord être définie comme l'acquisition d'un bien ou d'un service pour en faire usage. Elle suggère en principe une relation marchande entre le consommateur et le vendeur. Mais si la consommation n'est pas nécessairement marchande, la consommation de masse l'est davantage puisque elle suppose l'accès large à des biens et services par des consommateurs devenus ultra-majoritaires. La "consommation de masse" est proche de la "société de consommation", expression utilisée pour la première fois en France par Jean-Marie Domenach, directeur de la revue Esprit, en 1967, qui suppose une intégration de tous à la consommation.

Il est difficile d'en dater l'origine car la consommation de masse est le fruit d'un long processus, mais on peut dire qu'elle a lentement commencé à émerger à la suite des deux révolutions industrielles, et qu'elle a gagné les différents pays considérés et les catégories sociales suivant des temporalités différentes. Les pays ici étudiés sont précisément

Ceux qui sont entrés les premiers dans le processus d'industrialisation : le Royaume-Uni dès les années 1780, la France à partir des années 1840, l'Allemagne et les Etats-Unis après 1850.

Comment la consommation de masse s'est-elle imposée en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis ? Pourquoi et comment reste-t-elle cependant contestée ? Si la consommation de masse trouve ses origines au XIX^e siècle dans le sillage de l'industrialisation, nous verrons que son expansion s'est réalisée à partir des années 1920 aux Etats-Unis, après 1945 en Europe, mais qu'elle est remise en cause, surtout à partir des années 1960, pour des raisons multiples.

La consommation n'est pas un phénomène qui apparaît brutalement au XIX^e siècle mais l'usage même du mot est récente dans son acception moderne. Le mot consommateur est ainsi attesté seulement en 1745 dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Nous verrons donc d'abord à quoi ressemble la consommation avant l'industrialisation et les changements qui accompagnent ce processus, avant de voir que l'apparition de nouveaux lieux de consommation dans la seconde moitié du XIX^e siècle atteste des mutations qui s'opèrent alors. Mais, dans un dernier temps, nous verrons qu'il existe encore au XIX^e siècle une forte dissociation entre le producteur, ou plutôt l'ouvrier le plus souvent, assez largement exclus de la consommation, et le consommateur bourgeois.

La consommation est antérieure à la Révolution industrielle mais elle prend des formes qui la distinguent de la consommation de masse qui adviendra plus tard. Du côté des ruraux qui forment la majorité de la population au XIX^e siècle dans les pays considérés, les stratégies de consommation relèvent essentiellement de la survie : l'autococonsommation est

Complétée par l'achat de textile, d'outils et d'ustensiles dont la durabilité est entretenue par des réparations régulières. Des biens manufacturés sont apportés par des glorieux, les lieux de vente sédentaires étant rares. L'élite économique, et notamment la noblesse et la grande bourgeoisie peuvent de leur côté s'adonner à une consommation de luxe qui est aux antipodes de la consommation de masse fondée sur la standardisation des produits. Les couturières et vendeurs de produits de luxe se déplacent chez les "consommateurs".

C'est à partir de la Révolution industrielle que les conditions de l'émergence future d'une consommation de masse se mettent en place, d'abord parce qu'elle marque le début d'une croissance économique qui fait que, selon Paul Bairoch, la population a été multipliée par 22 entre 1800 et 1990, mais le revenu mondial par 300. Ce sont d'abord les modes de production qui changent : l'usine se substitue progressivement aux ateliers dans la production de biens manufacturés, ce qui permettra la production de masse. Frederick Taylor puis Henry Ford, avec l'organisation scientifique du travail, y contribuent. Mais c'est aussi l'apparition de nouveaux produits qui le permet, des innovations textiles à l'invention et au perfectionnement de l'automobile. Les innovations technologiques qui trouvent des débouchés industriels, s'accroissent. Le Salon de l'automobile organisé à Paris dès 1898, sous le coup de du Grand Palais témoigne de l'intérêt de ceux qui ne sont pour la plupart ^{encore} pas consommateurs de ce type de biens. L'ère des moyens de transport aussi, les chemins de fer qui s'étendent progressivement dans toute l'Europe à partir de la première ligne britannique ouverte en 1825, contribuent à transporter des produits là où il était auparavant difficile, voire impossible de les transporter.

Mais ce sont surtout les chemins de fer qui stimulent la croissance de l'industrie au cours de la Première Révolution industrielle, et la production de masse ne s'accompagne pas encore

d'une consommation de masse. L'immense majorité de la population joint encore de revenus qui restent faibles, si bien qu'en moyenne, 40% du budget des ménages reste consacré à l'alimentation à la fin du XIX^e siècle en Europe. Les ouvriers sont assez largement exploités avant le vote de lois sociales et d'un droit du travail qui permet d'améliorer leurs conditions de vie et de travail, à l'image des assurances sociales mises en oeuvre sous l'impulsion du chancelier Bismarck en Allemagne dans les années 1880. L'émergence d'une conscience de classe et les luttes sociales du XIX^e siècle comme le mouvement des tisserands de Silésie soutenu par Marx en 1843 y a également contribué.

Malgré cela, l'apparition de nouveaux lieux de consommation tout au long du XIX^e siècle permet de voir naître les prémices d'une consommation de masse. En France, les grands magasins sont particulièrement symboliques de cette évolution. Le Bon Marché en 1852, les grandes galeries du Louvre en 1855, le Printemps en 1863 ou plus tard, en 1893, les Galeries Lafayette, deviennent des "temples" ou des "cathédrales" de la consommation dont Emile Zola, dans Au Bonheur des Dames (1883) a forgé le mythe. Mais leur influence a sans doute été surestimée. Ils sont fréquentés par une minorité de la population, tandis que la majorité ignore jusqu'à leur existence à la fin du XIX^e siècle en France. Ils innovent cependant : les prix y sont fixes, les marchandises abondantes et surtout mises en scène. La vente devient un art mis au service de la séduction du client. Leur rôle symbolique reste longtemps puissant comme en témoignage encore en 1936 la scène du film de Charles Chaplin, Les Temps Modernes, où le personnage Charlot et sa jeune compagne, vagabonds, sont émerveillés par l'abondance qui règne dans un grand magasin, symbole du bonheur matériel qui leur est interdit.

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 3693 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN

N° Anonymat : A000085973

Nombre de pages : 16



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

3693

Mais les classes populaires ont aussi "leurs" magasins. En 1824, la Belle jardinière, qui vend des vêtements aux ouvriers, s'installe sur l'Île-de-la-cité à Paris et prospère. Pour ce qui relève des denrées alimentaires, de grandes épiceries comme Felix Potin se déploient en France. Plus tard, en 1898, apparaissent les magasins à succursales multiples Casina à Saint-Etienne, ou des magasins dont le nom témoigne de la clientèle visée comme "Aux classes laborieuses". C'est au tournant du siècle d'ailleurs que le mouvement coopératif se développe en matière de consommation, notamment autour de la figure de Charles Gide qui appelle les consommateurs - qualifiés de "rois faimésants" - à s'unir pour être plus forts face aux producteurs et commerçants et ainsi faire baisser les prix. La Fédération nationale des coopératives de consommation est créée en 1912 et ce mouvement s'installe jusqu'aux années 1960 dans le paysage français, non aussi ailleurs.

En France toujours, dans les années 1920-1930, apparaissent ce qu'on surnomme les "grands magasins des pauvres" comme Uniprix fondée par les Nouvelles Galeries et l'Allemand Kartstadt en 1928, Prisunic fondé par le Printemps ou encore Nonoprix fondé par les Galeries Lafayette en 1932. Peut-on déjà alors parler de consommation de masse? Certainement le croient en effet, d'autant plus que la publicité a déjà envahi les espaces urbains au travers notamment des enseignes lumineuses ou les

Salles de cinéma, très fréquentées par les classes populaires, où la publicité est autorisée depuis 1923.

Mais d'autres éléments poussent au contraire à penser que la consommation de masse n'a pas encore émergé en Europe avant la Seconde guerre mondiale, et avant les années 1920 aux Etats-Unis. D'abord, l'Europe a été frappée dans la première moitié du XIX^e siècle par deux guerres mondiales et une violente crise économique, ce qui a empêché la consommation de progresser de façon linéaire. La première et la seconde guerre mondiale sont ainsi marquées en France, au Royaume uni et en Allemagne par l'organisation du marché des denrées alimentaires de première nécessité par l'Etat, et par un rationnement qui touche la plupart des produits, y compris des biens manufacturés comme les chaussures. L'essor de la consommation de masse est donc mis entre parenthèses pendant ces périodes, y compris par les populations favorisées, contraintes de se fournir sur le marché noir de nombreux produits introuvables autrement. Les Etats-Unis, enrichis par les deux guerres connaissent une situation beaucoup plus favorable qui autorise la naissance d'une société de consommation dès les années 1920, même si elle est fragilisée par la crise des années 1930.

Par ailleurs, la "masse" semble encore en dehors de la consommation à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e si l'on analyse les mouvements consuméristes, qui émergent alors des deux côtés de l'Atlantique. La dénonciation du "sweating system" aux Etats-Unis par les militantes de la League of Women Shoppers fondée à New York en 1890 passe ainsi par l'organisation d'expositions pour montrer aux consommateurs comment les produits qu'ils achètent sont fabriqués et par dénoncer les conditions de travail de

ouvrières, du textile. Les consommatrices visées sont tout aussi bourgeoises que les habitants, et n'envisagent pas les ouvrières comme des consommatrices. Ce sont deux mondes distincts, séparés par une frontière qui deviendra plus proue à l'ère de la consommation de masse. Ce mouvement existe d'ailleurs aussi en France, et il est porté par des catholiques comme Henriette Bruhnes, fondatrice de la Ligue sociale des acheteurs en 1902 à Paris. Au Royaume-Uni, c'est l'Early Closing Association fondée à Londres en 1843 qui montre cette séparation consommatrices/productrices, les premières s'engageant ici à ne pas faire leurs courses le soir et le dimanche pour permettre aux employés de commerce d'avoir un rythme familial acceptable. Tant que ceux qui participent à la production ne sont pas inclus dans la société de consommation, il est difficile de parler de consommation de masse.

Il faut donc attendre les années 1920 aux Etats-Unis, et les Trente glorieuses en Allemagne, en France et au Royaume-Uni pour voir émerger une société de consommation qui connaît alors une expansion très rapide dont nous allons ici étudier le processus en montrant d'abord le rôle de précurseur joué par les Etats-Unis, puis la réception et l'adaptation du modèle de la consommation de masse américain en Europe avant de montrer que les Trente glorieuses sont le moment d'un apogée de la société de consommation.

La consommation de masse s'installe aux Etats-Unis dès les années 1920 dans la logique du pacte fordiste. La hausse des salaires et la baisse du prix des biens sous l'effet des gains de productivités permet une élévation du pouvoir d'achat, première condition de l'essor de la consommation. Et cela concerne la majorité

de la population, y compris les ouvriers syndiqués à l'American Labour Association qui réclament à cette époque une augmentation de leurs salaires pour avoir accès à la propriété et à des biens d'équipement.

Les Américains sont également les pionniers en matière de Sciences de la gestion et de marketing, fut-ils enseignés aux Européens lors des missions de productivité organisées de 1949 à 1957. Mais ils récupèrent aussi des savoir-faire européens, notamment britanniques en ce qui concerne la publicité, les premières grandes agences étant nées au Royaume-Uni comme JTW. Les grands magasins français ont également été copiés aux États-Unis, et des magasins à succursales multiples comme Woolworth y sont apparus à la suite de l'Europe. Mais la première et la seconde guerre mondiale ont surtout permis aux États-Unis de trouver des débouchés à leur produits et d'accumuler des stocks d'or étrangers jusqu'en 1945, base d'une prospérité permanente de la société de consommation. De grandes entreprises américaines connaissent une prospérité nouvelle : le Coca Cola, devenu depuis un symbole de la mondialisation, est exporté en France, sans succès cela dit, dès 1919...

naissance d'une
Mais ce qui a stimulé la société de consommation aux États-Unis dès les années 1920-1930, c'est la diffusion précoce des produits électroménagers grâce à l'économie domestique qui s'est développée aux États-Unis au point de devenir une discipline universitaire. Les femmes de la campagne pouvaient recevoir de l'aide des spécialistes en économie domestique qui les encourageaient à s'équiper en appareils électroménagers, mais les aidaient aussi à choisir pour qu'elles ne soient pas à la merci des vendeurs par correspondance par lesquels elles étaient sollicitées. L'administration Roosevelt, en créant en 1942 l'office of Home Economics a compris l'intérêt de

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 3693 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN

N° Anonymat : A000085973

Nombre de pages : 16



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

3693

cette discipline par l'économie américaine.

Mais la société de consommation américaine n'a pas atteint sa apogée avant la Seconde guerre mondiale, notamment du fait de la crise économique, dont l'un des facteurs est précisément le manque de débouchés de l'énorme industrie américaine, donc l'insuffisante consommation. C'est ce qui explique l'exposition itinérante Freedom train organisée aux Etats-Unis en 1947 pour promouvoir la consommation de masse comme un droit pour tous les citoyens dans une démocratie libérale. C'est le principe de la "République des consommateurs" qui est au cœur du développement de la consommation de masse. Cette idéologie transmise par cet outil de propagande originale, l'est aussi en Europe, par les mêmes outils, à l'occasion du Plan Marshall. Le Plan Marshall ou European Recovery Program est adopté en juin 1947 par le Congrès américain et vise à aider à la reconstruction d'une Europe dévastée par la guerre, mais aussi à empêcher, dans le sillage de la doctrine Truman, le communisme de faire son lit dans la pénurie européenne. L'exposition "Le Niveau de l'Amérique" est ainsi organisée en France alors qu'affluent les produits issus de l'aide du Plan Marshall. Le but est de rendre le modèle américain, et de montrer que la consommation apporte le bonheur par des photos de maisons ouvrières chargées de tous les appareils modernes et à côté desquelles

moient des automobiles. On espère aussi que les ouvriers cesseront de croire aux léninistes, qui chantent du PCF et se convertiront au capitalisme. Au Royaume-Uni, l'Advertising Association organise d'ailleurs en 1951 des conférences intitulées : "How direct advertising can contribute to the task of selling a free world", et qui attirent des milliers de publicitaires européens.

En Allemagne, les États-Unis ne peuvent proposer le plan Marshall qu'à l'ouest, ainsi que la propagande qui y est associée. L'aide permet à des populations qui ont beaucoup souffert de la guerre en 1945 de voir une abondance de produits affluer dès 1948, et d'en finir avec le rationnement. Cette affluence de produits, de même que l'aide américaine pendant le blocus de Berlin de juin 1948 à mai 1949 convaincront vite les Allemands d'adopter le modèle américain. En RFA, la consommation se développe sous influence américaine mais les communistes doivent nécessairement faire du pays une vitrine du communisme triomphant. Les magasins qui ouvrent en 1948 sont censés y être le signe du début de l'ère de la consommation, mais ils provoquent que mécontentements du fait des prix élevés qu'ils pratiquent.

En France, les hommes du Commissariat au Plan, dont Jean Monnet et Jean Fourastié, pensent le parti de développer la société de consommation. Le Salon des Arts ménagers organisé en 1948 en est l'un des signes.

Les Trente glorieuses contribuent à l'apogée de la consommation de masse autour notamment du triptyque automobile / électroménager / télévision, biens que possèdent plus de 80% des Français en 1975, contre près de 0% pour la télévision en 1945. Cette évolution est permise par la baisse des coûts de production sous l'effet des gains

de productivité réalisés aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture, mais aussi par la hausse des salaires, liée notamment à la situation de plein-emploi, ou encore à la baisse des coûts de transport et des taxes douanières sous l'effet des accords du GATT signés par 23 pays en 1947. C'est aussi le fruit du développement du marketing et de la publicité qui segmentent le marché afin de coller aux besoins des consommateurs, le marketing devenant une discipline centrale dans les grandes écoles de commerce comme HEC ou l'ESSE. La segmentation se fait par genre, âge et classes sociales entre autres, et les jeunes, mais aussi les femmes attirent particulièrement l'attention des "marketers". Le crédit à la consommation connaît un essor qui avait timidement commencé dans l'entre-deux-guerres avec par exemple la SAVAC dès 1922 par le biais des véhicules Citroën à crédit.

Mais ce sont aussi de nouveaux lieux de distribution qui apparaissent comme les hypermarchés avec par exemple leclerc en Bretagne en 1949 ou Carrefour en Haute-Savoie en 1960, puis le hypermarché avec le premier magasin carrefour de genre ouvert à Sainte-Gemme-de-Bois, dans le département de l'Essonne en 1963. Dans les hypermarchés, situés en périphérie des grandes villes et offrant un grand parking adapté à la société de l'automobile, on trouve des produits à des prix très bas, le taux de marge étant faible, mais les profits élevés grâce aux importants volumes vendus. Ce concept, unique au monde à l'époque, a nourri la société de consommation française. Le développement en Allemagne des magasins alimentaires "hard discount" sont allés plus loin dans cette logique dans les années 1970.

Cette période a aussi vu l'essor de la protection des consommateurs avec la créa-

tion en France du CNC (Conseil national de la Consommation en 1960) puis de l'INC (Institut national de la consommation) en 1966, dans une optique qui consiste pour l'état à protéger par la loi les consommateurs, alors que le modèle allemand est plutôt fondé sur l'information. Des associations comme l'UFC (Union fédérale des consommateurs) luttent également pour les droits des consommateurs et les informent avec leur revue Que choisir ? pendant que l'INC publie "50 milliards de consommateurs à partir de 1969 : la Société de consommation est installée."

Elle est installée, mais ce triomphe suscite des contestations pour des raisons multiples. Nous verrons d'abord les contestations d'ordre éthique, puis les contestations qui visent le matérialisme associé à la consommation de masse, avant de voir que la Société de consommation s'adapte à ces critiques.

C'est d'abord contre l'exploitation que s'élèvent les critiques de la consommation de masse. Dès les années 1820, le "mouvement des produits libres" tente par exemple de promouvoir la vente de produits qui ne sont pas issus du travail des esclaves. Pour la première fois, ces militants tentent de mettre au jour le processus de production qui se cache derrière le produit et reste donc invisible au consommateur. Les militants, qui ouvrent des magasins et souffrent de problèmes d'approvisionnement, appellent les clients à entendre le cliquetis de la roue et à sentir le sang des esclaves lorsqu'ils consomment le sucre issu de leur travail. Le commerce équitable ou éthique qui se développe à partir des années 1970 obéit à la même logique. Le premier point de vente

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 3693 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN

N° Anonymat : A000085973

Nombre de pages : 16



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

3693

de ce type en France ouvre en 1974, c'est une boutique d'Artisans du monde qui vend d'abord des produits venus du Bangladesh. Aux Etats-Unis, l'association Ten Thousand villages fait la même chose avec des produits venus de Porto Rico à cette époque. Dans les années 1980 émerge le commerce équitable autour de l'entreprise près du label Nex Haavelar aux Pays-Bas. Ce label est aujourd'hui apposé sur de nombreux produits distribués dans des supermarchés et non dans des points de vente spécialisés. Ce label informe au consommateur que le produit qu'il achète n'est pas le fruit de l'exploitation d'un petit producteur.

Dans les années 1990, cette tendance s'est encore développée avec, en France, la campagne Ethique sur l'éthiquette, en 1992, ou avec le film de Michaël Moore en 1998 sur les conditions de fabrication des chaussures Nike en Chine. C'est ce qui a permis de faire émerger des codes de conduite dans des entreprises qui se soucient de l'image qu'ils ont auprès des consommateurs.

Mais le consommateur peut lui-même être considéré comme exploité, et l'association UFC-que choisit lente des procès à ceux qui abusent les consommateurs, à l'image de l'entreprise Arthur Norhin en 1972, le procès ayant été ici perdu. L'avocat Ralph Nader s'est également rendu célèbre en défendant aux Etats-Unis les consommateurs.

Mais la critique se porte aussi sur le matérialisme même, à l'origine d'une fascination pour les objets jugée aliénante. Herbert Marcuse, dans L'homme unidimensionnel en ce sens, et son influence sur les étudiants de mai 1968 en France est considérable. D'autres philosophes ou sociologues ont également critiqué la consommation de masse : Jean Baudrillard dans La Société de consommation, 1967, Guy Debord dans La Société du Spectacle ou Roland Barthes dans Mythologies. Les objets, devenus sacrés, sont au cœur des préoccupations de l'individu qui est enchaîné à ces objets. L'idée, c'est aussi que la consommation "endort" une population qui n'est plus alors à même de se rebeller contre les injustices ou contre les atteintes aux libertés. Plus en avant, on pourrait aussi songer à ce courant Serge Tchekhoffine, avec le viol des foules par la propagande politique écrit dans les années 1930, la propagande étant présentée comme une forme de publicité envahissante. Aujourd'hui, les mouvements "anti-pubs" vont dans le même sens.

Ces critiques peuvent toutefois être récupérées par ceux qui organisent la société de consommation qui a montré des capacités d'adaptation remarquables. C'est ainsi que mai 1968, mouvement partiellement anti-matérialiste ("nous le voulons pas d'un monde où la certitude de mourir de faim s'échange contre celle de mourir d'ennui", l'ennui étant provoqué par l'endormissement lié à la consommation de masse), a donné lieu à un renouvellement de la publicité, devenue plus créative sous l'effet de publicitaires soixante-huitards comme Jacques Seguela. D'autres comme Federico Bergader, venus de la publicité, ont pu faire le chemin

inverser et critiquer la publicité comme il l'a fait avec une certaine violence dans 99 francs.

Mais les préoccupations éthiques ou liées à l'écologie sont également récupérées par le biais de chartes éthiques ou écologiques adoptées dans de nombreuses firmes comme Ikea qui vend ainsi l'image d'une firme "propre". Le "développement durable" a été, de façon générale, récupéré par de nombreuses firmes et par les publicitaires pour en faire un argument de vente alors que la société de consommation contribue considérablement à la dégradation de la planète...

La consommation de masse a donc connu une émergence progressive, qui n'a jamais été linéaire et qui connaît par exemple aujourd'hui un certain ralentissement du fait de la crise économique. L'Allemagne, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni ont adopté une consommation de masse qui a assuré le confort d'une grande partie de la population, mais une partie reste néanmoins exclue, et frustrée par n'y avoir pas accès alors que l'invasion publicitaire rappelle à chaque instant que nous vivons dans une société de consommation de masse.

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 0625 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : A000085887

Nombre de pages : 20



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

0625

Sondages, opinion publique et démocratie

La récente remise de la médaille d'argent du CNRS, en mars 2015, à Bernard Manin, vient souligner l'importance des travaux pour la sociologie politique comme pour la science politique de l'auteur des Principes du gouvernement représentatif (1995). Dans cet ouvrage, Manin développe la notion centrale de « démocratie d'opinion » caractéristique des démocraties modernes, et les sondages sont alors au cœur de la connaissance de l'opinion vitale au jeu démocratique.

Si la démocratie puise sa légitimité dans sa capacité à prendre en compte l'opinion publique, Bernard Manin n'omet pas de rappeler qu'elle s'appuie en fait sur un quadruple arbitrage entre des principes de prise en compte de cette opinion, mais aussi d'intervalles temporels ^{assez longs} existant entre deux élections, de débats démocratiques à organiser et également une indépendance que le pouvoir politique se doit de conserver durant la durée des mandats. Cette définition de la démocratie suppose moins de prendre en compte les sondages qu'un ensemble d'idées issu de ce que Jürgen Habermas qualifie d'« espace public » dans son ouvrage éponyme de 1962. Cet espace de débat, certes libéral et bourgeois au XVIII^e siècle où Habermas en situe la naissance, a alors vocation à fournir une opinion éclairée politiquement aux décideurs publics.

Cette mention incidente de l'opinion éclairée chère à Habermas souligne directement le caractère flou de l'opinion publique souvent

invoquée par les hommes politiques autant que les médias et les sondeurs. Ainsi dans l'entretien qu'il accorde à Alexandre Déje et Sophie Nauver dans le chapitre « La gomme et le crayon, ou l'art (perdu) du sondage » de l'ouvrage collectif Institutions, élections, opinion paru en son honneur en 2014, Jean-Luc Parodi distingue cette opinion « éclairée » d'une opinion « exprimée » formée par les citoyens revendicatifs sur un thème d'une opinion « sondagière » égalisant les points de vue derrière l'agrégation statistique de réponses individuelles. S'il existe alors pour Parodi une « querelle des opinions », c'est parce que toutes trois peuvent prétendre, d'un certain point de vue, à incarner l'opinion publique centrale dans le jeu démocratique.

De ce fait, les sondages entendent apporter à la vie démocratique une connaissance de l'opinion reposant, comme le rappelle Loïc Blondiaux dans « Ce que les sondages font à l'opinion publique » (Politix, 1997), sur la mesure ^{individualisée} d'opinions provoquées (les citoyens ne vont pas spontanément voir les sondeurs) et standardisées (derrière un questionnaire le plus souvent fermé). Si les sondages politiques ne représentent, comme l'indique le directeur de l'Institut CSA Roland Cayrol dans Opinion, sondages et démocratie (2011) qu'environ 10% des enquêtes réalisées par les sondeurs, le développement historique rapide depuis plus d'un demi-siècle des sondages en font des outils au cœur de la vie démocratique moderne. La Commission des sondages note ainsi en 2012 le quadruplement des sondages publiés entre les élections présidentielles de 1981 (411) et de 2012 (1609). Étudier le triptyque proposé par Cayrol suppose alors une étude à la fois descriptive et normative : descriptive car il s'agit de cerner l'émergence historique d'un outil ayant de multiples effets sur le jeu démocratique (médias, électeurs, hommes politiques, législation induite, manifestations...), et normative car la distinction entre le discours des sondeurs et celui des politistes laisse entrevoir les limites de l'outil sondagier sur le jeu politique. En conséquence,

de ce double point de vue descriptif et normatif, quels liens peut-on établir entre la mesure de l'opinion publique par les sondages et la vie démocratique ?

Répondre à une telle question suppose tout d'abord de comprendre en quoi les sondages, par la mesure de l'opinion publique qu'ils proposent, favorisent une connaissance utile à la vie démocratique (I). Cela ne va cependant pas sans de nombreux biais qui doivent conduire à prendre certaines précautions relativement à un tel jugement (II), de sorte qu'un enjeu essentiel consiste à envisager la meilleure manière de neutraliser ces biais pour faire des sondages un instrument fiable de mesure de l'opinion publique, ce qui doit conduire à envisager différemment leur contribution à la vie démocratique (III).

*

*

*

Si les sondages, par leur mesure de l'opinion publique, constituent un apport pour la démocratie (I), c'est d'abord parce qu'ils symbolisent les apports liés à la quantification (I.1), parce qu'ils constituent une « vertu démocratique » (I.2) et qu'ils sont de ce fait amenés à prendre une place croissante dans la vie démocratique (I.3).

En tant qu'éléments du discours quantificateur sur le monde, les sondages peuvent permettre un progrès de la vie démocratique.

Quantifier les phénomènes économiques, sociaux et politiques a ainsi toujours été une préoccupation majeure des dirigeants. Ainsi, quand Louis XVI mandate son Contrôleur général des finances Philibert Orry en 1745 pour tester l'effet d'une rumeur de hausse d'impôts dans son royaume, il espère obtenir

une information que des sondages collecteraient en quelques heures aujourd'hui, et ce de manière plus précise. La comparaison de ces deux types de mesure de l'opinion est bien illustrée par le débat ayant animé Benedict et Stoezel au milieu du siècle précédent. Quand les Etats-Unis veulent mieux connaître le Japon qu'ils doivent administrer temporairement au sortir de la guerre, ils mandatent ainsi Ruth Benedict pour mieux connaître le peuple japonais. Benedict répond à la commande en rédigeant Le sabre et le chrysanthème en 1946, où elle souligne l'attachement des Japonais à ces deux métaphores de l'armée et des traditions impériales. Quand Jean Stoezel, père des sondages en France, reprend ce travail en 1954 par une étude quantitative, il souligne une Jeunesse sans chrysanthème ni sabre. Grâce à ses travaux, il démontre les limites de l'approche quantitative quand il s'agit de connaître non pas un groupe restreint mais une opinion publique entière. Le sondage permet alors d'élaborer de meilleures politiques.

Ce développement historique conséquent des sondages est aujourd'hui à un niveau très important, et Alain Desrosières souligne en 2008 dans L'argument statistique à quel point le chiffre devient en soi un argument. Le mouvement de "quantification du monde" qu'il identifie, s'il ne repose pas que sur les sondages, s'appuie cependant largement sur ces derniers. De ce fait, les sondages affectent le jeu démocratique parce que la quantification qu'ils proposent s'inscrit dans une temporalité historique précise et favorable au développement des sciences humaines au sens large.

Si leur quantification permet de mieux connaître l'opinion publique, la force des sondages repose largement sur l'utilisation politique qui en est faite en démocratie. Ils constituent alors une "vertu démocratique". Cette vertu est soulignée depuis les origines des sondages par leurs pères fondateurs. Ainsi,

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 0625 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : A000085887

Nombre de pages : 20



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

0625

George Gallup en 1939 aux Etats-Unis dans Public Opinion in a Democracy comme Jean Stoetzel en 1947 en France dans la revue Sondages de l'IFOP qu'il a créé en 1938 confirment de multiples attraits : mesurer l'opinion publique entre les élections (car elle peut avoir changé), avoir une vision non biaisée de cette dernière par l'enquête sur un large échantillon, ou encore consulter l'opinion publique sur des points n'ayant pas figuré dans les programmes au moment des campagnes électorales. Reprenant le débat en 1984 dans son chapitre « Sondages et démocratie » de SOFRES - Opinion publique, Alain Lancelot va jusqu'à qualifier les sondages de « vertu démocratique » autour de quatre piliers : la sélection des gouvernants qu'ils permettent (notamment pendant les campagnes, ainsi de Ségolène Royal qui fut désignée candidate du PS en 2007 moins pour son soutien majoritaire au sein du parti que pour les études la donnant gagnante contre le droit), le contrôle des gouvernants permis après les élections (par le rappel de l'opinion majoritaire), le respect des opinions minoritaires qu'ils imposent (puisqu'ils les mesurent également) et enfin la culture du débat démocratique que leur développement tend à instaurer.

Ces vertus démocratiques semblent confirmées par l'usage massif qui est fait des sondages quand les hommes politiques entendent légitimer leur action. Ainsi, Céline Belet souligne l'exemple de Nicolas Sarkozy dans son chapitre « Gouverner par les sondages ? Nicolas Sarkozy et l'opinion publique » de Politiques publiques 3 dirigé par Yves Surel et Jacques de Narbonne.

Cécile Bebt souligne les liens entre le calendrier politique de Nicolas Sarkozy et celui de ses interventions télévisées, ainsi que son invocation fréquente du « tribunal de l'opinion publique » dans ses discours. En instaurant un moyen de révéler l'opinion publique souveraine en démocratie, les sondages sont alors bien une vertu démocratique.

Ces éléments relatifs à la quantification et à la légitimation de l'action publique permettent de mieux comprendre le rôle fondamental acquis par les sondages dans les démocraties contemporaines.

Cet effet sur le jeu démocratique concerne en premier lieu les hommes politiques. Quand ils ne se prévalent pas de l'opinion publique quantifiée pour légitimer leur action, ils recourent de plus en plus aux sondages lors des campagnes. Pippa Norris souligne ainsi en 1997 dans Politics and the Press que les sondages jouent un rôle essentiel dans le passage de la période prémoderne (dans laquelle les campagnes sont locales) à la période moderne, caractérisée par une qualification nationale des enjeux et des débats. Cette échelle nationale est celle où s'expriment le mieux les sondages, qui deviennent alors un outil privilégié de prise en compte de l'opinion. Proposant une typologie légèrement différente, Blumberg et Kavanagh soulignent en 1999 dans « The Third Age of Political Communication: Influences and Features » (dans Political Communication) que le troisième âge du « campaigning » est caractérisé par un approfondissement de l'usage des sondages par le ciblage précis des électeurs que la décomposition socio-démographique des réponses permet d'obtenir. Les campagnes politiques s'appuient donc historiquement de plus en plus sur les sondages.

Cette progression des sondages dans la vie démocratique n'est pas sans effet sur les médias également. En effet, les médias étant à la suite de Mc Combs et Shaw (« The Agenda-Setting Function of Mass Media, Political Opinion Quarterly, 1972) décrits

N°
6.1.18

Comme pourvoyeurs d'une fonction d'"agenda-setting", c'est-à-dire de définition des enjeux les plus importants dont il sera débattu, le candidat qui réussit à imposer ses sondages atimentant le cœur du débat politique est surtout celui qui arrive à imposer ses thèmes de prédilection dans les campagnes. Le lien a ainsi été fait entre les nombreuses mesures du sentiment d'insécurité lors de la campagne présidentielle de 2002 et le passage du Front national au second tour le 21 avril. De ce fait, la mesure de l'opinion n'est pas neutre, car si elle informe électeurs et candidats, elle souligne aussi, en creux, les enjeux centraux des campagnes politiques des démocraties modernes.

*

La mesure de l'opinion publique prend donc une forme nouvelle avec la forme quantitative que sont les sondages. Les démocraties en profitent alors sous la forme de politiques plus adaptées, plus ajustées à l'opinion publique mesurée. Progressivement, les sondages ont donc aussi acquis un rôle démocratique hors des lieux de pouvoir, sur les candidats en campagne et les médias, supposés ainsi mieux refléter la réalité citoyenne.

Cependant, si Desrosières souligne la force de l'argument statistique (2005, op.cit.), il insiste aussi, de façon récurrente, sur le fait que "les données ne sont pas données". Derrière la question de la mesure effectuée par les sondages, apparaît donc aussi l'enjeu de la pertinence des sondages pour améliorer réellement la perception et la prise en compte de l'opinion publique (II).

*

Ces limites se déclinent autour de trois enjeux majeurs : les biais liés intrinsèquement à

l'opération de mesure des sondages (II. 1) ainsi que le caractère discutable de la notion d'opinion publique (II. 2) nuisent à une meilleure prise en compte de cette dernière par les sondages. Enfin, il faut aussi souligner les effets pervers que peuvent susciter les sondages sur la vie démocratique (II. 3).

L'apport des sondages pour les démocraties contemporaines est en premier lieu lié à la mesure imparfaite de l'opinion qu'ils semblent inéluctablement fournir, limitant de ce fait les bienfaits démocratiques de sa prise en compte.

Le premier de ces biais est intrinsèquement lié à la méthodologie du sondage. Pour ne prendre que quelques exemples de ces multiples biais que la littérature souligne, il est possible tout d'abord d'indiquer l'effet-questionnaire qui peut exister et biaiser la mesure. Ainsi, Kantril et Rugg soulignent en 1944 dans « The Wording of Questions in Public Opinion Polls » dans le Journal of Social and Abnormal Psychology que la même question relative à l'entrée en guerre des Etats-Unis se voit créditée d'un pourcentage d'approbation très proche (41% contre 44%) quand elle est posée sous forme affirmative ou négative, alors que le second chiffre devrait logiquement être le complémentaire à 100% du premier. De la même manière un effet-enquêteur peut exister, comme le souligne Groves en 2004 dans Survey Methodology car la situation de sondage est une interaction sociale particulière induisant potentiellement un effet de désirabilité sociale aux yeux de l'enquêteur. Groves rappelle ainsi l'exemple du "Bradley Effect" quand le maire sortant de Los Angeles Tom Bradley, afro-américain, avait été battu contre les prédictions des sondages au motif probable que les enquêtés avaient souvent indiqué aux sondages en vote en sa faveur pour l'image ainsi renvoyée de leur ouverture à la condition noire en politique. D'autres biais peuvent aussi

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 0625 - 005
Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...
Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT
N° Anonymat : A000085887



Nombre de pages : 20

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

0625

affecter les réponses quand différentes échelles numériques sont fournies, ou encore quand la population interrogée effectivement n'est pas représentative de la population - même dont l'opinion était souhaitée. Pour toutes ces raisons, la connaissance apportée par les sondages sur l'opinion publique doit être relativisée.

De plus, les biais sont aussi liés aux sondages eux-mêmes, ainsi que le souligne Lehingue en 2006 dans Subunda. Coup de sonde dans l'océan des sondages. Patrick Lehingue souligne le manque de rigueur des sondages qui n'appliquent pas scrupuleusement les protocoles méthodologiques fournis par la théorie des sondages. Au-delà des directives, Remy Carrey souligne dans Un laboratoire du salariat libéral. Les instituts de sondage (IOP) que les enquêteurs eux-mêmes, souvent à la situation d'emploi précaire, se livrent à du "bidonnage" afin de remplir les quotas et les questionnaires incomplets - certes de la manière la plus discrète possible, mais cela n'est pas sans effet sur la précision des estimations ensuite publiées. En ce sens, les limites théoriques comme concrètes des sondages doivent conduire à utiliser avec précaution les éléments de connaissance de l'opinion publique qu'ils fournissent.

Dans le triptyque que forment sondages, démocratie et opinion publique résumés derrière le titre de Roland Cayrol en 2011, il faut aussi, plus radicalement encore, les critiques qui se font jour à l'encounter de la notion d'opinion publique elle-même.

Le premier aspect de cette critique est liée à sa possible inexistence, soulignée par Pierre Bourdieu en 1973 dans « L'opinion publique n'existe pas » de la revue Pouvoirs. Pour Bourdieu, l'opinion publique n'existe pas du fait d'un triple écueil. D'une part, le recueil de l'opinion sondagière suppose que chacun ait une opinion sur les questions posées, ce qui n'est pas nécessairement le cas ; d'autre part il n'y a pas nécessairement consensus sur les questions qui méritent d'être posées ; enfin il n'y a pas de raison de considérer que toutes les opinions se valent car les opinions mobilisées ont davantage d'impact sur l'opinion publique réelle. De ce fait, les sondages produiraient moins une connaissance de l'opinion qu'un artefact statistique dont l'utilité démocratique peut être mise en doute.

Cette critique radicale de la notion d'opinion publique est prolongée par la recherche américaine sous deux formes distinctes. D'une part Philip Converse souligne en 1964 dans son chapitre « The Nature of Belief Systems in Mass Publics » de l'ouvrage Ideology and Discontent dirigé par Apter que les sondés ont moins des attitudes que des non-attitudes, c'est-à-dire qu'ils n'ont le plus souvent pas d'opinion et répondent « à pile ou face » aux sondages. D'autre part John Zaller souligne en 1992 dans The Nature and Origins of Mass Opinion une vision constructionniste selon laquelle les sondés fourniraient une réponse dépendant de leur humeur, de leurs actions et discussions des jours passés, de leur perception de l'enquêteur... mais pas de leur avis réel. Soumis à un tel effet de cadrage, la collecte des opinions en est alors moins utile puisqu'elle ne révèle pas véritablement ce qui devrait être mesuré. À titre d'exemple, le Credoc interroge fréquemment les enquêtés sur l'amendement Bourrier relatif à la Sécurité sociale, et recueille un pourcentage significatif de réponses alors que ledit amendement n'a jamais existé hors du questionnaire. L'apport des sondages si la démocratie est dès lors limité

si l'opinion publique qui entend être mesurée n'est en fait qu'un artefact.

Au-delà de ces critiques théoriques, dont la conclusion normative serait la nécessité de réduire la production et la prise en compte démocratique des sondages, certaines voix discordantes se font aussi entendre du côté des usages qui en sont faits.

La première des critiques concerne l'effet des sondages sur les hommes politiques. En effet, ils se serviraient moins des sondages pour proposer que pour leur seule popularité. Pierre Rosanvallon souligne ainsi dans La légitimité démocratique (2010) que l'émergence des sondages n'est pas dissociable de la personnalisation des luttes politiques, dans la mesure où elle crée une demande de baromètres déconnectés du service des citoyens. Même si Roland Cayrol y voit la manière de légitimer son entérinement tant que sondeur, il ajoute dans Opinion, sondages et démocratie (2011) que les sondages permettent aux commentateurs politiques de masquer la marque de clivages et d'ambitions de la plupart des programmes présentés lors des campagnes ; il est cependant permis de se demander si la focalisation importante sur les sondages pendant les campagnes (et même en dehors) ne serait pas au moins autant la cause que la conséquence d'un tel appauvrissement du débat politique des démocraties contemporaines.

Très liée à cette première critique, la dénonciation de l'effet politique induit par les médias contribue aussi à cette critique politique des sondages. Parodi rappelle ainsi (op.cit.) que les sondages sont commandés par les médias parce qu'ils font vendre et que, dans un cadre croissant de "horse-race journalism", c'est moins la connaissance de l'opinion publique réelle qu'un chiffre marquant qui sont en fait souhaités. A titre d'exemple, la focalisation importante sur les sondages d'intentions de vote

relatifs au Front national pendant la période précédente. Le premier tour des élections départementales de la semaine passée ont davantage mis en évidence la probabilité de voir le Front national "premier parti de France" en oubliant à quel point il était difficile d'inférer les conséquences nationales de scrutins multiples à l'échelle des cantons, et qu'il aurait donc fallu réaliser autant de sondages que de cantons pour obtenir une estimation sérieuse.

Enfin, les conséquences négatives des sondages sur la vie démocratique passent aussi par leurs effets sur les électeurs. Certes, à la suite de la sociologie de la réception de Columbia, la littérature montre un effet limité des commentaires médiatiques des sondages sur les opinions ; c'est ce que montrent, par exemple MacArthur et Studer en 1991 dans "Bandwagon, Underdog or Projection?" à partir de données sur les sondages et les élections britanniques de 1979, 1983 et 1987. Mais si les sondages n'incitent pas à voter dans un sens ou dans un autre, leur présentation d'estimations supposées fiables peuvent avoir un effet sur le fait de voter ou de s'abstenir. C'est ce que montre Blais en 2004 dans son chapitre « Y a-t-il un vote stratégique en France? » de l'ouvrage collectif Le nouveau désordre électoral dirigé par Cantier et Neuner. Il y explique que l'erreur de tous les sondages à placer Jean-Marie Le Pen au second tour en 2002 a conduit nombre d'électeurs à ne pas voter le 21 avril, alors que nombre d'abstentionnistes se seraient rendus aux urnes si les sondages avaient rendu crédible un tel événement. En conséquence, il apparaît que les erreurs des sondages à mesurer efficacement l'opinion publique trouvent là un effet néfaste pour la participation démocratique.

*

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 0625 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : A000085887

Nombre de pages : 20



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

0625

comme de la science politique à l'optimiste vision des sondages permet donc de complexifier l'analyse des liens unissant sondages, opinion publique et démocratie.

Prenant acte des descriptions de ces liens proposées jusqu'à présent, une analyse plus normative peut-elle permettre de réhabiliter l'usage des sondages comme outil de saisie de l'opinion publique vertueuse pour la démocratie? (III)

*

Pour ce faire, il est possible de noter les progrès méthodologiques qui permettraient un progrès (III.1), les usages raisonnés des sondages qui peuvent être entendus (III.2) ainsi que la législation sur les sondages qui a pu être proposée pour rendre de telles évolutions plus probables (III.3).

Les progrès du lien existant entre la saisie des opinions individuelles par sondage et la vie démocratiques doivent tout d'abord passer par un progrès de l'opération de mesure elle-même.

Une première piste pour cela est de tenir compte des traits précédemment évoqués. Pour ce faire, John Zaller propose lui-même une réponse à sa critique constructiviste en proposant en 1992 dans "A Simple theory of the Survey Response: Answering Questions Versus Revealing Preferences"

de soumettre les enquêtes au "stop and think", méthode consistant après chaque question à demander quels ont été les processus cognitifs, les associations d'idées à l'origine de la réponse proposée et, ce faisant, de s'assurer de la consistance des opinions. « La consistance des opinions » est d'ailleurs le titre du chapitre introductif de Nonna Mayer à l'ouvrage collectif La Démocratie à l'épreuve (2002) qu'elle a codirigé, et où elle relate les résultats de l'enquête Démocratie 2000. À travers plusieurs méthodes innovantes comme la "manipulation de la source" (consistant à présenter une réponse comme étant celle d'une personnalité connue) ou l'"effet pommade" lié à l'approbation de l'enquêteur par exemple, elle montre qu'il est possible de mieux mesurer la consistance des opinions, et donc de mieux les prendre en compte ensuite.

L'innovation ayant suscitée les commentaires les plus abondants est cependant probablement le sondage délibératif présenté par Fishkin en 1995 dans The Voice of the People. Consistant à réunir quelques centaines de personnes auxquelles on administre la même enquête avant et après l'organisation d'un débat factuel contradictoire, il est ainsi permis d'espérer le recueil d'une opinion publique véritable, qui ne serait plus l'opinion sondagière mais l'opinion éclairée de l'échantillon, et pourrait ainsi servir de fondement pour de meilleures politiques. Un de ses premiers tests en avril 1994 à Manchester, relatif à la question de la réponse à la criminalité, a ainsi conduit à des changements d'opinion allant jusqu'à 19 points pour certaines questions. Même si la méthode a pu être débattue (quelles interventions ? quel public concerné ?), elle constitue un élément pouvant permettre un progrès dans l'élaboration de programmes et de politiques plus conformes à l'opinion publique réelle.

En considérant que des progrès de mesure peuvent être réalisés, il resterait encore à en souligner le meilleur usage.

En premier lieu, accepter les limites de l'outil devrait conduire les sondeurs eux-mêmes à livrer leurs estimations avec davantage de modestie. Ainsi, face au doute subsistant concernant la réalité des opinions mesurées, Claude Dargent propose en conclusion de sa synthèse Sociologie des opinions (2011) de ne plus analyser les chiffres comme un bloc révélateur de l'opinion, mais plutôt de s'intéresser aux décompositions sociales des réponses (analyser la structure relative des opinions plutôt que leur valeur numérique) et aux évolutions spatio-temporelles de ces dernières, car face à un même questionnaire il devient davantage possible de saisir, là encore, une comparaison plutôt qu'une estimation chiffrée unique. De ce point de vue, la création des Eurobaromètres de la Commission européenne en 1974, puis les nombreuses enquêtes internationales (World Values Survey, European Social Survey...) pourraient permettre un tel meilleur usage.

En second lieu, l'usage politique découlant de meilleurs sondages peut lui aussi être repensé dans l'espace démocratique. La prise en compte plus systématique de la distinction entre opinion sondagière, opinion exprimée et opinion mobilisée peut constituer un tel progrès. Ainsi, dans Numbered Voices (1993), Susan Herbst souligne que la quantification permet, au nom de l'opinion sondagière, de discrediter les opinions mobilisées dont l'expression de la protestation est cependant une qualité essentielle du débat démocratique. Ne pas faire du sondage le guide de toute politique est alors une vertu à reconquérir, à l'image de François Mitterrand mandant son garde des Sceaux Robert Badinter pour abolir dès 1981 la peine de mort contre l'avis majoritaire de son opinion publique. Sans nier la réalité exprimée par les sondages il paraît donc légitime avec Herbst de rappeler

qu'ils sont un outil de mesure à la fois utile et imparfait avant d'être un outil de gestion de décisions politiques.

Enfin, la restauration du lien vertueux entre mesure de l'opinion sondagière et démocratie peut aussi être envisagée à travers la législation relative aux sondages afin de mieux en montrer les vertus comme les limites. Si une première loi (77-808) a été votée en 1977 pour contraindre les sondages politiques à n'être publiés qu'accompagnés de certaines mentions légales (taille de l'échantillon, date de réalisation, méthode utilisée), les défauts soulignés par Patrick Lehinque dans Subunda peuvent suggérer un approfondissement. Les écueils qu'il souligne, notamment en lien avec le faible taux de réponse, la qualité des questionnaires soumis et l'absence de scientificité des redressements effectués par les sondeurs n'ont pas été corrigés par la loi de 2002 qui n'a fait que réduire la durée pré-électorale d'absence de tout commentaire de sondages politiques. Ces écueils ont cependant été identifiés par le rapport parlementaire Portelli-Sueur intitulé Sondages et démocratie et remis à la Commission des Lois en 2010. Si le projet de loi correspondant suggérait bien de publier les données brutes avant redressement ainsi qu'une estimation de l'intervalle de confiance des données obtenues, il n'a été voté qu'au Sénat et pas à l'Assemblée. Son adoption semble d'ailleurs d'autant plus compromise que le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 5 février 2012, a donné raison à Harris Interactive contre Jean-Luc Néténchor qui réclamait la communication à la Commission des sondages des données brutes d'un sondage le concernant au nom du secret industriel. Si certains effets indésirables de la mesure de l'opinion publique par les sondeurs auraient ainsi pu être plus clairement exposés, il semble

Lot de Correction : EAE 1100A - 103 0625 - 005

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE...

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : A000085887

Nombre de pages : 20



Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

0625

ainsi qu'un tel progrès dans la perception des sondages par tous les acteurs de la vie démocratique contemporaine qu'ils impliquent demeure encore de l'ordre du projet.

*

*

*

Rendue incontournable par les évolutions du jeu démocratique contemporain, la saisie de l'opinion publique par les sondages est bien une vertu que la quantification apporte aux démocraties, mais cela ne va pas sans limites du fait des erreurs de la mesure effectuée autant que des effets que cette mesure imparfaite peut pourtant susciter. Le vote, la protestation politique, le rôle des médias, la personification du jeu politique, la quantification des phénomènes sociaux ou encore le principe même de construction des campagnes politiques font alors partie des évolutions démocratiques indissociables de l'émergence des sondages. Il paraît donc nécessaire d'en envisager le perfectionnement en vue d'en contenir les effets politiques indésirables autant d'en montrer les enjeux méthodologiques au plus grand nombre.

Si les sondages ont donc bien d'indiscutables limites, il serait pourtant erroné de les rejeter en bloc pour autant. Bourdieu lui-même, souvent cité pour sa critique virulente des

sondages (1973, art. cit.) n'a-t-il pas lui-même
atténué par la suite sa position ? En 1985, il
exprimait ainsi plutôt, dans « Remarques à propos
de la valeur scientifique et des effets politiques
des enquêtes d'opinion » (Pouvoirs), une critique
méthodologique des institute de sondage pratiquant
« une science sans savant », et que la mesure
de l'opinion publique serait plus profitable à la
démocratie si elle était plutôt réalisée, dans les
règles de l'art, par des laboratoires de sciences
humaines et sociales. Ne serait-il pas, dès lors,
profitable à la démocratie de voir l'opinion publique
mesurée moins souvent, mais de façon plus
rigoureuse ?

Lined writing area with horizontal blue lines and a vertical red margin line on the left side.